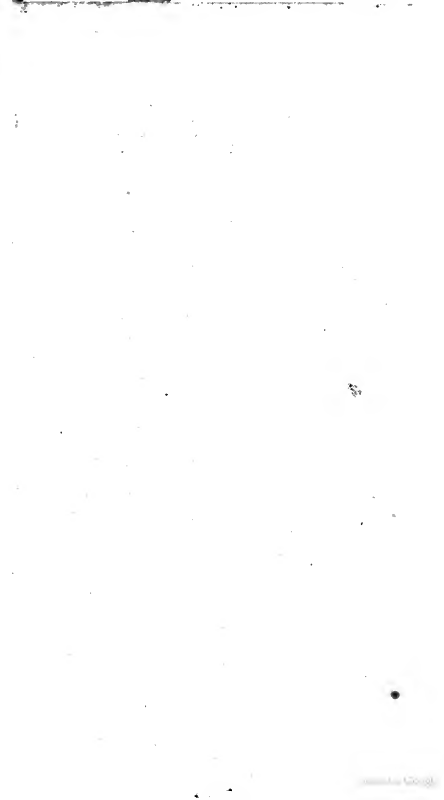







THEEK GENT
5



LA BIBLIOTHEQUE CHOISIE DE M. COLOMIE'S.

NOUVELLE EDITION,

Augmentée des Notes de Meſſieurs BOURDELOT, de LA MONNOYE, & autres :

Avec quelques Opuſcules du même COLOMIE'S, *qui n'avoient point été recueillis.*



A PARIS,

Chez GABRIEL MARTIN, ruë S. Jacques, à l'Etoile.

M. DCC. XXXI.

Avec Privilege du Roy.



AVERTISSEMENT
de l'Auteur, mis à la tête de la ſeconde Edition.

IL y a long-tems que mes Amis deſirent de moi une Bibliothéque Choiſie, c'eſt-à-dire, quelque choſe de plus ſatisfaiſant que ce qui a paru juſqu'ici ſous le nom de Bibliothéque. Mais comme cet Ouvrage demande beaucoup de tems & de peine, j'avois toûjours fait difficulté de m'engager à y travailler. Enfin vaincu par leurs ſollicitations ; j'en donne aujourd'hui dans ce volume un petit eſſay. Mon deſſein n'eſt pas d'y parler de toute ſorte de Livres ; mais ſeulement de quelques-uns de ceux qui regardent les Belles-Lettres, ou qui ont fait & qui ſont encore aujourd'hui les délices de nos Sçavans. Je ne meſle dans cet Ouvrage aucune aigreur contre perſonne ; & dans la cenſure que je fais

ã 2

de certains endroits de plusieurs Livres, je tâche toûjours de rendre justice au merite de leurs Auteurs. J'ay ajoûté dans cette seconde édition plusieurs choses particulieres ; qui par consequent ne déplairont pas à mes confreres les Bibliothécaires pour qui j'écris principalement.

EXTRAIT DES ACTES des Sçavans publiez à Leipsik, année 1684. page 314.

Touchant la Bibliothéque Choisie de M. Colomie's.

INter eos qui studium adhibent, ut Libri qui prodeunt cum judicio indicentur, non contemnendam operam præstare cœpit Paulus Colomesius Rupellanus, eruditionis atque industriæ suæ specimen insigne exhibens in libello hoc, usu brevissimo, & non nisi centum Librorum historiam referente. Eorum selectum suo arbitrio fecit, nullo, qui appareat, materiarum ordine observato: Editiones tamen optimas notavit, &, ubi epicrisin addit, ea usus est moderatione, ut neque sectæ studia facile detegat, neque de maledicentia querendi ansam cuiquam præbeat, etsi errores aliquando non reticeat. Optamus itaque ut laborem suum continuet Author doctissimus, utque sit qui Gallicè scripta Latinè vertat, nisi ipse hac lingua inposterum uti malit, sicut uti illâ in aliis scriptis non dubitavit.

PREFACE

Pour cette nouvelle Edition.

LA Bibliothéque Choisie de Colomiés a été imprimée plusieurs fois : La premiere à la Rochelle en 1682. *in* 8°. la deuxiéme à Amsterdam en 1700. *in* 8°. & la troisiéme à Hambourg en 1709. *in* 4°. avec ses autres Oeuvres recüeillies par M. Fabricius. Cet Ouvrage contient des anecdotes intéressantes pour les Gens de Lettres ; & comme les exemplaires en sont devenus rares, on a crû que le Public recevroit volontiers cette nouvelle Edition.

On a suivi la deuxiéme, ainsi que M. Fabricius a fait, parce qu'elle est revûë & augmentée par l'Auteur. Mais la premiere contenant aussi quelque chose de plus en certains endroits, il a fallu la consulter pour

donner à celle-ci les avantages particuliers des deux autres.

Il m'eſt tombé entre les mains des Notes de Pierre Bonnet-Bourdelot ſur cette Bibliothéque Choiſie ; on a trouvé encore après lui quelques Remarques à faire, & M. de la Monnoye, avant que la République des Lettres l'eût perdu, prit le ſoin de revoir ces Notes, & d'y joindre les ſiennes. Toutes ces Obſervations de différentes mains compoſent un Commentaire dont le Texte de Colomiés ſembloit avoir beſoin.

Paul Colomiés nâquit en 1638. à la Rochelle, où ſes Ancêtres s'étoient établis, & vivoient dans la Religion Proteſtante. Sa Famille étoit originaire de Bearn. Il étoit fils de Jean Colomiés Docteur en Médecine, & petit-fils d'un Miniſtre. Il fit ſes premieres études ſous les yeux de ſon pére qui étoit habile. A l'âge de 16. ans, on l'envoya à Saumur faire ſa Philoſophie, & ſa Théologie.

Il y apprit l'Hebreu ſous Louis Cappel. En 1664. il vint à Paris, où il contracta avec Iſaac Voſſius une liaiſon qui dura toute ſa vie. Voſſius l'emmena en Hollande, d'où il revint en France un an après. Il y demeura juſqu'en 1681. qu'il paſſa en Angleterre, où Voſſius le reçut encore chez lui. Il ne fut pas longtems à Londres ſans y prendre du dégoût pour le parti Presbyterien; il le marqua dans ſon *Theologorum Presbyterianorum Icon*, qui lui fit bien des ennemis. Il panchoit davantage vers la Communion Epiſcopale, & il fut Lecteur d'une Egliſe Françoiſe qu'on érigea à Londres ſelon le Rit des Epiſcopaux.

Colomiés demeura deux ans à Londres avec Voſſius, enſuite il alla à Lambeth en qualité de Bibliothécaire de l'Archevêque de Cantorbéry Guillaume Sancroft. Ce Prélat s'étant attiré la diſgrace de la Cour fut dépoüillé de ſon temporel en 1691.

& Colomiés perdit son emploi. Il en tomba malade de chagrin, & depuis il ne fit plus que languir. Dans ce tems-là on parla de lui faire avoir la direction de la belle Bibliothéque de Gottorp, qui est dans le Palais du Duc d'Holstein; mais il mourut à Londres le 13. Janvier 1692. âgé de 54. ans. On sçût après sa mort qu'il avoit contracté à Lambeth un mariage de conscience avec une fille de basse condition, à qui il laissa un legs de 30. liv. sterlin. Ses Livres & ses Manuscrits passerent dans les mains de son cousin germain & son heritier M. Hamelot.

La Religion de ses ancêtres, que professoit Colomiés, l'avoit jetté dans l'étude de la Theologie, & son inclination dans celle de la Critique & des Belles-Lettres. Il possedoit toutes les connoissances du Bibliothécaire, l'Histoire Littéraire avec ses dépendances. Son principal soin dans ses lectures étoit de recueillir les anec-

dotes concernant la Vie & les Ouvrages des Sçavans. Toûjours judicieux, il ne puisoit que dans les bonnes sources : C'est de là qu'il tira les traits & les passages singuliers dont la plûpart de ses Ouvrages sont composez. Ce ne sont pas à la verité des Traitez d'une grande étenduë, mais ils sont remplis d'une érudition curieuse, & finement recherchée ; & ce qui est plus estimable encore, c'est *qu'on y voit regner l'air d'un honnête-homme qui fait justice à chacun sans avoir égard à la difference des Religions.* *

L'intégrité de ses mœurs ne le mit pas à l'abri des injures. L'Auteur de *l'Esprit de M. Arnauld* traita Colomiés de parasite & d'homme aux gages de Vossius. Le *Theologorum Presbyterianorum Icon* lui attira cette insulte de la part de Jurieu. Il étoit au-dessus d'un pareil reproche par la situation de ses affaires, & plus encore par sa maniere de penser: C'étoit un vrai Philosophe. La douceur

* Vigneul-Marville *Tome I.*

de son esprit l'empêcha de répondre aux invectives du violent Jurieu, qui se trouvent pleinement réfutées par Bayle dans son Dictionnaire à l'article de Colomiés.

On a de Colomiés quantité d'Ouvrages publiés séparément. Le docte M. Fabricius a pris soin de les recueillir, & d'en faire un corps qu'il a donné en 1709. à Hambourg *in* 4°. Colomiés a laissé quelques Manuscrits, entr'autres *l'Italie & l'Espagne Orientale*, que le sçavant M. Volfius a publié depuis peu dans la même Ville. Il y a encore des additions & corrections sur plusieurs de ses Ouvrages, qu'il avoit publiez, comme sur la *Gaule Orientale*, & sur la *Vie du P. Sirmond.* On a lieu de regretter un petit Ouvrage qu'il avoit intitulé, *Clef de quelques endroits de Balzac.* La collection que M. Fabricius a faite des Ouvrages de Colomiés n'étant pas complette, il seroit à souhaiter qu'on donnât un supplément tant de

ceux qui y manquent, que des Manuſcrits, & de ſes additions & corrections ſur les imprimez.

C'eſt pour faire ce ſupplément autant qu'il eſt poſſible, qu'on a réimprimé à la ſuite de la *Bibliothéque Choiſie* quelques Opuſcules de Colomiés qui ne ſe trouvent point dans la collection de M. Fabricius.

1°. La Vie du P. Sirmond, imprimée à la Rochelle en 1671. petit *in* 8°. C'eſt un bon témoignage de la vertu de cet illuſtre Jeſuite, & en même tems de la candeur d'un Proteſtant.

2°. L'Exhortation aux Martyrs, traduite de Tertullien, & imprimée à la Rochelle en 1673. petit *in* 8°.

On auroit pû réimprimer encore un petit Recueil d'Epigrammes & de Madrigaux de Colomiés. Mais l'excellente Littérature, qui regne dans la Bibliothéque Choiſie, ne devoit point être miſe en contraſte avec des piéces de Poëſie d'un très-mauvais goût.

Pierre Bonnet-Bourdelot, le premier Auteur des Notes ſur la Bibliothéque Choiſie, étoit Médecin ordinaire du Roi Louis XIV. & premier Médecin de Madame la Ducheſſe de Bourgogne. Il étoit neveu de Pierre Michon connu ſous le nom de l'Abbé Bourdelot, & petit-neveu de Jean Bourdelot dont on a des Notes ſur Petrone. Il faut ſçavoir que ce Jean Bourdelot laiſſa avec une très-belle Bibliothéque ſa ſucceſſion à l'Abbé Michon fils de ſa ſœur, à la charge qu'il porteroit le nom de Bourdelot; celui-ci fit pareillement ſon heritier & avec la même condition Pierre Bonnet auſſi ſon neveu fils de ſa ſœur. Ce Pierre Bonnet dernier Bourdelot étoit frere de M. Bonnet qui a donné une Hiſtoire de la Muſique, & une de la Danſe. Ce qu'il y a de bon dans ces Ouvrages appartient peut-être à nôtre Bourdelot (conjecture qui n'eſt pas tout-à-fait hazardée.) Ses Notes ſur la Biblio-

théque Choiſie ne ſont qu'un échantillon de ſon érudition en ce genre. Il a laiſſé un Catalogue Manuſcrit très-ample de tous les Livres de Médecine imprimez, avec une Critique abrégée, & la Vie des Auteurs. Il eſt mort en 1709. âgé de 54. ans.

La memoire de l'illuſtre M. de la Monnoye toute récente dans la République des Lettres me diſpenſe du ſoin de ſon Eloge, que je laiſſe à faire à ceux qui continueront l'Hiſtoire de l'Academie Françoiſe. Les Notes de cet excellent Critique ſur pluſieurs autres Ouvrages de Colomiés ſont jointes dans cette édition. M. Galyot ſon ami s'eſt fait un plaiſir de les communiquer.

Il ſeroit à ſouhaiter que ſon exemple pût engager ceux qui ſont devenus poſſeſſeurs des Manuſcrits de M. de la Monnoye, à ne les pas envier plus long-tems à la gloire de ce ſçavant homme, & à l'utilité de la Republique des Lettres.

Le Lecteur est averti que les Notes de Bourdelot sur cette Bibliothéque Choisie sont distinguées par un *B.* & que celles de M. de la Monnoye le sont par une *M.* Les autres qui n'ont aucune marque particuliére, sont de quelques amis qui ne veulent point être nommez.



TABLE DES LIVRES

Qui composent cette Bibliothéque.

Fin de la Table des Livres.

TABLE

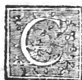
Des Opuscules ajoûtez dans cette Edition.

LA



BIBLIOTHÉQUE CHOISIE.

Francisci Vavassoris Liber de ludicra Dictione. Parisiis, Cramoisy, 1658. in 4°.



CE Livre qui attaque nos Poëtes Burlesques, est admirable dans son genre, [1] & l'on ne peut raisonner plus solidement ni plus ingenieuse-

1. Les Jesuites l'appelloient la Chatte du P. Vavasseur : il a été dix ans à le lécher & à le polir. Il l'entreprit à la sollicitation du P. Petau, dont il étoit Secretaire & Lecteur. Menage n'estimoit pas tout ce que ce Pere dit contre le stile burlesque. Les jugemens qu'il fait des Auteurs Grecs & Latins au nombre de cinquante sont très-judicieux. *B.*

ment que fait cet illuſtre Jeſuite. Que dirai-je des graces & des beautés de ſon ſtile, de la fineſſe de ſa critique, & du jugement qu'il nous donne des plus celebres Auteurs de l'Antiquité? Certes le ſçavant M. Grævius ne pouvoit loüer plus dignement cet ouvrage, qu'en l'appellant dans ſes notes ſur Héſiode, *Librum omnibus gratiis & veneribus conditum*; & ſi l'éloquent M. de Balzac eût vêcu un peu davantage, il auroit loüé de toute ſa force cet incomparable traité. [1] Cet excellent Pere, qui eſt mort depuis quelques années, [2] a fait d'autres livres, dont les titres ſe trouvent au devant de ſes Poëſies poſthumes publiées par le P. Lucas Jeſuite. M. Grævius, que je viens d'alleguer, a fait l'éloge du P. Vavaſſeur dans ſes notes ſur les Offices de Ciceron p. 109. en ces ter-

1. Balzac a fait une Diſſertation contre le ſtile burleſque adreſſée au Pere Vavaſſeur.

2. En 1681. le 14. Décembre. Ses œuvres ont été recueillies en 1709. à Amſt. in fol.

mes : *De Jocis vide inprimis Fr. Vavassoris viri doctissimi, & quo elegantiorem vix nostra vidit ætas, non ita pridem bonis omnibus extincti, politissimum & eruditissimum Librum de ludicra Dictione.*

Joannis Dallæi Tractatus de usu Patrum. Genevæ, 1655. *in* 4.

LEs sentimens sont assés partagés touchant cet ouvrage. Les Presbyteriens en font grand état ; & les Episcopaux d'Angleterre ne l'estiment gueres. Parlant autrefois de ce livre à un sçavant homme, (qui est aujourd'hui de l'Ordre de ces derniers) il me dit qu'à son avis c'étoit le moindre des ouvrages de M. Daillé, & qu'il s'étonnoit qu'ayant une lecture des Peres assés considérable, il se fût servi de cette lecture là, pour obscurcir le mérite de l'ancienne Eglise. M. Scrivener, Théo-

logien Anglois, eſt du même ſentiment, dans ſon Apologie pour les Peres contre le même M. Daillé. Je laiſſe au Lecteur la liberté de prendre quel parti il voudra, & je me contente de remarquer que M. Daillé s'eſt trompé à la page 263. de ce Livre, où il allegue S. Cyprien dans ſon Epitre 59. touchant la Communion des Enfans. J'avouë que l'édition de M. Rigaut porte, *ut intra octavum diem eum qui natus eſt baptizandum & ſacrificandum non putares.* Mais au lieu de *ſacrificandum*, il faut lire *ſanctificandum*, comme à l'édition d'Eraſme & à celle de M. Fell Evêque d'Oxfort; *baptizari* & *ſanctificari* ſignifiant dans S. Cyprien la même choſe, comme il paroît par ſon Epitre à Magnus, qui eſt la ſixiéme du premier livre où ſe liſent ces mots: *Pro tua religioſa diligentia conſuluiſti mediocritatem noſtram, fili chariſſime, an inter cæteros hæreticos eos quoque qui à Novatiano veniant, poſt*

profanum lavacrum baptizari & sanctificari in Ecclesia Catholica legitimo & vero & unico Ecclesiæ baptismo oporteat. André Rivet, avant M. Daillé, fait la même faute au 9. chap. de son Traité de l'authorité des Peres. Le même M. Daillé à la pag. 244. du même Livre, & M. Suicer dans son Trésor Ecclesiastique pag. 7. n'ont pas sçû à qui Clement d'Alexandrie devoit ce qu'il dit du nom d'Abraham, qu'il signifie *Pater electus soni.* Ce sçavant Docteur tenoit cela de Philon le Juif, au Livre qu'il a fait des Noms changés à quelques personnes dans l'Ecriture, page 21. de l'édition d'Hoëschelius.



Coûtumes des Juifs, de Leon de Modene Rabin de Venise, traduites de l'Italien par le Sieur de Simonville. A Paris, Billaine, 1681. *in* 12.

NOus n'avons point de Livre qui nous instruise plus exactement & en moins de mots des Coûtumes des Juifs que fait celui-ci ; & le Pere Richard Simon, autrefois Prêtre de l'Oratoire de Paris, a eu grande raison de le traduire en François pour l'utilité du Public. J'avouë que sa traduction auroit été plus complete, s'il avoit vû l'Original dont Leon de Modene fit présent à Guillaume Boswel, Ambassadeur d'Angleterre à Venise ; car voici par exemple ce que dit Leon dans son Manuscrit, après avoir parlé au second chap. de la quatriéme partie, de la coûtume qu'ont

les Juifs de repudier leurs femmes & d'en prendre d'autres, [1] *Ed in Italia*, ajoûte-t-il, *hanno usato chiederne licenza e pigliare dispensa dal Papa.* C'est ce que m'a appris le docte Selden dans son Traité *de Successionibus in Bona defuncti*, chap. 14. & dans son *Uxor Ebraïca*, page 72. & suiv. & qui ne se trouve point dans la traduction du Pere Simon. Au devant de cette traduction le Pere Simon a mis une Préface, dont je ne fais gueres moins d'estime que de l'ouvrage de Leon. A la fin, il a ajoûté deux Dissertations, l'une touchant les Caraïtes, & l'autre touchant les Samaritains. Après quoi se voit un Supplément du même aux Ceremonies des Juifs, avec un Discours touchant les differentes Messes ou Liturgies qui sont en usage dans tout le monde. Ce que le Pere Simon dit des Caraïtes est principalement tiré

1. V. le 10. ch. de ses *Kimelia Literaria*, où Colomiés dit la même chose.

d'un Commentaire ſur la Loi, d'un Auteur Caraïte nommé Aaron fils de Joſeph, qui vivoit vers la fin du treiziéme ſiecle. Buxtorf dans ſa Bibliothéque Rabbinique fait mention de quelques autres ouvrages de ce même Caraïte. Mais pour être pleinement informé touchant les Auteurs Caraïtes, il faut avoir recours à l'incomparable Selden dans ſa Diſſertation *de Anno Civili Judæorum*, dans ſon *Uxor Ebraïca*, dans ſes Livres *de Synedriis*, & ailleurs.[1] Ce que le Pere Simon dit des Samaritains, eſt tiré de deux Lettres que les Synagogues de Sichem & d'Egypte écrivirent autrefois à Scaliger. Ces Lettres ne tomberent jamais entre ſes mains, ayant été retenuës par Genebrard & par quelques autres. Après la mort de Scaliger, feu M. de Peireſc, qui étoit

1. On peut voir encore la Bibliothéque Rabbinique de Bartolocci continuée par Imbonati, imprimée à Rome en 5. vol. in fol. ouvrage qui eſt fort eſtimé & recherché.

l'homme du monde le plus cùrieux, trouva le moyen de les avoir, & pria le Pere Morin d'en faire une traduction Latine. De quoi celui-ci s'étant fidellement acquitté, il renvoya l'Original à M. de Peiresc. C'est ce que l'on peut voir un peu plus au long dans la Vie de ce grand homme, écrite par M. Gassendi, sur les années 1608. & 1632. Outre cette traduction de Leon de Modene, nous avons du Pere Simon des Remarques Latines sur les Opuscules de Gabriel Severe, Archevêque de Philadelphie ; & des Remarques Françoises, qui sont fort ingenues, sur le Voyage du Mont-Liban du Pere Dandini Jesuite. Il a aussi fait l'Histoire Critique du Vieux Testament,[1] au sujet de laquelle j'ai écrit une Lettre à M. Justel, qui est im-

1. *Qui est bien écrite, mais où je souhaiterois pour l'avantage du Pere Simon qu'il n'eût pas suivi les traces du Juif Spinosa.* Ceci est restitué sur la premiere édition de cette *Bibliothéque choisie* faite à la Rochelle en 1680.

primée. Nous avons auſſi du Pere Simon l'Hiſtoire Critique du Nouveau Teſtament, qui eſt à mon avis plus judicieuſement écrite que celle du Vieux. On a imprimé à Londres la Vie ou plûtôt la cenſure des Ouvrages du Pere Morin, qui eſt du Pere Simon. [1] Je ne doute point auſſi qu'il ne ſoit l'Auteur de l'Hiſtoire Critique de la créance & des coûtumes des Nations du Levant, [2] & de l'Hiſtoire de l'origine & du progrès des Revenus Eccleſiaſtiques. [3]

1. Dans un volume in douze, intitulé, *Antiquitates Eccleſiæ Orientalis.*

2. Sous le nom de *Moni.*

3. Sous le nom d'*Acoſta.*

Richard Simon que l'Auteur appelle le Pere Simon, parce qu'il étoit de ſon temps dans la Congregation de l'Oratoire, a fait depuis d'autres Ouvrages, & entre autres une Bibliotheque Critique en 4. volumes in douze, qui eſt du genre de celle-ci.



Replique de M. de Girac à M. Costar. A Leyden 1660. *in* 8.[1]

VOici la plus forte Piéce de M. de Girac contre M. Costar, mais où il lui est échapé de faire deux fautes qui méritent d'être rele-

1. Cette Réplique fut imprimée à Leyde. Costar avoit eu recours au Magistrat pour empêcher qu'elle ne le fût à Paris; il obtint une Sentence du Lieutenant Civil qui leur défendit à tous deux, Girac & lui, d'écrire l'un contre l'autre. Cette Replique fut neanmoins depuis publiée à Paris après la mort de Costar. Une Dissertation Latine de Girac sur les Lettres de Voiture adressée à Balzac, qui courut MS. en 1650. donna lieu à ce démêlé. Costar en 1653 y répondit d'une maniere dont Balzac, qui l'avoit invité à y répondre, n'eut pas sujet d'être content. Cette réponse fut intitulée, Défense de Voiture. Costar la fit réimprimer en 1654. in 4. après la mort de Balzac, & mit au devant la Dissertation de Girac; ensuite de quoi on vit paroître quatre vol. in 4. tant de Costar que de Girac; *Sçavoir*,

1. Réponse à la Défense, 1655.
2. Suite de la Défense, 1655.
3. Apologie de Costar, 1657.
4. La Réplique de Girac, dont parle Colomiés, qui termina la querelle.

vées. La premiere eſt à la page 60. où il dit qu'il ne croit pas qu'aucun Auteur digne de foi ait écrit qu'Achille fut nourri de [1] moüelles de Lions. Cependant voici de quelle façon Achille parle de ſa nourriture, au ſecond livre de l'Achilleïde de Stace:

Non ullas ex more dapes habuiſſe, nec ullis
Uberibus ſatiaſſe famem, ſed ſpiſſa Leonum
Viſcera, ſemianimeſque libens traxiſſe medullas.

De plus, Libanius, en deux Harangues qu'il a faites, l'une pour loüer Achille & l'autre pour le blâmer, dit formellement que Chiron nourrit Achille de moüelles de Lions. L'autre faute de M. de Girac ſe rencontre dans la même page, où il dit que Plutarque aſſure qu'Achille fut nourri de choſes qui n'ont point de ſang. L'endroit de Plutarque eſt

1. Voyez les Remarques de Menage ſur Malherbe, pag. 420. de la premiere edit. ou 425. de la 2. & les Commentaires de Meziriac ſur l'Epitre de Briſeïs à Achille.

au 4. livre des Propos de Table, queſtion premiere, qu'Amyot a ainſi tourné: *Mais ce Philinus ici, comme un nouveau Chiron, nourrit ſon fils en la maniere que fut élevé Achille dès ſon enfance, de viande dont il n'a point été tiré de ſang, c'eſt à ſçavoir des fruits de la terre.* Par où il eſt clair que M. de Girac s'eſt trompé en ſuivant Amyot. Il falloit tourner avec feu M. de Méziriac,[1] le plus ſçavant homme de l'Académie Françoiſe: *Mais ce nouveau Chiron nourrit ce garçon dès ſa naiſſance, tout au rebours d'Achille, à ſçavoir de viandes non ſanglantes.* Vigenere ſur le Tableau de Philoſtrate intitulé, *la nourriture d'Achille*, s'eſt auſſi trompé après Amyot, ſur ce

1. Pag. 250. de ſes Epitres d'Ovide traduites en vers François, & commentées. On ne peut excuſer cette ſeconde faute de Girac. Mais pour la premiere, on peut dire qu'à le bien prendre, ce n'en eſt pas une, parce qu'il n'a pas ignoré ce que Stace & Libanius ont dit touchant cette prétenduë nourriture d'Achile; ſa penſée ſeulement a été que ces Auteurs, n'ayant debité en cela qu'une Fable, n'étoient pas dignes de foi. *M.*

paſſage de Plutarque. Au reſte les deux remarques que je viens de faire, n'empêchent pas que je ne ſouſcrive très volontiers au bel éloge que M. de Balzac donne à M. de Girac dans une de ſes Lettres Latines, & que j'ai rapporté ailleurs.[1]

1. Pag. 27. de ſa *Gallia Orientalis.*

L. Florus, cum notis Cl. Salmaſii. Lug. Bat. 1655. *in* 8°.

QUelque exacte que ſoit cette édition de Florus, & de quelques bons Manuſcrits que ſe ſoit aidé M. de Saumaiſe afin de le corriger, il n'a pas trouvé en ſon chemin un fragment conſiderable de cet Auteur, rapporté par Pighius ſur Valere Maxime, (*l.* 4. *c.* 8.) page 390. de l'édition de Colerus, en ces termes : *Solatium pro ſubſidio poſuit etiam L. Florus auctor non contemnendus; cujus verba, quia in vulgatis libris*

non habentur, adjungam. Sunt autem lib. 2. c. 7. ubi de Rhodiis : Aderant, inquit, Rhodii, nauticus populus. Nam Rhodos opinatissima Insula, & totius Asiæ Insularum metropolis, cum penè omnibus Cycladibus[1] *arma pertimescens, Romano jamdudum se fœderatam populo illi se conjunxerat, & navali bello solatia condonabat.*[2] *Opinatissima* dans ce passage se prend pour *celeberrima* : Voyez le docte Président Savaron, dans ses Notes sur Sidonius page 29. A propos de ce fragment de Florus, je remarquerai ici que Selden dans son *Mare clausum* page 205. de l'édition in octavo, rapporte d'un ancien Auteur nommé Ethelwerd, un fragment des Commentaires de Jules Cesar, qui ne se trouve point dans les imprimés.[3]

1. *Arma pertimescens, Romano.*] Cette leçon pervertit le sens. Il faut lire avec Pighius : *Arma pertimescens Romana, jamdudum &c.* M.

2. Le même Pighius explique autrement *opinatissima*, mais il se trompe. *M.*

3. Ce Fragment de Florus n'a pas été encore ajouté dans aucune edition nouvelle, non

La Pratique des Vertus Chrétiennes, ou tous les devoirs de l'homme. A Rouen 1669. in 12.

DE tant de Livres qui se sont faits pour regler la conduite des Chrétiens, il y en a peu qui soient du mérite de celui-ci. [1] L'Auteur, qui par une singuliere mode-stie

plus que celui de Cesar rapporté par Selden. *B.*

Je présume que le prétendu Fragment de Cesar est de ce Julius Celsus qu'on a confondu autrefois mal à propos avec Jules Cesar, & dont il est parlé dans le Menagiana pag. 157. &c. du troisiéme tome. *M.*

1. Ce Livre mérite en effet toutes les loüanges que lui donne M. Colomiés. C'est une traduction de l'Anglois faite par une femme, ainsi qu'il paroît par l'Epitre Dedicatoire à Me. la Duchesse d'Yorch.

Il y en a une seconde édition in 8. 1671 par J. Berthelin à Rouen en gros caracteres, avec ce titre qui est plus étendu:

La pratique des Vertus Chrétiennes, ou tous les devoirs de l'homme, avec quelques devotions particulieres qui peuvent servir en diverses occasions comme au matin, au soir, lorsque l'on communie, lorsque l'on est malade, en tems de persecution & de calamité publique; dedié à Son Altesse Roiale Mad. la Duchesse d'Yorch, & traduit de l'Anglois. B.

ſtie a caché ſon nom, ne peut avoir été qu'un de ces Chrétiens du premier ordre, qui ſont comme les Anges tutelaires des lieux où ils vivent. Il paroît en effet dans cet Ouvrage une pieté ſi rare & ſi éminente, qu'il faut neceſſairement que l'ame de celui qui l'a compoſé en ait été toute penetrée. Jamais homme ne découvrit le foible de ſes ſemblables avec tant d'adreſſe & tant de douceur : Jamais homme ne nous mit entre les mains de plus fortes armes pour combattre nos ennemis : Jamais homme ne nous fit des leçons plus belles ni plus touchantes pour nous porter à nôtre devoir : Jamais homme enfin ne nous ouvrit le Paradis de meilleure grace.



Missa Latina,[1] *quæ olim ante Romanam circa septingentesimum Domini annum in usu fuit, bona fide ex vetusto authenticoque Codice descripta à Matthia Flacio Illyrico. Argentinæ* 1557. *in* 8°.

LA destinée de ce Livre a été en divers temps bien differente. Illyric, qui l'a publié, & les Lutheriens avec lui, crûrent d'abord que c'étoit là l'Ordre de la Messe qui avoit lieu en France & en Allemagne, avant que l'Ordre Romain y fût introduit. Et comme ils le croyoient contraire à la créance & à la pratique des Catholiques, ils en triomphoient en toutes rencontres. Les Catholiques de leur côté, sans examiner ce Missel fort particuliere-

1. V. le 28. Journal des Sçavans année 1666.

ment, le défendirent dans leurs Indices. C'eſt ce que fit d'abord Philippe ſecond, Roi d'Eſpagne, par le conſeil & à la requête du Duc d'Albe, & enſuite le Pape Sixte cinquiéme. Les Lutheriens venant à examiner ce Miſſel avec plus de ſoin, & voyant qu'il ne leur étoit pas favorable, ſuprimerent tous les exemplaires qu'ils pûrent trouver, ſi bien qu'il eſt devenu extrémement rare.[1] Les Catholiques ſe prévalant de cette retractation, ont fait réimprimer depuis ce Miſſel, nonobſtant la défenſe du Pape & du Roi d'Eſpagne. Le laborieux Pere le Cointe, Prêtre de l'Oratoire, l'a inſeré au ſecond tome de ſes Annales Eccleſiaſtiques de France. Depuis, l'Eminentiſſime Cardinal Bona l'a ajoûté à la fin de ſes Liturgiques; & au ch. 12. du premier livre de ce même

1. L'exemplaire, qui s'eſt trouvé dans la Bibliothéque de M. du Fay, a été vendu 221. l. & a été enlevé par un Hollandois.

ouvrage, il prouve fortement contre du Peyrat & le Pere le Cointe, que cet Ordre de la Messe n'est pas celui qui avoit lieu en France avant Pepin & Charlemagne, mais qu'il est plus nouveau de quelques siécles ; qui est aussi le sentiment du docte Pere Menard Religieux Benedictin, dans ses Notes sur le Sacramentaire de S. Gregoire. Au reste, le Cardinal Bona s'est trompé, croyant que Cassander n'avoit jamais vû l'Ordre de la Messe publié par Illyric. Outre que dans un Recueil d'anciennes Prieres fait par Cassander, il s'en trouve quelques unes qui sont aussi dans le Missel d'Illyric, voici comme parle Fr. Baudoin, fameux Jurisconsulte, écrivant à Cassander de Francfort l'an 1557. c'est-à-dire la même année que ce Missel fut imprimé : *Francofordiam reversus, reperi Illyrici ad me literas cum libello de Missa ad Palatinum nostrum* : (Il entend Othon Electeur

Palatin à qui le Livre eſt dedié :) *Rogat ille meum judicium de ſuis Miſſæ antiquitatibus. Ego id ad te nunc refero, & libellum ipſum mitto, de quo quid ſentire debeamus familiariter nos moneas, ut de qua re tam multi multa confusè balbutiunt, rectè & diſtinctè reſpondere aliquando poſſimus.* Ajoûtons ici pour la fin, le veritable nom d'Illyric, qui eſt *Francowitz*, comme le découvre Bucholcer le fils à la page 831. de ſa Chronologie, ou plûtôt de la continuation de celle de ſon pere, imprimée à Gorlitz l'an 1599. *Verum & integrum*, dit il, *Flacii nomen ego ex certis authoribus cognovi eſſe tale: Matthias Francowitzius, cognomento Flacius, gente Illyricus, patriâ Albonenſis.* Ce ſçavant Lutherien mourut l'an 1575. âgé de 56. ans. Son principal Ouvrage eſt *Clavis Scripturæ*, dans lequel, de l'aveu même du Pere Simon dans ſon Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, il fait paroître une grande connoiſ-

fance du ftile de l'Ecriture.[1]

1. Le *Catalogus Teftium Veritatis*, in folio, dont il y a eu plufieurs éditions, eft le plus confiderable des Ouvrages de cet Auteur. Il a encore travaillé avec plufieurs autres Proteftans aux Centuries de Magdebourg.

Rofier des Guerres, attribué à Louis XI.[1] *in 8°.*

CE Livre contient plufieurs inftructions confiderables pour le Roi Charles VIII. fils de Louis XI. & fut publié à Bordeaux l'an 1616. par le Préfident d'Efpagnet, grand Chymifte, fur un Manufcrit trouvé au Château de Nérac. Mais comme remarque M. Naudé dans fon Addition à l'Hiftoire de Louis XI. page 72. ce Préfident n'a rien fait pour le public faifant imprimer ce Livre, tronqué & mutilé de la feconde partie, & des trois derniers chapitres de la premiere; puifqu'il avoit été publié tout entier dès l'an 1523. in

1. V. la Bibliothéque Hiftorique de la France, du P. le Long, numero 11100.

folio. Ce que n'a pas sçû M. Joly, Chanoine de Notre-Dame de Paris, qui, dans son excellent Recueil de Maximes, croit sans fondement avec d'autres, que Louis XI. en soit l'Auteur: Bien que cet Ouvrage ait seulement été composé de son ordre, par une personne qui s'est cachée sous cette Anagramme *en reproche n'y fiet.*

Jac. Aug. Thuani Historiarum sui temporis pars prima. Paris. apud Patissonium, 1604. *in fol.*

QUelque édition que l'on ait de l'Histoire de M. de Thou, il faut y joindre ces dix-huit premiers livres imprimés chez Patisson, à cause de certains endroits qui ne se rencontrent point dans les autres éditions. Pour en donner quelque goût au Lecteur, j'en produirai ici un exemple. M. de Thou faisant

l'eloge d'Isidore Clarius, Moine du Mont-Cassin, & ensuite Evêque de Foligni, qui mourut en reputation de sainteté, dit que *quadraginta horis ad deosculationem patuit, quod minimè voluisset.* Ces derniers mots, *quod minimè voluisset*, ne se trouvent que dans l'édition de Patisson, qui pour de pareils traits ne fut pas fort bien reçûë à Rome. Voici ce que nous en apprend l'illustre Pierre Dupuy, (qui a été depuis Bibliothéquaire de Sa Majesté, conjointement avec M. de S. Sauveur son frere) dans une Lettre à Scaliger, de Paris le 11. Janvier 1607. *La premiere partie de l'Histoire de M. de Thou a eu mille traverses à Rome de s'échapper de la censure. Mon frere* (c'est Christophle Dupuy, qui est mort Chartreux) *y a servi M. de Thou comme son devoir l'y obligeoit. M. le Cardinal du Perron, avec lequel il est maintenant, a montré combien il étoit ami de M. de Thou, & qu'il l'affectionnoit grandement, ayant commandé à ce*

Scioppius

Scioppius de se taire, qui vouloit au Livre qu'il a fait contre vous écrire contre ledit Seigneur Président, [1] *sur ce qu'il loue en son Histoire plusieurs grands Personnages, comme Phil. Melanchthon, M. Casaubon & autres. Les Cardinaux Sforce & Seraphin ont aussi fort deffendu ce Livre.* Le même M. Dupuy dans une Lettre à Scaliger, le 20. May 1606. dit qu'il y avoit à Geneve un Ministre, (je crois que c'étoit Simon Goulart) qui vouloit mettre en François l'Histoire de M. de Thou, mais que le coup avoit été rompu. M. Boule, de Marseille, autrefois Ministre, & depuis Conseiller & Historiographe du Roi, dans la Préface de son Essai de l'Histoire des Protestans, dit qu'il travaille depuis quelques années à la Traduction de

1. Cela n'a pas empêché qu'il ne reste encore quelque trait de medisance contre Mr. de Thou dans le Livre de Scioppius, jusques-là que pag. 207. ce Président pour avoir parlé de Joseph Scaliger avec éloge, y est traité de *Gnatho*. M.

l'Hiſtoire de M. de Thou. Mais ſon travail n'a point paru. M. du Ryer, de l'Académie Françoiſe, a tourné la moitié de cette même Hiſtoire. Après ſa mort, M. Caſſandre, de qui nous avons une Traduction de la Rhétorique d'Ariſtote, promettoit de continuer. Mais je n'apprens pas qu'il l'ait fait.[1]

1. Il ſe fait preſentement une belle édition & bien complette de l'Hiſtoire Latine de M. de Thou à Londres par les ſoins du Sieur Philips; & l'on parle d'une nouvelle Traduction de l'Hiſtoire entiere, qui ſera imprimée en France inceſſamment.

Clamor regii ſanguinis adverſus Parricidas Anglicanos. in 12.

L'Auteur de ce Livre eſt Pierre du Moulin, Chapelain du Roi de la Grande Bretagne & Chanoine de Cantorbery. Feu M. Morus le fit imprimer en Hollande avec une Epitre dedicatoire de ſa façon à Charles

II. Roi d'Angleterre. Ce qui fit croire qu'il étoit l'Auteur de la Piéce même, & lui attira bien des injures dans la Reponse qu'y a fait Milton; & outre cela un sanglant Distique [1] Latin dans la Gazette de Londres, qui couroit alors toutes les semaines. Mais la verité est qu'il n'étoit que l'éditeur de l'Ouvrage; & que Milton se trompa comme fit autrefois Calvin, qui ayant crû que Fr. Baudoin, dont j'ai déja parlé, étoit l'Auteur d'un Livre intitulé, *de officio viri pii in Religionis dissidio*, lui dit mille injures dans sa Reponse; quoique ce fut Cassander, & non pas

1. Le Distique étoit injurieux, du reste fade n'étant qu'un jeu de mots sur le nom *Morus.* On en va juger :

Galli ex concubitu gravidam te Pontia Mori
Quis bene moratam, morigeramque neget?

Milton à qui ces sortes d'allusions étoient familieres, donnoit à entendre par celle-ci que Morus avoit *engrossé* cette *Pontia* femme de chambre de Mad. Saumaise. Bayle dans son Dict. au mot *Morus*, lettre M. *M.*

Baudoin, qui l'eut composé. Aussi Baudoin ne demeura-t-il pas muet ; mais écrivit trois Apologies, qui méritent d'être lûës, particulierement de ceux qui ne connoissent Calvin que fort imparfaitement.

La Vie d'Agricola, de Tacite, traduite en François. A Paris chez Camusat 1639. *in* 12.

LE Traducteur de cette Vie d'Agricola est M. Hobier, comme nous l'apprenons de M. de Balzac écrivant à M. Chapelain le 30. Août 1639. Ses paroles sont trop belles pour n'être pas ici rapportées : *Qu'il y a*, dit-il, *de sagesse & de bon sens en M. Hobier ! que sa diction est chaste & reglée! Il me semble, Monsieur, que la definition de* vir bonus dicendi peritus *a été faite exprès pour lui, & que tous ses mots sont marqués du caractere de la vertu. Je n'ai pas été plus avant*

que sa Préface, qui merite d'être considerée avec soin, à laquelle je me suis arrêté avec plaisir. Nous parlerons donc une autre fois de la Vie d'Agricola. Ce M. Hobier a aussi traduit en François un Traité de Tertullien de la Patience, & un autre de l'Oraison.

Aviso piacevole dato alla bella Italia. 1586. *in* 4°.

CE Livre (qui a été refuté par Bellarmin) est une Censure de la Cour de Rome; mais dont le stile est si beau, que les Italiens même l'ont admiré. [1] L'Auteur est un François nommé François Perrot, qui, au rapport de M. de Thou dans son Histoire, sur l'année 1585. [2] accom-

1. C'est un Ecrit qui, ni par les manieres de penser, ni même par le stile, ne mérite point du tout l'éloge qu'en a fait Colomiés dans sa Bibliotheque choisie. *C'est ainsi qu'en juge M. de la Monnoye dans ses Remarques sur les Auteurs deguisés de Baillet*, p. 521.

2. *Thuanus, lib.* 82. *p.* 48. *edit. Rover. anni* 1620.

pagna en sa jeunesse Gabriel Aramont, Ambassadeur de sa Majesté vers Solyman. Depuis, étant venu en Italie, il y fit des habitudes considerables. Il y connut, entr'autres grands Hommes, le Pere Paul, Théologien de la Republique de Venise, à qui il voüa une si grande affection, qu'il la lui continua jusques à la mort. Les Italiens de leur côté en faisoient une estime particuliere, le traitant ordinairement de vrai Israëlite,[1] à cause de sa candeur & de sa debonnaireté. Nous avons aussi de ce M. Perrot une Traduction Italienne de la Verité de la Religion Chrétienne de M. du Plessis-Mornay, imprimée à Saumur l'an 1612. Parmi nos François, Louis des Masures dans ses Poëmes Latins, Hubert Languet dans ses Lettres à Philippe

1. Il est appellé *il buon Perrot* dans la Vie de Fra Paolo, à qui en mourant il laissa pour marque d'amitié son aiguiere d'argent à laver les mains, *il suo brochetto d'argento col quale si faceva dare l'acqua alle mani*. M.

Sidney, & M. de Liques dans la Vie de M. du Plessis, parlent de lui avec éloge.

Petri Picherelli Opuscula Theologica. Lugd. Bat. 1629. *in* 12.

DEs divers Ouvrages de Picherel sur l'Ecriture Sainte nous n'avons vû jusqu'ici que ces Opuscules, qui ont été recueïllis & publiez par André Rivet, Théologien de Leyde, comme il le découvre en un endroit de son Commentaire sur l'Exode. Mais il vaudroit presque autant que nous ne les eussions point, que de les avoir dans l'état qu'il les a donnez; je veux dire défectueux presque par tout, comme le justifie authentiquement l'exemplaire que je me souviens d'avoir veu chez M. Vossius, dans lequel toutes les lacunes sont remplies de la main de feu M. Grotius. Touchant

les éloges donnez à Picherel, le Lecteur peut consulter ma France Orientale.

Hugonis Grotii commentarius de Imperio Summarum Potestatum circa Sacra. Parif. 1648. in 8.

CE Livre a été composé plus de trente ans avant que d'être imprimé. M. Grotius étant en Angleterre l'an 1613. le communiqua à un des plus sçavans Evêques du pays, nommé Lancelot Andrews, qui l'ayant retenu long temps, le lui renvoya ensuite; lui conseillant, aussi bien que Jean Overall Evêque de Norwic, de le corriger en quelques endroits, qui apparemment touchoient l'Eglise Anglicane. Depuis, M. Grotius le garda toûjours sans le publier. Après sa mort, Adrien Vlacq, Imprimeur de la Haye, en ayant recouvré une copie, apostil-

lée de la main de M. Blondel, il la fit imprimer à Paris. Ce que semble n'avoir pas sçu M. Scrivener, qui à la page 89. de son Apologie pour l'Eglise Anglicane, traite de *Nugator*, l'Auteur de ces Apostilles. Le sçavant Gerard Vossius souhaitant dès l'an 1625. de voir ce livre imprimé, voici ce que M. Grotius lui répondit de Paris, où il étoit alors, dans une Lettre dont je garde l'original: *Non est è re mea ut in Galliis edatur nostra Scriptio pro Summarum Potestatum Jure circa Sacra: quam quidam amici edi hîc vellent, deletis omnibus locis qui è Scriptis Protestantium citantur; quod mihi non placet.* Ce même Traité a été depuis réimprimé à la Haye, & ensuite inseré dans le Corps des Ouvrages Théologiques de M. Grotius, imprimés à Amsterdam chez Blaeu. Selden au premier livre *de Synedriis Ebræorum* p. 426. & suiv. appelle ce Traité *perquam egregium*, & M. Sarrau dans ses Lettres p. 171. *illustre do-*

ctrinæ exquisitioris monumentum.

Hug. Grotii Historia Belgica. Amstelod. 1657. *in fol.*

IL en est de cette Histoire comme du Livre dont je viens de parler. Elle n'a vû le jour qu'après la mort de son Auteur ; M. Grotius ayant eu ses raisons pour la tenir prisonniere pendant sa vie. Casaubon, qui en avoit lû quelque chose dès l'an 1613. en parle avantageusement, écrivant de Londres à M. de Thou : *Nolo nescias*, dit-il, *vidisse me hîc Hugonem Grotium, virum probitatis & doctrinæ admirandæ. Multus mihi cum eo fuit & quotidiè est sermo de tua dignitate, téque ille, uti par est, & amat & suspicit. Scripsit Historiarum libros* 21. *de rebus gestis in Patria ab annis circiter* 50. *Pauca adhuc legi, sed quæ valdè mihi sunt probata. Sunt aliæ virtutes illius propter quas pluris etiam illum fa-*

cio. Nam de hodiernis contentionibus in negotio Religionis & doctè & piè judicat, & in veneratione antiquitatis cum iis sentit qui optimè sentiunt. Joignez à Casaubon Daniel Heinsius, qui dans une Lettre à M. Grotius lui parle en ces termes: *Ita munus molestissimum sustinuisti hactenus, ut quæcumque in Republica jam restant, aliud agendo sustinere possis; & quod fidem quoque superat, tanquam in otio absolutam Patriæ Historiam occupatissimus scripsisti. Quam qui olim legent, obstupescent, salvo Taciti splendore & augusta majestate, dici aliquid floridius potuisse.* Après de si beaux éloges faut-il s'étonner que Madame Grotius ait refusé d'accorder à M. Sarrau le Manuscrit de cette Histoire pour la somme de deux mille livres? Je ne sçais de quelle façon Messieurs ses Enfans traiterent depuis avec Blaeu; mais enfin nous devons à ce celebre Imprimeur cette belle Histoire, qui a été traduite en François par M.

l'Heritier. Outre Grotius, Don Carlos Coloma, le Cardinal Bentivoglio, & le Pere Strada (contre qui Scioppius a écrit un petit Livre intitulé *Infamia Famiani Stradæ,*) ont aussi fait l'Histoire des Guerres de Flandre.

La Chasse Royale, composée par le Roi Charles IX. A Paris 1625. *in* 8.

NE sçachant rien de particulier touchant cet Ouvrage, je me contenterai de rapporter les témoignages de quelques Auteurs. Amyot dans son Epitre dedicatoire à Charles IX. dont il avoit été Precepteur, sur la Traduction des Morales de Plutarque : *Nous pouvons raisonnablement avec le temps esperer & nous promettre de vous que vous ne serez pas moins sçavant que le Roi François premier votre Grand-Pere, sur les arres de*

la connoissance de plusieurs belles choses que vous avez ja acquises, & mêmement sur le Livre que vous mettez presentement par écrit en beaux & bons termes touchant l'Art de la Venerie. Amadis Jamin dans ses Poësies, parlant à Charles IX.

Diane qui aux bois son mestier vous aprit;
Comme à son Orion vous a fait de l'esprit
Enfanter un beau livre escrit en tel langage,
Que les plus eloquens & sçavans de nostre âge
Confessent rougissans que vous les surpassez.
Ainsi par vos Escrits les ans vous devancez.

Belleforest à la fin de ses grandes Annales: *Charles IX. étoit si bien versé en la Venerie, qu'il en a écrit un Livre lequel surmonte tout le sçavoir de ceux qui onc devant lui se mêlerent de cet exercice, lequel a été plus qu'autre chose le sujet de la brieveté de sa vie.* Brantôme dans la Vie de Charles IX. *Je m'étonne que Monsieur de Rets* (Albert de Gondy) *ou M. de Villeroy* (Nicolas de Neufville) *n'ont fait imprimer*

& mis en lumiere ce beau Livre de la Chasse & Venerie qu'il a composé, dans lequel il y a des advis & secrets, que jamais Veneur ne sçeut ni ne peut atteindre, ainsi que j'en oüis discourir quelquefois audit Maréchal de Rets de quelques très rares traits qui sont là dedans, décrits avec un très beau & très éloquent langage. Matthieu dans ses Remarques d'Etat sur M. de Villeroy: *Le Roi Charles IX. appelloit M. de Villeroy son Secretaire, lui confioit ses plus intimes pensées, lui dicta un Livre de la Chasse, & quelques Poëmes, & entr'autres celui qu'il adressa à Ronsard, où il lui dit:*

Ton esprit est, Ronsard, plus gaillard que le mien,
Mais mon corps est plus jeune & plus fort que le tien.

La Réponse de Ronsard commençoit en cette sorte:

Charles, tel que je suis, vous serez quelque jour,
L'âge vole tousjours sans espoir de retour.

Messieurs de Sainte-Marthe dans l'Histoire Genealogique de la Maison de France, dans la Vie de Charles IX. *Le Roi Charles daigna prendre la peine de composer un Traité de la Chasse, recueilli & amassé par la diligence de ce grand & renommé Conseiller & Secretaire d'Etat Nicolas de Neufville Seigneur de Villeroy : Oeuvre qui peut être mis au rang de ceux que jadis sur pareil sujet écrivirent l'Empereur Frideric second & Gaston Phœbus Comte de Foix.* Naudé dans son Addition à l'Histoire de Louis XI. p. 374. *Charles IX. a fait des Livres de la Venerie & de la Chasse qui ont été imprimez l'an* 1625. *quoiqu'imparfaits, la mort ne lui ayant donné le loisir d'y apporter la derniere main. Il étoit d'ailleurs si amateur de la Poësie, que l'un des ornemens de celle de Ronsard, est d'y voir les Vers d'un si brave Roi entremêlez.*



Titus Livius, cum notis Variorum, accurante Gronovio. Amſtelod. 1665. 3. voll. in 8.

APrès toute la peine que s'eſt donnée le docte Gronovius de corriger ſur divers Manuſcrits le texte de Tite Live, l'on ne peut douter que ce ne ſoit là la meilleure édition que nous en ayons. Il ne faut pourtant pas laiſſer d'y joindre les Lettres de M. ſon fils, qui dans un âge peu avancé *patris menſuram implevit*. On y trouvera quantité d'endroits qui regardent la Geographie, admirablement corrigez : ce qui nous doit conſoler en quelque façon de la perte de tant de Décades d'un ſi excellent Hiſtorien. Il pourra même arriver que dans le temps qu'on y penſera le moins, on decouvrira quelques livres de cet Auteur. En effet ne liſons nous pas dans les

Voyages

Voyages d'un galant Homme, nommé Pietro della Valle, ces paroles remarquables ? *Dans la Bibliothéque Ottomane il y a* (sçavoir l'an 1615.) *un Tite Live entier, c'est à dire sans aucune Décade qui y manque. Il y a dit-on quelques années que le Grand Duc traite pour l'avoir, & en a fait offrir cinq mille Piastres. On n'a pas voulu le lui donner. Monsieur l'Ambassadeur de France* (Achille de Harlay, depuis Evêque de S. Malo) *& moi en avons fait offrir sous main dix mille écus à celui qui garde les Livres. Ce Bibliothéquaire nous l'a promis à cette condition. Mais le mauvais sort de Tite Live veut que ce Barbare ne l'a sçû retrouver, après l'avoir cherché l'espace de quelques mois, & il n'est pas possible de s'imaginer ce qu'il peut être devenu.* [1] Etant à Paris

1. L'an 1682. je vis à S. Germain, des Grecs de l'Isle de Chio, qui venoient pour traiter avec M. Colbert d'un Tite Live entier qu'ils disoient avoir dans leur Isle, & qui avoit été sauvé de l'incendie de la Bibliothéque de Constantinople ; on dit que le marché en avoit été

l'an 1665. j'appris de M. Chapelain, de l'Academie Françoise, qu'il y avoit eu aussi dans l'Abbaye de Fontevraud des Décades de Tite Live que nous n'avons point. [1] Depuis, c'est à dire l'an 1668. il m'en écrivit la Lettre que voici :

MONSIEUR,

Je ne doute point que vous n'ayez reçû la réponse que je fis à votre Lettre aussitôt que je l'eus reçûë, &

conclu à 60000. liv. & qu'on avoit envoyé dans l'Isle pour le copier de peur que le Vaisseau qui l'apporteroit venant par malheur à perir, la perte ne fût irreparable. On ne parloit dans ce temps là que du plaisir qu'auroient les Gens de Lettres de voir un Tite Live entier, car le Roi, disoit-on, le faisoit imprimer à ses frais, & le donnoit au public à bon marché; mais depuis ce temps là on n'a point entendu parler ni des Grecs de Chio, ni du Tite Live. *B.*

Voyez encore touchant ce prétendu MS. de Tite Live l'utilité des Voyages de Baudelot Dairval, tome 2. page 404. & le *Menagiana* p. 297. du 4. tome.

1. V. la page 106. des *Opuscula Colomesii*, in 12. 1668.

que vous n'en soyez demeuré aussi satisfait que je le fus de votre obligeant souvenir, & de la part que vous m'y donniez de vos études & des choses que vous aviez prêtes à publier. Depuis, j'ai appris de M. de la Mothe le Vayer que vous aviez fait imprimer un Ouvrage, dans lequel vous m'aviez allegué pour témoin de la perte que nous avions faite en nos jours de ce qui manque à l'édition commune de Tite Live, comme le tenant de moi. Je puis vous l'avoir dit en effet, comme à beaucoup d'autres, non pas pour avoir vû moi-même les batoirs faits des vieilles membranes qui contenoient les Décades perduës, mais pour l'avoir appris de la bouche d'un fort homme d'honneur il y a près de quarante ans, qui avoit été Gouverneur de feu M. le Marquis de Rouville; dont le fils est encore en cette Cour; qui m'assura, par tout ce qui peut faire croire une verité, qu'étant

avec son pupille en une de ses terres proche de Saumur, & le voulant faire exercer à la longue paume, il avoit envoyé acheter des batoirs à Saumur, desquels considerant le parchemin, il lui sembla voir, en la plupart, des titres Latins de la huitiéme, dixiéme, & onziéme Décade de cet Auteur; ce qui lui donna une grande curiosité de sçavoir ce qui en étoit. Il fut donc chez le Mercier qui les avoit vendus; de qui il sçût que l'Apoticaire de l'Abbaye de Fontevraud ayant trouvé dans un coin d'une chambre de cette Abbaye, une haute pile de volumes en parchemin, & ayant lû en plusieurs que c'étoit l'Histoire de Tite Live, il les demanda à l'Abbesse d'alors, comme étant un Livre qui étoit là de nul usage, à cause qu'il étoit imprimé, & que ces parchemins là lui pourroient être de quelque utilité. L'Abbesse les lui accorda sans peine, & il les vendit à ce Mercier, qui en

fit faire une multitude très grande de batoirs, dont il lui fit voir encore plus de douze douzaines, ſans ceux qu'il avoit déja debitez & envoyez au loin; ceux qui lui reſtoient portant par ci par là les mêmes titres & paroles Latines qui juſtifioient les mêmes choſes des Décades perduës que les premiers qu'il avoit fait acheter. J'ai été bien aiſe, Monſieur, de vous confirmer par ce détail ce que je vous en avois dit en gros, afin que vous ayez dequoi juſtifier que vous ne m'aviez pas allegué ſans fondement en cette rencontre. Continuez cependant vos travaux, & obligez le public de vos richeſſes, pour votre gloire & ſon inſtruction. Je ſuis avec beaucoup de paſſion & d'eſtime,

MONSIEUR,

Votre très humble & très obéïſſant ſerviteur

CHAPELAIN.

Je finirai ce chapitre en remarquant après Antonin Archevêque de Florence dans la 4. partie de sa Somme, que le Pape Gregoire I. faisoit bruler tout ce qu'il trouvoit de Tite Live, sous prétexte des superstitions qui se rencontrent dans ses Décades. Cardan au second livre de la Sagesse, dit que le même Pape fit brûler Afranius, Nævius, Ennius, & d'autres Poëtes Latins, dont nous n'avons que quelques fragmens. Il dit la même chose de Gregoire de Nazianze, à l'égard des Comiques & des Lyriques Grecs. Ce qui est confirmé par Pierre Alcyon Florentin dans son excellent Traité de l'Exil.

Catechismus Concilii Tridentini, sæpius recusus. [1]

LE Pere Alby Jesuite dans la Vie du Cardinal Sirlet, prétend

1. La premiere édition & la plus recherchée, est celle de Paul Manuce à Rome en

que ce sçavant homme soit l'Auteur de ce Catéchisme. Mais Antoine Fabrice, de Liege, dans la Préface qu'il a mise au devant de son édition, dit que ce Cardinal n'a pas été le seul Auteur de ce Catéchisme, mais que c'est un Ouvrage où plusieurs doctes mains ont travaillé. Ce que je crois d'autant plus volontiers, que voici de quelle façon rapporte la chose l'Auteur d'un petit Ecrit qui a pour titre, *Quæstio Theologica, Historica, & Juris Pontificii, de mente Concilii Tridentini circa Gratiam efficacem & Scientiam mediam, anno 1647. juxta exemplar impressum anno 1607. Sub finem Concilii*, dit cet Auteur, *Catechismus componitur, præsertim à Leonardo Marino, Archiepiscopo Lancianensi, ex Ordine Prædicatorum, Ægidio Fuscarario, Episcopo Mutinensi, & Francisco Forerio ejusdem Ordinis. Hi Romam*

1566. in folio de 359. pages.

La Traduction Françoise est de N. Varet frere d'Alexandre Varet Grand-Vicaire de Sens.

ire jubentur ut Opus illud absolutum judicio Sanctæ Sedis evulgent, recensitum & perfectum ab illustrissimo Sirleto, qui Tridentino Concilio interfuerat cum Cardinali Sanctæ Crucis, cujus tunc erat domesticus, & Sylvio Antoniano Cardinali. Toutes ces particularités sont tirées des Actes du Concile, de l'Histoire des Evêques de Modene de Gaspar Siling, de la Chronique des Freres Prêcheurs, & des Additions de Victorel aux Vies des Papes de Ciaconius. Pour le stile de ce Catéchisme, on prétend qu'il soit de Paul Manuce, homme, comme chacun sçait, qui parloit fort purement.

Nouveauté du Papisme, par P. du Moulin. A Geneve 1633. in 4.

JE n'aurois pas parlé de ce Livre, sans que je ne puis m'empêcher de défendre S. Epiphane contre son Auteur. Il l'accuse à la page 504. & avant

avant lui, le Pere Ville-Vincent, Auguſtin, au Traité qu'il a fait pour former un Théologien, d'avoir dit *in Anchorato*, que ces mots, *Mon Pere eſt plus grand que moi*, ſont veritables, même à l'égard de la nature divine de Jeſus-Chriſt. Cependant il n'y a rien de plus injuſte que cette accuſation. Voici le paſſage de S. Epiphane fidelement traduit en François : *Ce que le fils dit*, Mon Pere eſt plus grand que moi, *il le dit honorant ſon Pere comme il étoit bienſeant, étant honoré par le Pere. Car il faloit que lui qui étoit vrayement fils de Dieu honorât ſon Pere; pour faire voir qu'il étoit veritablement ſon fils. Mais comment penſez-vous que le Pere ſoit plus grand? Eſt-ce de circonference, de groſſeur, d'âge, de temps, de dignité, de divinité, d'immortalité, ou d'éternité? Nullement. Car à l'égard de la divinité, le Pere n'a rien de plus que le fils.* Un Auteur anonyme ayant attribué la même erreur à S. Epiphane, le grand Nicolas le

Févre, dont la pieté n'a pas été moins admirable que le ſçavoir, après l'avoir relevé de cette bevüe, ajoûte, à la page 167. de ſes Opuſcules, *Je m'ébahis qu'il n'a pris plus près garde à ce qu'il écrivoit. Mais ceux qui ſe fient aux lieux communs, & à ce qu'en diſent les autres, ſont ſujets à telles fautes.* C'eſt ce qui eſt arrivé à M. du Moulin & au Pere Ville-Vincent; qui ſont apparemment les Sçavans qu'entend André Rivet au 9. chapitre de ſon Traité de l'autorité des Peres. Le même M. du Moulin pag. 897. & ſuiv. du même Ouvrage, ne maltraite gueres moins Fulbert que S. Epiphane, accuſant ce bon Evêque de Chartres d'avoir corrompu dans un de ſes Sermons un Paſſage de S. Auguſtin. Mais il n'y a rien de plus fort contre cette accuſation que les deux Manuſcrits ſur leſquels on a imprimé les Oeuvres de Fulbert. L'un étoit de la Bibliothéque du College de Navarre, & l'autre de celle

de M. Petau Conseiller au Parlement de Paris : Mais ni l'un ni l'autre, comme je l'apprends de personnes qui ont vû ces Manuscrits là, n'a cette falsification. M. du Moulin avoit parlé sur le même sujet avec plus de retenuë, à la fin de son Apologie pour la Cene imprimée l'an 1609. Mais laissons là la censure, & passons à quelque chose de plus divertissant. C'est à l'occasion de ce Livre de M. du Moulin, si nous en croyons M. de Balzac dans ses Entretiens, que Malherbe fit cette jolie Epigramme:

Quoique l'Auteur de ce gros Livre
Semble n'avoir rien ignoré,
Le meilleur est toûjours de suivre
Le Prône de notre Curé.
Toutes ces doctrines nouvelles
Ne plaisent qu'aux folles cervelles,
Pour moi comme une humble brebis
Sous la houlette je me range;
Il n'est permis d'aimer le change
Que des femmes & des habits.

A quoi Madame Defloges répondit par cette autre, qui eft un peu Huguenote :

C'eft vous dont l'audace nouvelle
A rejetté l'antiquité,
Et du Moulin ne vous rappelle
Qu'à ce que vous avez quitté.
Vous aimez mieux croire à la mode ;
C'eft bien la foi la plus commode
Pour ceux que le monde a charmez :
Les femmes y font vos idoles,
Mais à grand tort vous les aimez
Vous qui n'avez que des paroles.

M. Menage dans fes Remarques fur les Poëfies de Malherbe conte la chofe un peu autrement. [1] J'avertis

1. C'eft à la page 583. de la feconde édition, où il donne la premiere Epigramme à Racan & l'autre à Gombaud, & il affure qu'il le fçavoit d'eux mêmes. Il faut lire avec Menage le premier vers de l'Epigramme de Racan de cette façon :

Bien que du Moulin en fon Livre.

Et le huitiéme & le neufviéme ainfi,

Je vais où mon Pafteur me range ,
Et n'ai jamais aimé le change.

ici ceux qui voudront avoir dans leurs Bibliothéques ce Livre de M. du Moulin, qui eſt le plus conſiderable de ſes Ouvrages, de ne le prendre point d'une autre édition que celle que j'ai marquée, qui eſt beaucoup plus ample que les précedentes, mais moins belle pour le caractere & pour le papier.

Richelet n'a point fait difficulté de croire Menage plûtôt que Balzac; il a reſtitué l'Epigramme à ſon Auteur Racan, en ajoutant aſſez peu judicieuſement, ce me ſemble, que la réponſe de Gombaud n'avoit pas beaucoup de ſel. *M.*

Oeuvres de Plutarque, traduites par Jacques Amyot. A Paris, chez Vaſcoſan, 2. vol. in fol. [1]

LEs deux coups d'eſſai d'Amyot pour la traduction, ſont l'Hi-

1. Henry Eſtienne, dans la Préface de ſon *Traité préparatif à l'Apologie pour Herodote*, parle des deux Traducteurs François de Plutarque, auſquels, dit-il, cet Auteur eſt d'autant plus obligé qu'ils ne lui ont changé que la robe. Par ces deux Traducteurs il n'a veritablement pû

ſtoire Ethiopique d'Héliodore, & les Paſtorales de Longus, où il n'a point entendre que Georges de Selve, & Jacques Amyot. Le premier, qui étoit Evêque de Lavaur, nous a donné avant Amyot huit Vies des Illuſtres de Plutarque, deſquelles il entreprit la traduction par ordre de François I. Louvan Geliot Avocat au Parlement de Dijon, mort le 3. Mai 1641. a remarqué en marge de ſon exemplaire de la Croix-du-Maine au mot *Jean de Maumont*, que pluſieurs avoient crû ce Jean de Maumont le veritable Auteur de la traduction de Plutarque imprimée ſous le nom d'Amyot, que celui-ci s'étoit attribuée ayant derobé ſes papiers après ſa mort. Fauſſeté ridicule, puiſque Jean de Maumont, comme le temoigne la Croix-du-Maine, étoit encore plein de vie en 1584. & que la traduction entiere de Plutarque avoit paru long-temps auparavant ſous le nom d'Amyot. C'a été le ſort de la plûpart de ces ſortes d'ouvrages qui ont acquis quelque eſtime en leur temps, de donner lieu à de ſemblables médiſances. On ſçait ce qu'on a dit du Polybe de Perot, de l'Herodien de Politien, de l'Anacreon d'Henry Eſtienne. *M.*

Voici comme Colomiés parle de cette traduction d'Amyot dans un autre endroit, c'eſt dans ſes Particularitez hiſtoriques p. 125. de ſes Opuſcules:

J'ai oüi dire à M. Patin, qu'il avoit appris du bonhomme Laurent Bochel (qui a fait imprimer les Decrets de l'Egliſe Gallicane) qu'Amyot avoit traduit les Vies de Plutarque ſur une vieille verſion Italienne de la Bibliothéque du Roi, & qu'elle étoit cauſe des fautes qu'il avoit faites. Je ne ſçais ſi cette verſion n'eſt

mis son nom. Depuis, il s'attacha à la traduction de Plutarque, de laquelle Messire Pierre de Bourdeille, Seigneur (Abbé) de Brantôme, au quatriéme volume de ses Mémoires,[1] fait l'éloge en ces termes : *M. Amyot étoit un grand & sçavant personnage en Grec & en Latin, témoin les belles & éloquentes traductions qu'il a faites de Plutarque, qu'aucuns pourtant ses envieux ont voulu dire qu'il ne les avoit pas faites, mais un certain grand personnage & fort sçavant en*

point celle que fit sur le Latin l'an 1482. *Baptiste-Alexandre Jaconel de Rieté, qui est dans la même Bibliothéque.*

Il est vrai que cette version Italienne imprimée l'an 1482. *in fol.* chez Adam de Rotwil à Aquila ville de l'Abruzze ulterieure existe, & qu'il y en a un exemplaire dans la Bibliothéque Roiale ; il est encore vrai qu'elle a été réimprimée en Italie plusieurs fois in 4. & in 8. mais comme elle n'a été faite que sur de très mauvaises versions Latines que ce Traducteur a rendues encore pires, il ne faut pas s'imaginer qu'Amyot, qui nonobstant les fautes qu'on lui réproche ne laissoit pas d'être un fort habile homme, fût capable de s'attacher à une si misérable copie. *M.*

1. Tom 4. des Hommes illustres, art. de Charles IX. p. 35. edit. de 1722.

Grec, qui se trouva par bon cas pour lui prisonnier dans la Conciergerie du Palais de Paris & en necessité; il le sçût là, le retira & le prit à son service, & eux deux en cachette firent ces Livres, & puis lui les mit en lumiere en son nom. Mais c'est une pure menterie, disoit-on, que les envieux lui ont prêtée; car c'est un seul qui les a faits; & qui l'a connu, sondé son sçavoir, & discouru avec lui, dira bien qu'il n'a rien emprunté d'ailleurs que du sien. Il faut avoüer en effet qu'Amyot étoit un grand personnage, & que la Republique des Lettres lui a une extrême obligation de sa traduction de Plutarque, qui est comme la source & le magasin de nos plus riches façons de parler. Mais qui peut avoir été ce sçavant prisonnier dont parle M. de Brantôme? Lancelot du Voesin, Seigneur de la Popeliniere, nous apprend bien dans son Histoire des Histoires pag. 359. qu'Adrien Turnébe, son Précepteur, qui étoit très docte dans la

langue Grecque, envoyoit de temps en temps à Amyot les paſſages difficiles de Plutarque tout tournez. Il repete la même choſe dans ſon Idée de l'Hiſtoire accomplie p. 259. *M. Jacques Amyot*, dit-il, *eſt renommé en la connoiſſance de la langue Grecque pour ſes louables verſions des Oeuvres de Plutarque de Grec en François. Encore qu'il n'y aye du tout ſatisfait à l'obligation qu'entre autres Tournebus y avoit acquiſe, lui envoyant les paſſages tous entiers tournez en François deſquels il doutoit.* Mais je ne ſçaurois me perſuader que ce ſoit Turnebe qu'entende M. de Brantôme; nul de ceux qui ont parlé de ce grand Critique, ne remarquant qu'il ait été jamais priſonnier. Après Amyot, eſt venu Claude Gaſpar Bachet, Seigneur de Meziriac, de l'Académie Françoiſe, qui étoit eſtimé très ſçavant aux belles Lettres; & le premier homme de ſon temps pour la connoiſſance de la Fable. Ce Gentilhomme ayant envoyé à l'Acadé-

mie un Discours de la Traduction, après y avoir loüé l'esprit, le travail & le stile d'Amyot, prétend montrer qu'en divers passages, jusqu'au nombre de deux mille, ce grand Traducteur a fait des fautes très grossieres, dont il donne plusieurs exemples. Ce Discours n'est pas imprimé;[1] mais par les Commentaires de M. de Meziriac sur les Epitres d'Ovide, l'on voit bien qu'il n'accuse pas Amyot sans fondement. C'est ce que nous découvririons encore mieux par sa nouvelle Version de Plutarque, s'il plaisoit à Messieurs ses enfans de la publier. M. l'Abbé Tallemant,[2] qui est aussi de l'Aca-

1. Il l'est maintenant dans le 2. tome du Menagiana avec quelques Notes de M. de la Monnoye, & dans la nouvelle edition des Epitres d'Ovide de Meziriac faite à la Haye en 1716.

2. Cette traduction de l'Abbé Tallemant l'aîné n'a pas eu de succès, quoique revûë par M. Huet. Il nous apprend que l'Abbé Tallemant vint le consulter, & qu'il l'aida de ses lumieres pour comparer la traduction avec l'original. Mais M. Huet remarque lui-même, qu'étant d'un stile languissant & diffus, elle ne fut

démie, court aujourd'hui avec grand succès dans la même carriere. [1] Outre les Ouvrages de M. de Meziriac dont j'ai parlé, il a aussi fait la veritable Vie [2] d'Esope, je dis la veritable, parce que celle de Planudes passe pour fabuleuse parmi les Sçavans. Ce Livre est extrêmement rare, & il seroit à souhaiter qu'on le réimprimât pour l'utilité du public. Je me souviens d'en avoir vû un

pas fort goutée à la Cour: & il ajoûte que dans la traduction des Historiens, on ne fait pas grande attention à la fidelité du Traducteur, quand il a negligé de plaire par les agrémens du stile. *Huetii Commentarius &c. p.* 216.

1. Il est inutile de parler ici de la nouvelle version de Plutarque faite avec des remarques par M. Dacier. Elle est entre les mains de tout le monde.

2. Cette vie d'Esope par Meziriac fut originairement faite pour accompagner la traduction des Fables d'Esope par P. Millot son ami, à la fin de laquelle elle se trouve imprimée à Bourg en Bresse en *1646.* in *16.* Depuis elle fut réimprimée separément dans la même forme en 1712. aussi à Bourg en Bresse. M. de Sallengre l'a inserée dans ses Memoires de Litterature; on la trouve encore dans l'edition des Epitres d'Ovide de Meziriac faite à la Haye 1716.

exemplaire, étant à Paris, dans la Bibliothéque de M. Menage. Touchant les autres écrits de M. de Meziriac voyez M. Pelliſſon dans ſa Vie. [1]

1. Hiſt. de l'Acad. Fr.

Fr. Redi Experimenta circa generationem Inſectorum. Amſtel. apud Andr. Friſium, 1671. *in* 12.

CE Livre a été écrit en Italien par le celebre M. Redi, & traduit en Latin par M. Fris, Libraire d'Amſterdam, homme fort entendu dans ſa profeſſion, comme il l'a fait paroître par le choix judicieux de certains Livres qu'il a imprimez. Tels ſont, outre celui dont nous venons de parler, Mercurialis *de Arte Gymnaſtica*, Pignorius *de Servis*, Magius *de Tintinnabulis & de Equuleo*,

Tomasinus *de Tesseris Hospitalitatis*, & plusieurs autres. Pour M. Redi, qui vit aujourd'hui à Florence en grande reputation, il a fait plusieurs Ouvrages, dont le Catalogue se trouve au troisiéme tome de *l'Italia regnante* du laborieux M. Leti. J'apprends que M. Fris est mort depuis quelque temps.

Joh. Passeratii Liber de cognatione Literarum. Paris. 1606. in 8.

LE bon homme Passerat étoit si coiffé de ce Livre, qu'au rapport de Jacques Gillot écrivant à Scaliger, il souhaitoit qu'après sa mort on ne vit jamais rien de lui que cela. Le jugement de Scaliger est assez conforme à celui de Passerat: *Accepi Passeratii libellum*, dit-il dans une Lettre à Charles Labbé, *de cognatione Literarum, magis utilem nobis quàm authori gloriosum. Rari erunt qui*

eo sciant uti. Nos quanti sit ex eo æstimare possumus, quod paucorum hominum est, & plures habebit qui non capiant quàm qui eo capiantur. Ego sanè in censum bonorum eum dedico.

Olympiæ Fulviæ Moratæ Opera, editore Cælio Secundo Curione. Basileæ 1580. *in* 8.

CE volume, qui se fait rare, contient les Lettres & les Poësies d'une sçavante Italienne, qui à l'âge de 29. ans faisoit des leçons publiques en Grec dans la Chaire d'Heydelberg. Elle a été loüée par M. de Thou dans son Histoire, par Béze dans ses Eloges, & par tous ceux qui ont parlé des Femmes sçavantes. Pour moi, je me contenterai de remarquer, que Gaspar Sardi, qui étoit de Ferrare aussi bien qu'elle, lui a dedié son Commentaire *de triplici Philosophia*, & que Gyraldus,

auſſi de Ferrare, en fait l'éloge en ces termes dans l'Hiſtoire des Poëtes de ſon temps : *Peregrinus Moratus, Mantuanus, Ferrariæ diu eſt verſatus, nobilium adoleſcentium Magiſter, & uxorem duxit ex qua liberos ſuſcepit, quos inter Olympia Morata, puella ſupra ſexum ingenioſa, nam non contenta vernaculo ſermone, Latinas & Græcas literas apprimè erudita, miraculum ferè omnibus qui eam audiunt eſſe videtur. Hæc his diebus nupſit Grunthlero huic noſtro, qui & eam in Germaniam ad urbem patriam Herbipolim transferre meditatur.* Quelle gloire pour nôtre Olympe d'avoir merité cet éloge du Varron de l'Italie ! Il ne paroît point par le titre des Oeuvres de cette ſçavante femme, qu'il y en ait eu une autre édition avant celle-ci. Cependant Cælius Secundus Curio les avoit fait imprimer à Baſle dès l'an 1562. mais moins amples de pluſieurs Lettres Latines, & de deux Italiennes, qui marquent une grande pieté. A

la fin du premier livre des Lettres ; il y en a une d'Hubertus N. à Gruntler mary d'Olympe. Cet Hubert eſt Hubert Thomas, de Liege, dont nous avons le Voyage de Federic II. Electeur Palatin en Eſpagne, & quelques autres Pieces. Il y a auſſi, dans cette ſeconde édition des Oeuvres d'Olympe, deux livres de Lettres de Cælius Secundus Curio, qui meritent d'être lûës.

Stephanus Byzantinus de Urbibus, Gr. Lat. ex verſione & cum notis Thomæ de Pinedo. Amſtel. 1678. in fol.

Cette édition l'emporte ſur les précedentes pour le caractere & pour le papier ; [1] mais après l'avoir parcouruë avec aſſez de ſoin, je ne vois ce me ſemble rien de fort

1. Bayle, Nouv. de la Rep. des Lettres, Juillet 1684. art. 4.

rare,

rare, ſoit dans les conjectures, ſoit dans les remarques. Il y paroît, je l'avouë, quelque lecture, mais une lecture triviale, & qui ne nous apprend rien de particulier. Pour les corrections ou les conjectures, outre que ce Juif Portugais en doit une bonne partie à Jean Hartungus, qu'il n'allegue que fort rarement, il y en a peu qu'on puiſſe nommer heureuſes, & de la force de celles des Léopars,[1] des Scaligers, des Mauſſacs & des Saumaiſes. Deplus, il témoigne n'avoir lû que fort imparfaitement les Ouvrages de ces grands hommes & de pluſieurs autres, du travail deſquels il auroit pû embellir & augmenter le ſien. Je ne pouſſe pas plus loin ma cenſure, parce que j'ai fait ailleurs quelques remarques ſur la Critique de ce Juif. Diſons

1. Pauli Leopardi Emendationum & Miſcellaneorum libri XX. tomus I. libros X. complectens. *Antverpiæ, Plantin.* 1568. *in* 4. le reſte eſt dans le *Fax Artium* ou *Theſaurus criticus* de Gruter, tom. 3.

ſeulement ici qu'avant lui pluſieurs ſçavans hommes promettoient le Stephanus, ou pour le moins des Notes ſur cet Auteur. Outre ceux dont il parle dans ſa Préface, Hartungus, que nous avons déja allegué, au rapport de Simler dans ſon Epitome de la Bibliothéque de Geſner, promettoit une édition du Stephanus. Benoiſt Aegius, fameux Antiquaire, à la fin de ſes Notes ſur la Bibliothéque d'Apollodore, dit qu'il travaille à une verſion Latine du même Auteur. J'apprends que cette verſion ſe trouve dans la Bibliothéque du Vatican. Caſaubon promet auſſi un Stephanus dans ſes Notes ſur Théocrite p. 241. de l'édition de 1604. & dans ſes Lettres p. 35. de l'édition de Brunſwic. Le docte M. Berkel, a auſſi promis un Stephanus, [1] outre ce qu'il nous a don-

1. Il l'a donné en 1688. à Leyde in fol. & il a été réimprimé en 1694. dans la même ville avec de nouvelles Notes de Jacques Gronovius, in fol.

né ſur un Fragment du même Auteur, tiré de la Bibliothéque de M. Seguier, & publié par M. Tennullius, oncle de M. Gronovius. Feu M. Holſtenius, Bibliothécaire du Pape, avoit auſſi travaillé ſur le Stephanus, & M. Spanheim en quelque endroit de ſes admirables Diſſertations touchant les Médailles, nous fait eſperer que nous verrons bientôt ſon travail; qui a été depuis en effet publié à Leyde par le ſçavant M. Ryckius (en 1684. in fol.) M. Spanheim lui-même dans ſes mêmes Diſſertations a rétabli par les Médailles divers endroits de cet Auteur; M. Pinedo n'eſt pas excuſable de ne l'avoir pas conſulté. J'apprends auſſi que l'illuſtre M. Gradenig, Bibliothécaire de S. Marc à Veniſe, & autrefois Précepteur de Mademoiſelle Helene Corneille, [1] la merveil-

1. De la maniere dont le nom de cette Demoiſelle eſt ici déguiſé, difficilement la reconnoîtra-t-on. C'eſt *la Signora Helena Piſcopia Cornara.* Les Auteurs qui ont écrit en beau Latin, ont

le de son siécle; j'apprends, dis-je, que ce sçavant Bibliothécaire étoit dans le dessein de donner un Stephanus. Je souhaite qu'il ait laissé quelque chose sur cet Auteur, qui puisse quelque jour être publié. Cependant joüissons du travail de M. Pinedo; qui n'a point marqué dans sa Préface que Michel Sophianus (dont j'ai parlé ailleurs) avoit possedé un Stephanus entier: *Præter alios Codices Græcos*, dit Scaliger dans une Lettre à Gruterus, *quos Michaël Sophianus habebat, erat & integer Stephanus, cum toto* Κ & Λ, *quæ hodiè imperfecta circumferri non ignoras.* Je ne sçai si

usé du mot *Cornelius* pour exprimer l'Italien *Cornaro*, mais quand on trouve dans leurs écrits les noms de plusieurs Cardinaux *Marcus Cornelius*, *Franciscus Cornelius*, *Andreas Cornelius*, &c. il faut toûjours les rendre en François par *Cornaro*, jamais par *Corneille*. Ainsi l'Auteur des *Discorsi della vita sobria* le fameux *Luigi Cornaro*, batard de cette maison, nommé *Ludovicus Cornelius*, dans la Vie du Cardinal Commendon écrite en Latin par Antoine Marie Gratiani, devoit en François être nommé *Louis Cornaro* & non pas, comme dans la traduction Françoise, *Louis Corneille*. M.

le Stephanus Geographe eſt le même que le Stephanus Grammairien, cité par Iſaac Tzetzes ſur Lycophron p. 10. de l'édition de Geneve, & par M. Pearſon, Théologien Anglois, dans ſa docte Préface contre S. Jerôme pour la Verſion des Septante.

Mich. Hoſpitalii Sermones ſeu Epiſtolæ. Pariſ. Patiſſon. 1585. *in fol.*

C'Eſt là la meilleure édition des Poëmes Latins du Chancelier de l'Hoſpital, qui ont été recuëillis & publiez par le ſoin de Meſſieurs de Pybrac, de Thou, & de Ste. Marthe. Ceux de Geneve en firent l'an 1592. une autre édition, mais en petit volume, & beaucoup moins belle que celle de Paris. Dans l'une & dans l'autre de ces éditions, ne ſe trouvent point deux Poëmes du Chancelier de l'Hoſpital, dont l'un

a pour titre *Roma*, & l'autre *Philautia.* Ces deux Poëmes se voyent dans un Recuëil de Poësies Latines, imprimé l'an 1590. [1] L'on ne trouve point non plus dans ces deux éditions l'Epitaphe de *Petrus Montaureus* entiere. [2] Monsieur de Thou dans les *Thuana* en dira la raison à ceux qui

1. J'ai trois Poëmes de ce sçavant Chancelier, qui n'ont pas encore été imprimés; le 1. a pour titre *de postrema Gallorum in Italiam duce Guisio profectione*, de 148. vers, les Papes n'y sont pas bien traitez: les deux autres traitent *de la S. Barthelemy & des mœurs de Charles IX.* le 1. de 75. vers, le 2. de 60. qui n'est pas achevé. J'ai outre ces Poësies une Lettre Latine à Pie IV. qu'il envoye par M. Amyot Evêq. d'Auxerre, dans laquelle il se plaint des mauvais offices qu'on lui a rendus auprès de Sa Sainteté, à laquelle il rend raison de sa conduite: elle est du mois d'Août 1562. *B.*

2. C'est-à-dire qu'il y manque un vers, l'Epitaphe commence:

Musæ, vester honos, & gentis gloria nostræ
Concessit fatis, patria Montaureus exul.

Après ces deux vers il y avoit celui-ci que M. de Pybrac fit ôter:

Exul ob assertum veræ pietatis honorem.

voudront l'apprendre. Outre ces Poëmes, il ſemble qu'il y en avoit encore d'autres qui n'étoient pas imprimez : *Le public*, dit Jacques Gillot écrivant à Scaliger le 9. Janvier 1602. *ne ſe reſſentira point des Sermons ou Epiſtres* de feuM. le Chancelier de l'Hoſpital, *que feu ſon frere* (Pierre Pithou frere de François) *a recouvré miraculeuſement chez un paſſementier, écrites de la main du deffunt, qui ſervoient à ce paſſementier à envelopper les paſſemens qu'il vendoit, & ſi cela n'eſt pas à lui*, (c'eſt-à-dire à Fr. Pithou) *nous ne le pouvons avoir.* De plus, voici ce que dit M. Sarrau dans une Lettre à M. Pithou, deſcendant de ces Meſſieurs Pithou, écrite de Paris l'an 1644. *Voluiſti ut te monerem de Picherelli Coſmopœa & Hoſpitalii Carminibus, huc proximis Martinalibus tecum* (M. Pithou étoit alors à Troyes en Champagne) *afferendis. Ecce aurem vello, rogoque ut ea ſeponere velis : nec diutius iſtas opes orbi*

literario invideas. Ut enim cum nominis tui gloria edantur, si per te liceat, efficiam lubentissimè. Il ne sera pas hors de propos d'ajoûter ici le Testament de ce grand Chancelier, corrigé sur trois copies, avec quelques diverses Leçons & quelques Notes à la marge.

Testament de Michel de l'Hospital, Chancelier de France. [1]

J'Ai toûjours été en doute de mon âge, parce que mes amis disoient en avoir oüi tenir divers propos à mon Pere [2] en diverses sortes, lequel maintenant disoit que j'étois né devant la guerre émûë contre les Genois, tantôt maintenoit que j'avois pris naissance lorsqu'elle fut mise à fin par le feu Roi Louis XII.

1. Ce Testament se lit dans Brantôme, art. du Connétable de Montmorency, tom. 2. des Capitaines François.

2. Jean de l'Hospital.

à

à laquelle mon Pere ſe trouva ſervant de Medecin à Charles Duc de Bourbon, [1] duquel alors ledit Charles ſe ſervoit & s'eſt ſervi puis après plus de Conſeiller que de Medecin, & n'avoit affaire de ſi grande importance qu'il ne la communiquât à mon Pere, & ne la paſſât par ſon avis. Car long-temps après que Charles de Bourbon étant chaſſé de France par envie, & privé de tous ſes biens, ſe fut retiré vers Charles d'Auſtriche Empereur, mon Pere le ſuivit, ayant laiſſé tous ſes enfans, tant fils que filles, ne les pouvant mener avec ſoi à cauſe de leur bas âge, & pour la crainte qu'il en avoit. Moi, qui étois pour lors aux études à Toulouſe, âgé de dix-huit ans, fus enlevé par ſoupçon, & enfermé aux priſons publiques, juſqu'à ce qu'on m'eut relâché & fait ſortir par mandement exprès du Roi, pource qu'on

1. Il étoit fils de Gilbert de Bourbon & de Claire de Gonzague.

ne m'avoit en rien trouvé coupable.

Incontinent après ſurvint de fâcheux cette renommée bataille près de Pavie, [1] où ayant été le Roi François vaincu & peu de temps après mené priſonnier en Eſpagne, Bourbon commençant à être odieux aux Eſpagnols à cauſe de ſa vertu & majeſté, vint en ſoupçon à Charles Empereur, d'autant que nos Ambaſſadeurs le frequentoient & conferoient de propos deliberé avec lui. Qui fut cauſe qu'il aima mieux retourner en Italie, ſe voyant fruſtré de l'eſperance qu'il avoit du mariage de la ſœur de l'Empereur. [2]

A ſon retour en Italie il trouva toutes les choſes changées; car le Roi François y étant ligué avec les

1. Dans quelques MS. de Brantôme, on lit *de facheux temps & cette renommée...* Mais je crois qu'il vaut mieux lire ſuivant l'édit. de Hollande & celle de Trevoux, *ſurvint cette facheuſe & renommée bataille de Pavie...*

2. Leonor Reine Douairiere de Portugal, que François I. épouſa en ſecondes nôces.

Princes, aſſiegeoit Milan. Auquel temps je vins voir mon Pere, lequel voyant que le ſiege ſembloit prendre trop long trait, ne voulant que je perdiſſe mon temps, donna charge à quelques voituriers de m'emmener; avec leſquels étant ſorti de Milan en habit de muletier, je paſſai non ſans grand danger de ma vie la riviere d'Abdua, [1] au deſſous de la Ville d'Aſſan, [2] où il y avoit garniſon de gens de guerre. Ayant paſſé la riviere d'Abdua, [3] j'arrivai en la riviere de Martinengue, qui eſt de la Seigneurie des Venitiens, & delà à Padouë, où de tout temps les études de Droit fleuriſſoient. Auquel lieu ayant demeuré ſix ans, mon Pere m'appella à Boulogne & à Rome, où l'Empereur Charles étoit allé pour ſe faire couronner Roi des Romains, à la ſuite duquel mon

1. Une autre copie lit *Adda*. Au. *de Aſſin*.

2. *Au-deſſous de la Ville de Caſſan*. Il n'y a point de Ville qui ſe nomme *Aſſan* ni *Aſſin*. M.

3. *Abdua* ou *Addua*, en Italien *Adda*. M.

Pere étoit après la mort du Duc de Bourbon.

De Boulogne il vint à Rome [1], puis à Marseille, où le Pape Clement & le Roi François étoient assemblez. Là se firent les nôces de Catherine de Medicis, de la famille du Pape Clement, de la part de son frere [2] avec Henry fils du Roi François.

1. Il faut lire, *de Boulogne je vins à Rome*.

2. Laurent de Medicis, Duc d'Urbin, pere de Catherine, marié à Madelaine de la Tour de Boulogne; à qui, au rapport de Guichardin, le Pape Leon X. son beau-frere assigna le revenu des Indulgences qu'il fit publier l'an 1517.

Guichardin ne dit point cela. Le Pape Leon ne pouvoit être beau-frere de Madelaine de la Tour, puisqu'il étoit oncle du Duc d'Urbin mari de cette Madelaine; & ce n'est pas à Madelaine de la Tour, mais à Madelaine de Medicis sa sœur, épouse de François de Cibo que Leon donna une partie des Indulgences qu'il fit publier l'an 1517. Au reste ces mots *de la part de son frere*, contenus au Testament du Chancelier de l'Hospital, se rapportent à Catherine de Medicis, & doivent être entendus d'Alexandre Duc de Florence son frere. Colomiés cependant les a rapportez au Pape Clement, à qui il donne Laurent de Medicis Duc d'Urbin pour frere, quoiqu'il soit constant que Clement n'a point eu de frere, & qu'il étoit seulement cousin du Pere de ce Laurent. *M.*

Alors étant à Rome je fus tant honoré que d'avoir une place de Juge qu'on nomme les Auditeurs de la Rote, de laquelle m'étant défait par l'avis de mon Pere, à cause des promesses que lui faisoit le Cardinal de Grammont de m'avancer au païs à plus grands états, je fus frustré en même temps de l'esperance que j'avois d'une part & d'autre. Car l'état d'Auditeur fut donné à un autre, & étant demeuré en arriere par la mort du Cardinal de [1] Grammont, qui m'avoit fait revenir en mon pays sous cette esperance, je me mis à suivre le Palais, où ayant demeuré trois ans, je pris à femme Marie Morin, fille du Lieutenant Criminel [2] Morin, qui eût pour dot un état de Conseiller en Parlement; lequel ayant exercé environ neuf ans, je fus envoyé pour Ambassadeur à Boulogne pour le Roi Henry, où le

1. Ce Cardinal mourut le 24. Mars 1534. *M.*

2. Jean Morin.

Concile univerſel de tous les Évêques avoit été convoqué & publié pour reformer la Religion. Auquel lieu ayant fait ſéjour de ſeize mois entiers, je trouvai qu'au lieu d'être recompenſé de l'état que j'eſperois, de grandes piques & altercations s'émûrent entre les Princes & grands Seigneurs qui étoient près de la perſonne du Roi. Car, comme on dit vulgairement, la vertu rencontre beaucoup d'embûches & empêchemens à ſa naiſſance.

Cependant (Madame) Marguerite, ſœur du Roi Henry, & Princeſſe très vertueuſe, me reçût, n'étant pas ſeulement contente de m'avoir ſauvé du danger, mais me donna un état de ſouveraine autorité dans ſa maiſon, & de grands moyens envers le Prince par ſa bonté & faveur; bientôt après ordonné Chef & Surintendant des Finances du Roi en ſa Chambre des Comptes, & élû du privé Conſeil après la mort du Roi

Henry ; & depuis fus choisi pour conduire Madame Marguerite , Sœur du Roi , ma maitresse , en la maison de son mari nommé Philibert. Là je fis tout devoir étant près la personne de ma maitresse très illustre , qui étoit grievement malade.

En ces entrefaites arriva un Courier en grande diligence de la part du Roi [1] François , qui m'appella pour être Chancelier , qui est le premier & seul état de gens de robe , vacant par la mort de très noble personne François [2] Olivier.

J'arrivai à la Cour fort troublé & émû [3] d'un grand bruit de guerre , incontinent après le tumulte d'Amboise , qui ne fut pas tant de soi dangereux que pour le remuëment des partiaux , qui bientôt après s'en ensuivit.

1. C'est François II.

2. Il étoit fils de Jean Olivier , Président aux Enquêtes , & pere d'un bâtard nommé Seraphin , qui fut Cardinal , & qui étoit un fort honnête homme.

3. *J'arrivai à la Cour fort troublée & esmeuë.*

Alors j'eus affaire à des Perſonnages, non moins audacieux que puiſſans, voire qui aimoient mieux ordonner les choſes par violence que par conſeil & raiſon. Dont pourroit donner bon témoignage la Reine Mere du Roi, laquelle fut lors reduite en tel état, qu'elle fut preſque deboutée de toute l'adminiſtration du Royaume. A raiſon de quoi ſe complaignant ſouvent à moi, je ne lui pouvois autre choſe propoſer devant les yeux que l'autorité de ſa Majeſté, de laquelle ſi elle ſe vouloit dextrement ſervir, elle pourroit aiſement rabattre & affoiblir l'ambition & cupidité de ſes adverſaires.

Avint que le Roi Charles ſucceda au Royaume par la mort du Roi François ſon frere aîné. Le parti de ceux qui pouvoient le plus du temps du Roi François, fut affoibli, & la puiſſance de la Reine Mere du tout augmentée; & neanmoins pour tout

cela l'envie ne cessa point. Car le Roi de [1] Navarre, induit par fausse opinion, tiroit à soi toute la puissance de commander, s'usurpant le nom de Tuteur du jeune Roi selon les loix des Gaulois. Au contraire la Reine Mere se défendoit par mêmes loix & coûtumes, ajoûtant à ce les exemples, ausquels on avoit donné lieu & autorité en semblables & pareilles matieres.

Ce debat étant rapporté aux Etats du Royaume, & iceux induits par équité, car qui est plus équitable que de donner la charge & tutelle du fils à la Mere? Etant donc iceux induits ou par équité ou par nôtre continuelle poursuite, donnerent à la Reine Mere la charge & tutelle du Roi & de ses biens, lui [2] associant pour aide & conseil le Roi de Navarre.

Il nous sembloit par ce moyen avoir réüni les cœurs des Princes,

1. Antoine de Bourbon, pere de Henry le Grand.

2. Au. *asseurant*,

& aucunement établi en tout le Royaume un vrai repos & tranquillité. Mais la faction & ligue qui avoit manié les affaires du temps du regne du Roi François, ne pouvoit endurer que d'autres maniassent les affaires. Partant ils suscitoient le Roi de Navarre & les autres Seigneurs de la Cour (lesquels se plaignoient que leur puissance & autorité étoit diminuée par l'autorité d'une seule mere) à prendre les armes sous prétexte de Religion.

Or ce n'est pas ici le lieu ni nôtre intention de dire comment les choses ont été tramées & conduites, & quelles issuës elles ont euës ; je puis seulement asseurer que jaçoit que les armes ayent été prises par quatre fois, & qu'on ait donné bataille par quatre ou cinq fois, j'ai toûjours conseillé & persuadé la paix, estimant qu'il n'y avoit rien si dommageable à un pays qu'une guerre civile, ni plus profitable qu'une paix

à quelque condition que ce fût.

De là tous se prirent presque à se moquer de moi, qui ne demandoient que nouveaux changemens d'affaires, & qui disoient haut & clair que cette guerre se pouvoit mettre à fin, sans difficulté. Pour cela ils inciterent contre moi toute la Noblesse, les Princes, Magistrats & Juges, tenant conseil de la guerre & de la paix en particulier, non en public; ce qui ne se pouvoit faire sans en demander l'avis & conseil du Chancelier; ou autrement le devoient-ils executer d'eux-mêmes, sans en demander le conseil à autrui, ou bien en attendre les avis des Parlemens, qui sont souverains Juges des affaires qui se présentent.

Ainsi nous avons presque perdu le Roi & le Royaume, toutes choses étant changées à la ruine de la patrie; & non contens de faire combattre les forces du pays les unes contre les autres, firent approcher jusques au

cœur du Royaume des étrangers de diverses patries de l'Espagne, Italie & Allemagne.

Helas ! nous avons vû (ce que je ne puis presque dire sans gemissemens & sans larmes) que les soldats étrangers se joüoient de nous, de nos corps & de nos biens ; quand ceux qui les devoient empêcher les premiers, en étoient eux-mêmes les auteurs & conducteurs, & qui trouvoient bon tous les maux & méchancetez qui se commettoient en la France.

Quant à moi, voyant que mon labeur n'étoit agréable au Roi & à la Reine, & que le Roi étoit tellement pressé qu'il n'avoit plus de puissance, voire qu'il n'osoit dire ce qu'il en pensoit, j'avisai qu'il me seroit par trop plus expedient de ceder volontairement à la necessité de la Republique & aux nouveaux Gouverneurs, que de debattre avec eux, avec lesquels je ne pouvois plus demeurer.

Je fis place aux armes, lesquelles étoient les plus fortes, & me retirai aux champs avec[1] ma femme, famille & petits enfans, priant le Roi & la Reine à mon partement de cette seule chose, que puisqu'ils avoient arrêté de rompre la paix & de poursuivre par guerre ceux avec lesquels peu auparavant ils avoient traité la paix, & qu'ils me reculoient de la Cour parce qu'ils avoient entendu que j'étois contraire & mal sentant de leur entreprise, je les priai, dis-je, s'ils n'acquiesçoient à mon conseil, à tout le moins quelque temps après qu'ils auroient soulé & rassasié leur cœur & leur soif du sang de leurs sujets, qu'ils embrassassent la premiere occasion de paix qui s'offriroit, devant que la chose fût reduite à une extrême ruine; car quelque issuë qu'auroit cette guerre, elle ne pouvoit être que très pernicieuse au Roi & au Royaume.

1. *Ma femme, ma fille & petits enfans.*

Ayant fait cette remontrance avant que partir de la Cour[1], en vain, je m'en allai avec une grandissime tristesse de quoi le jeune Roi m'avoit été ravi, & ses freres, en tel âge & temps auquel ils avoient plus affaire de nôtre gouvernement & aide. Ausquels si je n'ai pû assister ni d'aide ni de conseil, si longtemps que j'eusse bien voulu, j'en appelle Dieu à témoin & tous les Anges & les hommes que ce n'a pas été ma faute; & que je n'ai jamais rien eu si cher que le bien & le salut du Roi & de ma patrie, & en ce me sentant grandement offensé, que ceux, qui m'avoient chassé, prenoient une couverture de Religion, & eux-mêmes étoient sans pieté & sans Religion. Mais je vous puis assurer qu'il n'y avoit rien qui les émût davantage que ce qu'ils pensoient que tant que je serois en charge, il

1. *Ayant fait cette remontrance en vain, je partis de la Cour avec une grandissime.*

ne leur feroit permis de rompre les Edits du Roi, ni de piller fes finances & celles de fes fujets.

Au refte il y a prefque cinq ans que je mene ici la vie des [1] Afcites, fans me fouvenir des miens, & fans qu'ils fe fouviennent de moi ; & ne veux point raffraichir la memoire des chofes que j'ai fouffert en ce département de la Cour, tant en public qu'en particulier. Mais auffi ne faut-il pas que je taife qu'il ne m'eft rien advenu de mal de la part du Roi & de la Reine ; que s'il m'en eft advenu quelque chofe, ça été contre leur gré.

1. Au. *de Laërtes.*
Soit qu'on life *des Afcites*, foit qu'on life *de Laertés*, le fens eft bon. Du Grec *ἀσκεῖν exercer*, on appelloit *Afcites*, ou pour mieux prononcer *Afcetes Ἀσκηταὶ*, ceux qui s'exerçoient en des actions de vertu, & fe mettoient en retraite pour mieux les pratiquer. Quant à Laertés ou Laerte pere d'Ulyffe, on voit dans le dernier livre de l'Odyffée que ce vieillard ayant perdu l'efperance de revoir fon fils, dont pendant vingt ans il avoit attendu le retour, s'étoit retiré à la campagne où il paffoit la vie à cultiver fon jardin. *M.*

Maintenant me voyant travaillé d'une maladie incurable de vieilleſſe, & outre d'une infinité d'autres maladies depuis ſix mois, j'ai penſé de mettre ordre à mes affaires, comme ont accoûtumé de faire les hommes, & ordonner quelque choſe que je veux que mes heritiers tiennent inviolablement, que j'eſpere qu'ils executeront de leur bon gré, étant plus induits de mon amitié, que d'aucune crainte [1] des loix, car ils ne ſont en rien éloignez des droits & reigles de nature, leſquelles choſes n'ont rien auſſi de contraire à leur utilité & profit.

Premierement, je veux & ordonne que tous mes biens & heritages viennent à ceux auſquels ils appartiennent par les loix & coûtumes du pays, & ne fais en cela loi ni prérogative à aucun.

Je veux outre que Marie Morin, ma très chere épouſe, & femme

1. Au. *contrainte*.

d'une

d'une ſinguliere pieté, gouverne le tout en commun, laquelle je m'aſſûre ne diminuëra rien des biens, ains plutôt les conſervera dûëment & accroîtra au profit des enfans, & pour ce je défends qu'on ne lui demande aucun compte ni raiſon de la tutelle & curatelle, mais je veux que toutes choſes ſe faſſent, ſe vendent & ſe paſſent ainſi qu'il lui plaira.

J'ordonne auſſi que tout ce qu'elle aura paſſé, ſoit non ſeulement tenu des heritiers pour fait, mais pour agréable.

J'entends ſemblablement que mes petits fils nez de [1] ma fille, qui ſont de la famille des Hurauts, ayent un nom ajouté au leur; en ſorte que l'aîné nommé Charles, écrive ainſi ſon nom, *Charles Huraut de l'Hoſpi-*

1. Magdelaine de l'Hoſpital, mariée à Robert Huraut. M. de l'Hoſpital eût bien voulu avoir pour ſon Gendre M. de Pybrac, qui étoit un homme de grād merite; mais la choſe ne s'étant pas rencontrée, il donna ſa fille à M. Huraut.

tal; lequel nom ajoûté fervira pour diftinguer les familles des Hurauts, qui font en grand nombre. Ce qui a été autrefois pratiqué à Rome, & fe trouve auffi de femblables exemples en nôtre France.

Je veux auffi que quelque memoire de mon nom demeure en cette famille, en laquelle j'ai apporté tous les plus beaux états de la Republique, même l'état de Chancelier; laquelle chofe les encouragera, comme j'efpere, à fuivre les traces & veftiges de leur grand-pere, pour parvenir à pareils degrez d'honneur.

Je fais Magdelaine de l'Hofpital heritiere de tous & chacuns mes biens, & laiffe & legue par teftament toute ma Librairie & Bibliothéque à Michel Huraut de [1] l'Hofpital, qui me femble plus propre & plus affectionné aux bonnes lettres que les autres [2] petits.

1. C'eft. M. du Fay, auteur du *Franc & veritable difcours*, & de quelques autres.

2. *Que les autres petits enfans.*

Je veux toutefois que ma femme & fille gardent ma Librairie, afin que perſonne n'en puiſſe rien ſouſtraire, & qu'ils la donnent audit Michel, quand il ſera en âge, ſous condition qu'elle ſera ouverte pour la commodité de ceux de la famille, enſemble les domeſtiques & autres qui frequentent la maiſon.

Au lieu, je veux que l'on donne à chacun des petits-fils, cinq cens livres tournois pour une égalité de legitime portion, afin qu'il n'y en ait pas un qui ſe puiſſe plaindre qu'un autre ait été preferé à lui & lui poſtpoſé.

Quant aux monnoyes d'anticailles d'or & d'argent, de cuivre, & medailles, & le ſurplus qui eſt à mon logis, je veux qu'elles ſoient à celui que ma femme & ma fille nommeront, & que je laiſſe à leur diſcretion, comme je fais toute autre choſe.

Je ne voudrois pas prendre cette hardieſſe d'empêcher la Reine Mere

de mes propres affaires, ſçachant trop mieux qu'elle eſt d'ailleurs occupée à tant d'affaires publiques, ſi ce n'étoit qu'elle s'y fût offerte de ſon bon gré, & qu'elle même m'eût declaré apertement qu'elle auroit ſoin de moi & des miens, tant durant ma vie, qu'après ma mort, m'aſſurant haut & clair, que ſi elle decedoit devant moi, elle feroit contre tout devoir d'humanité, ſi elle taiſoit au Roi & autres ſes enfans ma fidelité & diligence, induſtrie & labeur envers eux, étant en bas âge, lequel même j'ai emploié au plus fâcheux temps entre les grandes & moindres affaires du Roi & du Royaume, ce que leſdits enfans ne pouvoient connoître pour leur bas âge. Mais tout ainſi que Sa Majeſté m'a été ſi liberale & favorable, auſſi eſt il raiſonnable que je joüiſſe de ſa liberalité & mien benefice entant que la raiſon le requiert. Qu'il nous ſuffit à moi & aux miens, qu'elle

nous ſoit propice, & qu'elle & le Roi nous font grande grace de ce qu'ils ne ſouffrent qu'on nous faſſe quelque tort & injuſtice de particuliers, mais qu'ils nous permettent de vivre en droiture & équité. Que ſi à ce bien ils en ajoûtent d'abondant, nous reputerons le tout pour un ſingulier bienfait & profit. Certes il ne lui peut tourner à deshonneur ou vitupere d'avoir ſalarié ſon humble ſerviteur de quelque honnête recompenſe.

C'eſt à vous, Madame Marguerite de Savoye, Ducheſſe, à qui je m'adreſſe, & que je prie, qui avez toûjours été cauſe de mes biens & états, & qui ne m'avez jamais deffailli ni aux miens pour mon avancement; je vous ſupplie que l'affection & faveur que m'avez porté & aux miens en mon vivant, la veuilliez continuer après ma mort envers ma femme & enfans; en ſorte toutefois que vous employïez autant de votre Puiſ-

ſance & autorité & tout ainſi que bon vous ſemblera, tellement que laiſſiez le maniement de mes biens à ma femme & ceux de mes domeſtiques tels qu'il vous plaira.

Je veux que toutes mes medailles de cuivre, marbre, & auſſi toutes les monnoyes d'anticailles d'or & d'argent & autre matiere ſoient gardées en ma maiſon par indivis à la diſcretion de ma femme, & quatre beaux vaſes d'ouvrage d'Allemagne, & cette medaille de taureau que Madame ma maitreſſe m'a donnée.

Je veux qu'on donne auſſi vingt écus de revenu en aumône à ma Sœur Françoiſe Religieuſe, tant qu'elle vivra.

Mon gendre [1] prendra garde & aura ſoin que mes livres de Droit civil, que j'ai redigez en articles par methode étant jeune, ne ſoyent déchirez & brûlez, mais qu'ils ſoyent donnez à l'un de mes petits

1. Robert Huraut.

fils des plus capables, & qui les pourra à l'imitation de ſon ayeul par avanture parachever.

Quant à mes Funerailles & ſepulture, (que les Chrétiens n'ont pas en grande eſtime [1]) je laiſſe à ma femme & domeſtiques d'en faire ce qu'ils voudront.

Davantage je veux qu'on faſſe la récompenſe à mes ſerviteurs & autres, telle que ma femme aviſera, laquelle je veux qu'on tienne pour Dame & Maitreſſe de tous mes biens.

Au ſurplus, je vous recommande à tous de vous honorer l'un l'autre & entr'aimer.

J'ai ſouſſigné ces choſes de ma main, quand je me ſentis approcher de la mort au Seigneur, le 12. [2] jour du mois de Mars 1573.

1. Cet endroit a été répris un peu rudement par Genebrard dans ſa Harangue ſur la mort de Pierre Danés. Mais il ne faut pas s'en étonner: *Fuit enim Genebrardus*, ce ſont les termes de M. de Thou faiſant ſon éloge, *vita quàm ſtilo temperantior creditus*

2. Il y a dans Brantome tout au long *le troiſiéme jour du mois de Mars*.

Caroli Ducis Arſchotani Numiſmata, brevi commentario illuſtrata, editore Caſp. Gevartio. Antverpiæ 1654. in fol. Acceſſere Ant. Auguſtini Dialogi de Numiſmatibus, ex Hiſpanico Latinè, Interprete Andr. Schotto.

L'Auteur de ce petit Commentaire ſur les Medailles du Duc d'Arſchot, eſt Albert Rubens, ſçavant homme, & fin déchiffreur de Medailles, fils de Pierre Paul Rubens, grand Peintre & grand Antiquaire, & neveu de Philippe Rubens, dont nous avons *Electa*, la Verſion des Homelies d'Aſterius, & quelques Poëſies Latines. Je tiens de M. Voſſius

temps auquel le Chancelier put avoir écrit & fini ſon Teſtament, ſe reſervant à le ſigner lorſqu'il ſentiroit les approches de la mort, qui arriva, comme on ſçait, le 13. Mars 1573. *M.*

Vossius & de feu M. Gevars, Secretaire de la Ville d'Anvers, qu'Albert Rubens, & non pas Pierre Paul son pere, comme je l'ai écrit ailleurs, est l'Auteur de cet excellent Commentaire. Aujourdhui je vois cela confirmé par Messieurs Spanheim & Oiselius. Cet Albert Rubens a aussi fait un Traité *de Re Vestiaria & lato Clavo*, qui n'a été imprimé qu'après sa mort. M. Ferrari, Professeur aux belles Lettres à Padouë, a refuté ce Traité avec un peu trop d'aigreur, lui de qui Rubens avoit dit si obligeamment : *Novissimè Octavius Ferrarius egregio Opere ita omnem de priscis Vestibus materiam exhausit, ut promissos à Casaubono & Salmasio de Re Vestiaria Commentarios vix desideremus.* Il y a aussi un Commentaire de Jean Hemelar Chanoine d'Anvers, sur les Medailles du Duc d'Arschot, dont la meilleure édition est de 1627. On a eu raison de joindre au Commentaire de Rubens, les Dialogues d'An-

tonius Auguſtinus, le plus docte Prélat de l'Eſpagne, qui ſont comme une Introduction à la connoiſſance des Medailles. L'Auteur les écrivit premierement en Eſpagnol; depuis, ils furent traduits deux fois en Italien; & enfin le Pere Schottus, Jeſuite, [1] en fit une verſion Latine, étant encore jeune.

1. Il y ajoûta même un douziéme Dialogue de ſa façon. *M.*

Joh. Cameronis Opera. Genevæ 1642. *in fol.*

IL y a eu pluſieurs éditions de Cameron, Théologien celebre parmi les Proteſtans; mais celle que je viens de marquer eſt la meilleure. L'Auteur du Portrait de Cameron, eſt Louis Cappel, ſon diſciple, ſi connu des Sçavans, par ſa Critique Sacrée, & par ſon *Arcanum Punctationis*, publié par Erpenius. Celui

qui a fait la Préface, eſt Frederic Spanheim, qui enſeignoit alors la Théologie à Geneve, Pere d'Ezechiel, & de Frederic, ſi fameux aujourd'hui dans la République des Lettres. L'Auteur d'*Epiſtola viri docti ad amicum*, refutée par Cameron, eſt Epiſcopius, ſçavant Arminien. Elle a été miſe depuis dans ſes Oeuvres. On a fait imprimer à Saumur il n'y a pas fort long-temps le *Myrothecium* de Cameron beaucoup meilleur qu'il n'avoit paru l'an 1632. On y a ajoûté les Notes de M. Morus ſur le N. T. & ſes Axiomes de Théologie.

Bibliothéque de François Grudé Sieur de la Croix-du-Maine. A Paris 1584. in folio.

CEtte Bibliothéque, qui ſe fait rare, eſt à mon avis plus utile que celle de du Verdier. Celle-ci ne

nous indique que le nom des Auteurs & celui de leurs Ouvrages; [1] au lieu que l'autre nous apprend diverses particularitez de ceux dont elle fait mention. Estienne Pasquier dans une Lettre à M. de la Croix du Mans ou du Maine lui parle de cette Bibliothéque. Il seroit à souhaiter que nous eussions une Bibliothéque generale des Auteurs François, comme Swertius & Valerius Andreas en

1. Il est vrai que du Verdier ne nous apprend rien de particulier des Auteurs dont il fait mention, si l'on en excepte les vieux Romanciers François & Poëtes Provençaux, mais en récompense il rapporte des extraits de beaucoup de Livres, & comme une espece d'échantillon qui peut faire juger de tout l'ouvrage. Il y en a à la verité de bien ennuyeux, & surtout il copie une infinité de mauvais Vers dont on se passeroit fort bien. Il manque à cette Bibliothéque une Table des Noms, qui ne laisse pas d'être fort utile dans la Croix du Maine. Il seroit aisé de faire une bonne Bibliothéque Françoise de ces deux, & de la continuer jusqu'en 1600. La Bibliothéque de du Verdier est imprimée à Lyon in folio 1585. *B.*

* C'est ce qu'a executé M. de la Monnoye avec des additions & des corrections sur chacune: son ouvrage est en état d'être imprimé.

ont fait une des Flamans & des Hollandois, Nicolas Antonio des Espagnols, & Nicolas Toppi & Leonard Nicodeme des Napolitains.

Nic. Gerbelii Græcia. Basileæ 1550. in fol.

BIen que nous ayons aujourd'hui l'ancienne Grece de M. Paulmier de Grentmesnil, imprimée à Leyde l'an 1678. in quarto, il ne faut pas pour cela negliger celle de Gerbelius, qui contient quantité de choses qui ne sont pas moins sçavantes que curieuses. On y voit sur tout tant de caracteres d'un honnête homme, qu'on ne peut s'empêcher d'en aimer l'Auteur. Pour moi, j'avouë franchement que je n'ai jamais lû cet Ouvrage qu'avec un extrême plaisir; & que comme il m'arrive souvent d'étudier plûtôt le genie d'un Auteur que la matiere qu'il trai-

te, j'ai été ravi de trouver en celui-ci une si belle ame, & si portée à loüer de bonne grace tous ceux dont il tire quelques lumieres. Frisius dans son Epitome de la Bibliothéque de Gesner parle des autres Ouvrages de Gerbelius, mais il ne fait point de mention d'une belle Préface sur quelques Opuscules d'Erasme, imprimez à Strasbourg l'an 1517. Dans cette édition, pour le remarquer en passant, il paroît qu'Erasme dedie son Soldat Chrétien *Joanni Germano amico aulico*, au lieu que dans les éditions suivantes il y a seulement, *Amico cuidam aulico.* Gerbelius mourut à Strasbourg fort âgé l'an 1560. après y avoir enseigné le Droit plusieurs années. M. de Thou en fait l'Eloge dans son Histoire, l'appellant, après Camerarius dans la Vie de Melanchthon, *virum optimum, & pariter doctrina ac suavitate morum excellentem.* J'apprends par une Lettre de M. Bochart à M.

Vossius, écrite de Caën le 27. Mars 1664. qu'un Gentilhomme de Normandie nommé[1] Touroude, qui fit autrefois un voyage à Leyde, exprès pour y voir M. de Saumaise, avoit fait dessein de travailler sur la Grece, & de bâtir sur le fonds de M. de Grentmesnil, qui se sentoit trop vieux & rrop incommodé pour achever son Ouvrage. M. de Brieux dans une Lettre à M. Turgot de S. Clair, Conseiller d'Etat, confirme ce que dit M. Bochart, en ces termes: *M. de Touroude travaille sur l'ancienne Grece, & entreprend de grands voyages pour rendre son travail plus parfait, & pour donner des Cartes plus fidelles & plus exactes de tout ce Païs là, que ne sont celles que nous en avons euës jusqu'ici.*

1. Voyez sur Touroude & son ouvrage, M. Huet dans ses Origines de Caën. Il avoit achevé la Description de l'Epire & de l'Achaïe, & celle du Peloponese étoit bien avancée quand il mourut en 1689.

Hugonis Grotii Annotationes in Evangelia. Amstel. 1641. *in fol.*

GRotius est sans contredit le meilleur Interprete de l'Ecriture que nous ayons. Aussi est-il ainsi appellé par le docte & judicieux Pricæus, Critique Anglois, dans ses Notes sur la Métamorphose d'Apulée p. 219. Mais de plusieurs volumes que nous avons de Grotius sur l'Ecriture, il n'y en a point de plus considerable que celui-ci ; sur lequel je fis il y a quelques mois ce Quatrain, adressé aux Théologiens :

Docteurs, dont les noms triomphans
Ont couru jusqu'ici de l'une à l'autre plage,
Confessez aujourd'hui, voyant ce bel Ouvrage,
Qu'auprès de son Auteur vous parlez en enfans.

Touchant ces mêmes Notes, voici ce qu'écrit Grotius à Gerard Vos-

fius, son ami intime, dans une Lettre Manuscrite, de Paris le 1. Août 1625. *Notæ meæ in tres Evangelistas confectæ sunt, ut scis. Restat quartus, in quem aliquid notabo, simul me à minoribus curis, quæ imperfectæ jacent, absolvero. Sed non est è re mea ut id Opus prodeat quandiu in Galliis vivo. Nam quibus unicum studium est Theologiæ, nolunt eam à nobis attentari. Deinde quædam dicenda essent quæ ad palatum non sunt eorum qui hîc sacra curant, & quos offendere non satis tutum est.* Cet Ouvrage est fort loüé par tous les veritables Sçavans, mais particulierement par Episcopius & Poëlenburg Arminiens, & par Ruarus Socinien, dans une Lettre au Pere Mersenne, Religieux Minime. J'oubliois de remarquer que Grotius à la fin de ces Notes sur les Evangiles a ajoûté un Traité, dans lequel il refute deux Théologiens, l'un qu'il nomme Borborita, & l'autre Fronto. Borborita, c'est Samuël des Marets,

Théologien de Groningue. Fronto; c'eſt Pierre du Moulin, Théologien de Sedan. Voyez touchant ce dernier M. Sarrau dans ſes Lettres page 42.[1]

1. Ces Commentaires de Grotius ſur les Evangiles & ſur l'Ecriture Sainte ſont réimprimés dans le Recueil de ſes Oeuvres Théologiques, 4. vol. in fol. Amſterd. Blaeu, 1679.

Joh.[1] *Wild, Latinè Feri, Enarrationes in Evangelium Johannis. Lovanii* 1549. *in fol.*

CEux qui voudront avoir dans leurs Bibliothéques une belle édition du Commentaire de Férus ſur S. Jean, doivent rechercher celle-ci, qui eſt préferable à toutes les autres. Car outre qu'elle eſt in folio, elle a l'Epitre dedicatoire de ce pieux & éloquent Cordelier, à Sebaſtien, Archevêque de Mayence, que les

1. Wild en Allemand ſignifie *Sauvage*. M.

autres éditions n'ont point. [1] Dans cette Epitre, Ferus avouë ingenuement qu'il s'est servi, en quelques endroits, des Commentaires de Brentius & d'Oecolampade, Protestans; mais, ajoûte-t-il, *ea tantum transtuli quæ bona, ecclesiasticæque doctrinæ consona videbantur, & quæ viri illi non in Schismate, sed in Catholica Ecclesia didicerant.* Aussi étoit-il trop bon Catholique pour en user autrement. Voyez l'Apologie de Michel de Medine pour Ferus, contre le Pere Dominique Soto, Jacobin, & Sixte de Sienne, du même Ordre, dans sa Bibliothéque Sacrée p. 417. de l'édition de Venise. Je n'ignore

1. Il est pourtant certain, que ces Enarrations, comme Ferus les appelle, sont imprimées à Mayence in fol. aussi avec l'Epitre dedicatoire, chez François Behem l'an 1559.

Moguntiæ apud Divum Victorem, excudebat Franciscus Behem Typographus anno 1559.

Cette remarque est tirée des Mêlanges Historiques du Sieur de la Brune Ministre de l'Eglise Françoise de Tournay, page 228.

pas que M. de Thou, dans l'Eloge de Ferus, dit que *multa scripsit tanta moderatione, ut scissa ob Religionis causam Germania, ab utraque parte gratiam meruerit.* Mais cette moderation de Ferus, ne détruit point ce que j'ai avancé. Autrement M. de Thou lui même, M. Boule dans son Essai de l'Histoire des Protestans, le Pere Maimbourg, Jesuite, dans sa Methode pour ramener les mêmes personnes, & une infinité d'autres, doivent être rayez du nombre des Catholiques, pour avoir été moderez dans leurs Ecrits.



[1] *Themistii Orationes 33. Gr. Lat. ex versione & cum notis Dionysii Petavii, Gabrielis Cossartii & Joannis Harduini. Paris. ex Typogr. regia, 1684. in folio.*

DE trente six Harangues de Themistius que Photius avoit lûës, nous en avons enfin trente trois, par les soins des Peres Petau, Cossart, & Hardoüin. Nous devons sur tout beaucoup à ce dernier, qui ne s'est pas contenté d'ajoûter dans cette nouvelle édition treize Harangues, qui n'avoient jamais été imprimées, mais qui l'a encore enri-

1. Cet article des *Oraisons de Themistius* a été substitué à un autre qu'on trouve dans l'édition de la Rochelle, qui a pour titre *Lexicon Græco-Latinum E. G, Londini* 1581. *in* 4o. On ne rapporte point celui-ci; l'Auteur y ayant reconnû plusieurs fautes considerables, l'a supprimé; il faut suivre ses intentions.

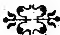
chie d'excellentes notes. J'aurois ſeulement ſouhaité que ce Pere eût inſeré dans ſon édition les Notes de Georges Remus, quoique Proteſtant, comme M. Hadrien de Valois fit mettre il y a quelques années les notes de Lindenbrog, auſſi Proteſtant, à la fin de celles de ſon frere & des ſiennes, ſur Ammian Marcellin. Je m'étonne que le Pere Hardoüin n'ait rien dit des cinquante deux Harangues de Themiſtius, qui n'étoient point imprimées, que Pio Muſio écrivant à M. de Peireſc diſoit avoir trouvées dans la Bibliothéque du celebre Vincentio Pinelli. Plût à Dieu que la nouvelle fût veritable! & que nous puſſions un jour poſſeder un ſi grand tréſor. Car enfin quoique la Grece ait eu d'excellens Orateurs, qui ont precedé de pluſieurs ſiecles Themiſtius; j'oſerai pourtant aſſurer, ſur tout après le témoignage de Muret dans une de ſes Harangues, que Themiſtius n'eſt

inferieur à aucun de ces Anciens là. Je ne ſçais ſi ſa douziéme Harangue à l'Empereur Valens, traduite en Latin par Dudithius, mais dont le Grec s'eſt perdu, eſt la même que celle dont fait mention l'Hiſtorien Socrate. Le Pere Petau, qui l'a tournée en Grec ſur le Latin de Dudithius, le nie formellement. M. de Valois au contraire, diſciple du P. Petau, dit que c'eſt la même, fondé ſur ce qu'il trouve dans cette Harangue une partie de ce qu'en allegue Socrate: Je dis une partie, parce que tout ce qu'en allegue cet Hiſtorien ne s'y rencontre pas; ce qui fait que je n'oſe prononcer ſur ce differend.



Excerpta ex Tragœdiis & Comœdiis Græcis, Græcè, cum versione & emendationibus H. Grotii. Parif. 1626. in 4°.

GRotius ayant donné au public l'an 1623. le Stobée, corrigé ſur quelques Manuſcrits de la Bibliothéque du Roi, y joignit l'an 1626. ces anciens Fragmens. Mais quelque ſoin qu'il ait pris de ce recueil, Thomas Gataker, Anglois, l'un de nos Critiques les plus exacts, la rendu beaucoup plus complet dans un chapitre de ſes Mêlanges, & à la marge même de l'édition de Grotius, qui ſe voit aujourd'hui dans la riche Bibliothéque du Sçavant M. Voſſius.



Marculfi

Marculfi Formulæ, cum Notis Hieronymi Bignonii: Accessit Liber Legis Salicæ, à Fr. Pithœo & eodem Bignonio Notis illustratus. Paris. apud Cramosium 1666. in 4°.

CE n'est pas là le premier fruit des études de l'illustre M. Bignon. Ayant possedé le sens & la science long-temps avant la barbe, [1] comme dit assez naïvement de lui Mademoiselle de Gournay, dans sa Préface sur les Essais de Montaigne son Pere d'alliance, il avoit fait plusieurs Livres avant celui-ci. Agé seulement de dix ans, il fit la Description de la Terre Sainte. A quatorze ans, il écrivit deux Traitez, l'un touchant les Antiquitez de Rome, & l'autre de l'Election des Papes.

1. Voyez touchant M. Bignon les Enfans celebres de Baillet.

A dix-neuf ans, il refuta pour l'interêt de nos Rois un Livre in folio, de Jacques Valdés Espagnol, touchant la Préséance des Rois d'Espagne. A vingt-trois ans, il fit imprimer ces Formules de Marculfe avec des Notes, qui sont beaucoup plus amples dans cette édition de Cramoisy; dans laquelle on devoit aussi mettre les petits Ouvrages dont j'ai parlé; afin que l'on pût avoir dans un seul volume toutes les Oeuvres du sçavant & pieux M. Bignon. On a mis à la fin de ces Formules son Tombeau, qui avoit été d'abord imprimé à part; dont les deux principales piéces, sont la Harangue du Pere Fronteau, Religieux de Ste. Genevieve, & le Poëme de M. Portner, Auteur de la Vie de M. Guyet, dans laquelle il s'est caché sous le nom d'Antoine Periander. Au devant de ces mêmes Formules se voit le Portrait de M. Bignon, [1] avec les Eloges

1. Avec ces paroles au bas, R. *Lochon ad vivum*

qui lui ont été donnez, dont j'ai fourni la plus grande partie. Depuis, j'ai découvert qu'il étoit loüé par M. de Valois dans sa Préface sur Ammian Marcellin, par le Pere Jacob de Saint-Charles, Religieux Carme, dans son Traité des Bibliothéques, par M. de Pellisseri dans ses Lettres; & par l'Auteur de l'Histoire du Temps, [1] imprimée l'an 1649.

furtim delineavit, &c. M. Bignon aussi bien que Plotin le Philosophe ne vouloit pas permettre qu'on fist son Portrait. On le tira pendant qu'il portoit la parole à la Grand'Chambre. *Traité des Statuës*, pag. 292.

1. Nicolas Johannes Sieur de Portal, Avocat au Parlement, & Bailly de S. Denis.

Petri Seguini selecta Numismata. Paris. 1665. in 4.

C'Est dommage que M. Seguin, [1] Doyen de l'Eglise Royale de Saint Germain de Paris, possedant

1. Voyez les Particularitez, page 115. des *Opuscula Colomesii*.

autant de Medailles rares qu'il en possedoit, ne nous ait donné avant sa mort que l'explication d'un fort petit nombre. J'ai connû autrefois cet excellent homme, & je ne suis jamais sorti d'avec lui sans une extrême satisfaction. Sa maison étoit comme une Académie d'Antiquaires, où je me rendois avec grande assiduité. J'y ai vû quantité de gens très habiles dans les Medailles, mais j'ai été assez malheureux pour n'y point voir le charmant M.[1] Patin, les délices des Sçavans, & aujourd'hui l'une des plus brillantes lumieres de l'Italie. Nous devons à M. Seguin la Vie du Cardinal Commendon, écrite en Latin par Antoine Marie Gratiani, son Secretaire; comme à Monseigneur de Furstemberg, Evêque de Munster, le Mecene de son siecle, un Traité du même Gratiani des Chûtes des

1. Charles Patin, celebre Antiquaire, fils de Guy Patin dont on a des Lettres.

Hommes illuſtres. Ces deux beaux Ouvrages ont été donnez au public par M. Flechier, de l'Academie Françoiſe ; le premier ayant même été traduit par lui en François, auſſi poliment que l'on peut traduire. J'apprens que ſa Majeſté a acheté les Medailles de M. Seguin ; dont je ne dirai rien davantage, en ayant parlé ailleurs. J'avertirai ſeulement mon Lecteur, que depuis la premiere édition de cette Bibliothéque les Medailles de M. Seguin ont été réimprimées à Paris (en 1684. in 4°.) avec pluſieurs additions, & des Notes de M. Vaillant ſur ces mêmes Medailles.

Fr. Bosqueti Hiſtoriæ Gallicanæ Tomus primus. Pariſ. 1636. *in* 4°.

CEtte édition eſt beaucoup plus ample que la premiere, qui

étoit in octavo, mais moins ample aussi de quelques lignes, contre les Moines, rapportées par Usserius, Archevêque d'Armach en Irlande, dans ses Antiquitez d'Angleterre, & copiées par M. Daillé dans son Traité Latin de l'Emploi des Peres. Ce premier Tome de l'Histoire de M. de Bosquet, qui n'a point été suivi d'un second, a deux parties; la premiere comprend, dans un stile assez élegant, ce qui s'est passé depuis la naissance de l'Evangile en France, jusqu'à la paix de l'Eglise. La seconde n'est qu'un Recuëil de Passions de Martyrs François, tirées de divers Manuscrits; dont les principales sont celles de S. Denis Evêque de Paris, & de Saint Victor de Marseille. Pour suppléer à ce qui manque à cette Histoire, il faut avoir recours aux Annales Ecclesiastiques de France du Pere le Cointe, que nous avons perdu depuis quelques mois, & aux Dissertations des doctes

Sirmond, de Launoy, & Boüillaud, touchant les deux Denis, la Madelaine de Marseille, & le S. Benin[1] de Dijon. Le premier Ouvrage de M. de Bosquet, est *Synopsis Legum Michaelis Pselli*, tournée de Grec en Latin, & loüée par le Pere Morin dans ses Exercitations Bibliques. Touchant les autres Livres de ce [2] Prelat, je renvoye le Lecteur au Journal des Sçavans, & à la France Chrétienne de Messieurs de Sainte Marthe, où il trouvera aussi son Eloge.

1. Ce Saint appellé en Latin *Benignus*, est en François appellé S. *Benigne*. Le fameux Evêque de Meaux ne s'est pas appellé Jacques Benin, mais Jacques Benigne Bossuet. *M.*

2. Bosquet a été Evêque de Montpellier.

Joh. Bonæ Cardinalis Opera. Anturp. 1677. *in* 4°.

ON a eu raison de ramasser en un corps les sçavans & pieux

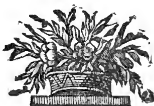
Ouvrages du Cardinal Bona, parent du Connétable Lesdiguieres. Mais on pouvoit s'en acquitter avec plus de soin ; je veux dire, en y ajoûtant ses Poësies Latines, & ses Lettres aux Peres Dachery & Mabillon, Religieux Benedictins, à M. Thiers, Curé de Champ-rond, à M.[1] de Condom,[2] à l'Auteur de la Morale Chrétienne, & à divers autres. Son Testament, qui est à la fin de cette édition, a été fourni par cet incomparable Bibliothéquaire du Duc de Toscane Antoine Magliabechi, & publié d'abord par M. Cinelli, Medecin de Florence, l'an 1675. A la fin du Traité de la Psalmodie, le Cardinal Bona a mis un Indice des Auteurs qui y sont citez, avec le jugement qu'il en fait. En quoi il a imité Thomas Dempster, Ecossois, qui a fait un pareil Indice des Auteurs qu'il allegue dans ses Notes sur les

1. M. Bossuet Evêque de Condom, ensuite de Meaux.

2. Pierre Floriot.

Antiquitez

Antiquitez Romaines de Rosin. Ce qu'a ignoré l'Auteur du Journal des Sçavans, qui croit que le Cardinal Bona est le premier qui en a ainsi usé. Je ne parlerai point ici du demêlé de ce Cardinal avec le Pere Macedo, Jesuite, & depuis Cordelier, au sujet des Azymes; M. Leti a traité assez au long cette matiere, au troisiéme tome de son *Italia regnante*. On m'a dit qu'il s'étoit fait à Paris une édition des Oeuvres du Cardinal Bona en petit volume, (en 3. vol. in 8°.) & que l'on avoit traduit en François son Traité de la Messe, celui du discernement des Esprits, & celui qui a pour titre *Manuductio ad Cœlum.*



Gerardi Joannis Vossii Theologia Gentilis, & Physica (Physiologia) Christiana. Amstel. 1668. 2. *voll. in fol.*

DE tant de Livres qu'a fait le fameux Gerard Jean Vossius, il n'y en a point qui ait eu & qui ait encore plus de reputation que celui-ci. Aussi y en a-t-il eu jusqu'à présent trois éditions, dont la seconde, qui est celle que je viens de marquer, l'emporte sur les deux autres; Monsieur son fils s'étant donné la peine d'en prendre le soin, & l'ayant dediée à M. Colbert, l'un des premiers hommes de l'Europe. Voici le jugement qu'en fit un fin connoisseur (c'est l'illustre M. Grotius) ayant seulement vû la premiere édition, qui étoit beaucoup moins ample que celle-ci: *Proximis diebus*, dit-il écrivant à l'Auteur, *aliquid nactus otii*,

legi eâ, quâ omnia tua ſoleo, aviditate ac animi affectu, tua de Idololatria: in quo contrà feciſti, quàm nunc fieri ſolet; plerique enim titulos ſuos opere non implent; tu aliter nos decipis, plus dando quàm eras pollicitus. Nam præter omnium gentium hiſtoriam, naturæ nobis pandis myſteria, & in tanta rerum congerie ſervas, quod difficillimum eſt, ordinem. Præterea quoties veterum aut ſcriptura aut ſenſus in dubium venit, oſtendis quàm exacta ſit judicii tui trutina. Tum verò pietatis ac probitatis ſemina ita ubique inſpergis, ut non alium nôrim librum efficaciorem corrigendis ſeculi moribus. Au reſte quelque beau que ſoit cet Ouvrage, il eſt pourtant demeuré imparfait, auſſi bien que pluſieurs autres du même Auteur. Avec cette difference neanmoins, que celui-ci lui fera toûjours de l'honneur, au lieu que les autres le deshonorent. Tels ſont particulierement ſon Etymologicum, ſes Traitez des Poëtes Grecs & Latins, &

son Introduction à la Chronologie; que l'on ne devoit jamais publier. Gerard Jean Vossius nâquit à Heydelberg l'an 1576. & mourut à Amsterdam l'an 1649. âgé de 73. ans.[1]

1. Toutes les Oeuvres de Gerard Jean Vossius ont été réimprimées ensemble à Amsterdam en 1701. en 6. vol. in folio.

Ezech. Spanhemii Dissertationes de præstantia & usu Numismatum. Amstel. 1671. *in* 4°. 2. *vol.*[1]

IL n'est jamais sorti de la presse des Imprimeurs, un si docte Livre que celui-ci touchant les Medailles. Feu M. Seguin en avoit loüé l'ébauche dès l'an 1665. dans ses Medailles choisies; & aujourd'hui tous

1. Cet Ouvrage a été réimprimé, considerablement augmenté en 2. vol. in folio, dont le 1. à Londres en 1706. & le 2. à Amsterdam chez les Wetsteins en 1717.

les Antiquaires font comme à l'envy l'éloge de cette seconde édition, qui est beaucoup plus ample que celle de Rome. Il y a un seul endroit qui me fait de la peine; c'est à la page 385. où ce sçavant homme prétend que Scaliger s'est trompé, assurant sur la foi d'une Medaille de Cleopatre, que cette Reine fut surnommée en Egyptien οσσανσωτειρα. Que dira M. Spanheim de la Medaille de Cleopatre dont parle Antoine le Pois, qui avoit pour inscription, ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΚΛΗΟΠΑΤΡΑΣ ΩΣΣΑΝ ΣΩΤΗΡΑΣ que ce même le Pois interprete, *Reginæ Cleopatræ omnium* (sive *universi*) *Servatricis*? Soûtiendra-t-il aussi que le Pois s'est trompé? Pour moi, j'inclinerois volontiers à croire qu'ΟΣΣΑΝ seroit un mot Egyptien signifiant *Tout*, ou *l'Univers*; me souvenant d'avoir lû dans le Traité de Plutarque d'Isis & d'Osiris, qu'ΟΣ en Egyptien vouloit dire *plusieurs*; d'où j'infere qu'ΟΑΣΣΝ pour-

roit bien bien dans la même langue signifier *Tout*. Je m'en rapporte pourtant à Messieurs Spanheim, Carcavi, Patin, & Spon, dont les décisions me feront toûjours des loix. Depuis la premiere édition de cet Ouvrage, sur une Medaille de Marc-Antoine & de Cleopatre rapportée par M. Spanheim dans son Commentaire sur les Césars de l'Empereur Julien, je conjecture qu'il faut lire dans celle de le Pois, ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΚΛΗΟΠΑΤΡΑΣ ΘΗΑΣ ΝΗΩΤΕΡΑΣ. M. Spanheim adresse ses Dissertations touchant les Medailles à un bel Esprit de Rome, nommé Octavio Falconieri, qui fit imprimer l'an 1668. un Recuëil d'Inscriptions Athlétiques, & depuis, une Dissertation touchant une Medaille d'Apamée, répréfentant le Deluge arrivé sous Deucalion ou Noé. Ce M. Falconieri mourut l'an 1676. Il est loüé par M. Grævius dans sa Préface sur les Epitres de Ciceron *ad Fami-*

liares; & M. (Nicolas) Heinſius lui dedie le troiſiéme livre de ſes Elegies. M. Spanheim a auſſi fait des Notes ſur les Ceſars de l'Empereur [1] Julien, & a écrit un Diſcours François ſur la Créche de notre Seigneur, un autre ſur ſa Croix, & un troiſiéme ſur la Deſcente du S. Eſprit ſur les Apôtres. Il a auſſi fait une Traduction Françoiſe de l'Epitre de S. Clement aux Corinthiens, qui n'eſt pas imprimée, & il nous fait eſperer une nouvelle édition de Lucain. J'ai conjecturé qu'il étoit l'Auteur d'une Lettre, où il n'a point mis ſon nom, écrite à un ami, ſur l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament du P. Simon. Celui qui a repondu à cette Lettre confirme ma conjecture. Un des premiers Ouvrages de M. Spanheim, & peut-être même le premier, eſt une Critique contre M.

1. C'eſt une Traduction Françoiſe avec des Remarques, imprimée pour la premiere fois à Paris en 1683. in 4. & réimprimée à Amſterdam 1728. in 4.

Amyraut, pour la défenſe de ſon Pere, imprimée en Hollande l'an 1649. Enfin il y a des Vers Latins de M. Spanheim au devant de la Harangue Italienne de M. Dati, Gentilhomme Florentin, ſur la mort d'un fameux Antiquaire de Rome, nommé *Caſſiano del Pozzo*, à qui M. (Nicolas) Heinſius dedie le premier livre de ſes Elegies, & Janus Nicius Erythræus (c'eſt Giovan Vittorio Roſſi) un de ſes Dialogues.

Joh. Schefferi de Militia Navali Veterum libri IV. Upſaliæ 1654. *in* 4°.

IL y a déja pluſieurs années que M. Scheffer promettoit une ſeconde édition de cet Ouvrage. Mais je n'apprens pas juſqu'ici qu'on l'ait réimprimé. La matiere de ce Livre étant très curieuſe & très agréable on ne feroit pas mal d'en donner

une feconde édition, quand ce ne feroit que pour porter les Additions, qui font à la fin, chacune en fa place. Après quoi l'on pourroit lire ce Livre fort commodément, & avec plus d'utilité que l'on ne fait aujourd'hui. M. Grævius cite ce Traité avec éloge dans fes Notes fur le Solecifte de Lucien, qui (pour le dire en paffant) a été doctement commenté il y a plus d'un fiecle par ce grand Critique Paul Leopard, dont le fçavoir & la modeftie font également admirables. Je m'étonne que M. Grævius n'en ait fait mention; d'autant plus qu'il femble ne lui avoir pas été inconnu. Ceux qui voudront être inftruits des autres Ouvrages de M. Scheffer, peuvent confulter la Bibliothéque ancienne & nouvelle de M. Konig, Bibliothécaire d'Altorf, près de Nuremberg.

Gerardi Joannis Voſſii Hiſtoria Pelagiana. Amſtelodami 1655. *in* 4°.

CEtte Hiſtoire parut pour la premiere fois l'an 1618. & acquit dès lors à ſon Auteur une grande reputation. Depuis il l'augmenta de près d'un tiers, & la mit au rang de ſes Ouvrages retouchez. Etant venu à mourir quelque temps après, Monſieur ſon fils apprenant qu'il ne ſe trouvoit plus d'exemplaires de cette Hiſtoire, la fit réimprimer avec les Additions de M. ſon Pere l'an 1655. & la dedia à M. Bochart. Comme le ſujet de cette Hiſtoire eſt extrêmement important, & que l'on ne ſçauroit ſçavoir trop à fond les ſentimens de Pelage & de ſes diſciples, je conſeillerois volontiers à ceux qui font Bibliothéque, de joindre à cette Hiſtoire de Voſſius, ce qu'a écrit ſur

cette matiere le ſçavant & infatigable Uſſerius; mais ſur tout la belle Hiſtoire Pelagienne du Pere Noris Auguſtin, qui eſt aujourd'hui Profeſſeur en Hiſtoire Eccleſiaſtique à Piſe. Cette Hiſtoire fut d'abord imprimée à Padouë l'an 1673. in folio, enſuite à Paris mais auſſitôt ſupprimée, (M. Leti au troiſiéme tome de ſon *Italia regnante* dira pourquoi) & enfin en Hollande, qui eſt l'édition la plus [1] commune. Ce Pere Noris travaille préſentement à l'Hiſtoire des Donatiſtes, qui ſera un plus gros volume que celle des Pelagiens, comme nous l'apprend M. Cinelli, de l'Académie des Apatiſtes, dans ſa Préface ſur les Poëſies de Chiabrera. M. de Valois a auſſi fait l'Hiſtoire des Donatiſtes, mais en racourci:

1. Il n'y a eu aucune édition en Hollande de l'Hiſtoire Pelagienne du Pere Noris; & depuis celle de Padouë de 1673. il y a eu l'édition d'Allemagne, ſans nom de ville, *Juxtà exemplar Patavinum* 1677. in fol. & celle de Louvain en 1702. que Colomiés ne pouvoit avoir vûë, puiſqu'il étoit mort dès 1692.

Elle se trouve à la fin de son Eusebe. Passons à quelques remarques sur l'Histoire de Vossius. Pag. 32. il prétend qu'il y ait une insertion dans un passage de Cassiodore sur le Pseaume 69. touchant Cassien. Cependant il ne faut qu'ôter le point qui est dans ce passage après le mot *generaliter.* C'est ce que confirme l'édition de Cassiodore de Paris de l'an 1519. qui est beaucoup plus corrrecte que celle de Basle de 1491. dont Vossius s'est servi. De plus, pourquoi ne pas vouloir que Cassiodore ait dit de Cassien, *non sequendus in omnibus generaliter Cassianus*, puisqu'au livre *de divinis Lectionibus* c. 29. il ne fait point de difficulté de dire, *Cassianus de libero Arbitrio à B. Prospero jure culpatus est. Unde monemus ut in rebus talibus excedentem sub cautela legere debeatis.* A la page 241. Vossius cite le Traité *de Virginitate Mariæ*, comme étant d'Ildephonse de Tolede. C'est ce qu'avoit fait avant lui le Cardinal

Bellarmin, & depuis, le Cardinal Bona dans sa Psalmodie. Mais le Pere Dachery, Benedictin, à qui la Republique des Lettres est si obligée, nous a découvert que ce Traité étoit de Paschase Ratbert, Abbé de Corbie, & l'a inseré sous ce nom au douziéme tome de son Recueil. Enfin à la page 530. Vossius dit que le Discours de Clement d'Alexandrie, touchant le Salut des personnes riches, s'est perdu avec d'autres Pieces du même Auteur. Ce Discours se trouvoit pourtant du temps de Vossius; ayant été publié dès l'an 1622. par Michel Ghislerius dans la Chaine sur Jeremie, mais sous le nom d'Origene: Dequoi il s'est retracté dans la Préface de cette Chaine: A quoi n'a pas pris garde M. Pearson dans son Apologie pour les Epitres de S. Ignace pag. 96. & 168. de la seconde partie. Depuis, le Pere Combefis, Jacobin, à qui nous devons tant de Piéces Greques, nous

a aussi donné celle-ci, sous le nom de son veritable Auteur. Dans ce Discours de Clement, il y a une histoire assez singuliere touchant S. Jean le Théologien, qui est differemment rapportée par S. Irenée, dans un beau fragment qui nous a été conservé par le Moine Antiochus au 122. de ses Sermons.

Gerardi Joannis Vossii Theses Theologicæ & Historicæ. Hagæ Comitis 1658. *in* 4°.

VOici les Théses les plus moderées qui ayent été faites par les Protestans. C'est dommage qu'elles sont si pleines de fautes. Quelque Imprimeur de Hollande ne feroit pas mal de les faire corriger par quelque habile homme, & de les réimprimer ensuite; en y joignant les Théses *de Baptismo* qui ne se trouvent plus, les Dissertations *de tribus*

Symbolis, celle d'Usserius *de Symbolis veteris Ecclesiæ*, qu'il a dediée à Vossius, & la Dissertation du même Vossius *de Jure Magistratuum in Rebus Ecclesiasticis.* [1] Cette moderation de Vossius en tous ses Ecrits, mais surtout en ceux de Théologie, n'a pas déplû à divers Catholiques. C'est elle, à mon avis, autant que le grand sçavoir de cet excellent homme, qui a tiré de la plume de l'Eminentissime Cardinal Bona cet éloge considerable : *Joannes Gerardus Vossius, omni doctrinarum genere atque omni eruditione mirabiliter excultus. Utinam orthodoxa fide imbutus fuisset!* Ce souhait est tout semblable à celui que fait M. de Balzac pour M. Daillé, dans une Lettre à M. Feret, Secretaire du Duc de Weymar : *Je vous remercie*, dit-il, *des Sermons que vous m'avez envoyez, & vous supplie d'as-*

1. Les souhaits de M. Colomiés ont été remplis : tous les Ouvrages de Gerard Jean Vossius ont été réimprimez ensemble en 6. vol. in fol. à Amsterdam en 1701.

ſurer l'honnête heretique qui les a preſchez, que je l'honore & l'eſtime toûjours extrêmement. Il y a parmi nous plus d'un Reverend & plus d'un Monſieur nôtre Maître que je voudrois que nôtre Egliſe eût troquez pour un ſi aimable ennemi. Je l'envie tous les jours à votre parti, & je lui dis quelquefois, quoique difficilement me puiſſe-t-il entendre du lieu où il eſt, cùm talis ſis, utinam noſter eſſes!
Je m'étonne que Voſſius, qui avoit une ſi grande lecture, nie dans ſes Théſes Hiſtoriques de l'Invocation des Saints, après Robert Cocus, Anglois, que Theodoret ſoit l'Auteur des Livres *de curandis Græcorum affectionibus*; Theodoret lui-même marquant ſi clairement qu'il a fait ces Livres, dans ſa premiere Queſtion ſur le Levitique. Le même Voſſius, dans les mêmes Théſes, donne le nom d'Evêque à Sulpice Severe, qui n'a jamais été que Prêtre, comme le reconnoît Voſſius lui-même dans ſes Hiſtoriens Latins.
Sulpitius

Sulpitius Severus, cum notis Variorum. Amſtel. 1665. in 8°.

SUlpice Severe eſt un ſi joli Auteur qu'on ne ſçauroit le réimprimer trop ſouvent; ſur tout ſi l'on a quelque choſe de particulier à y ajoûter. Ainſi l'illuſtre M. Bigot, qui ſemble n'être né que pour obliger les doctes, ayant découvert cinq Lettres de Severe, & le laborieux M. Baluze deux, l'on ne ſçauroit mieux faire que de réimprimer cet Auteur encore une fois, & d'y ajoûter ces ſept Lettres nouvellement découvertes. Celles de M. Bigot ſe trouvent au 5. volume du Recuëil du Pere Dachery, & celles de M. Baluze dans la premiere partie de ſes Mêlanges. Feu M. Vorſtius Bibliotécaire de ſon Alteſſe Electorale de Brandebourg fit imprimer à Berlin l'an 1668. un Sulpice Severe,

M

avec de sçavantes Notes. [1]

1. Il a été réimprimé en 1709 avec l'addition des Lettres nouvellement découvertes, & dont parle Colomiés, ausquelles M. le Clerc a mis des notes. Cette édition est de Leipsik 1709. in 8.

---

[1] *Le Nouveau Testament, traduit en François. A Mons 1667. 2. vol. in 8°.*

JE n'ai rien à remarquer au sujet de cette Version, qui a été tout fraichement défenduë par M. Arnaud. Il y a seulement un endroit dans la Préface, où je crois que M. de Sacy, neveu de M. Arnaud, s'est trompé. C'est lors qu'il dit que S. Jerôme a tellement éclairci Job & les Prophetes, & leur a donné dans sa Traduction tant de force & tant de

1. Voyez sur cette Version du N. Testament la Bibliothéque Critique de Richard Simon sous le nom de Sainjorre, tom. 3. ch. 16. & la Lettre 37. du tom. 4. & le P. le Long, *Bibliotheca Sacra* in fol. tom. 1. pag 338. & suiv.

vigueur, que S. Auguftin en cite les paroles lors même qu'elle n'étoit pas encore en ufage dans l'Eglife. Je ne fçais où M. de Sacy a pris ce qu'il vient de dire; mais il m'auroit fait plaifir de prouver que S. Auguftin fe foit fervi de la Verfion de S. Jerôme. Je n'ignore pas qu'il y a certains Traitez que l'on attribuë à S. Auguftin, où l'Auteur fe fert de la Traduction de S. Jerôme; mais par cela même qu'il employe cette Traduction, il eft clair que ce ne peut être S. Auguftin. C'eft ce qu'a reconnu long-temps avant moi l'Eglife de Lyon, dans fes Arrêtez Synodiques contre Jean Scot ou l'Irlandois. Voyez le fçavant Pierre Pithou dans fa Differtation touchant les Interpretes Latins de la Bible. Les premiers Peres qui fe font fervis de la Verfion de S. Jerôme, font Salvien Evêque de Marfeille, Eucher Evêque de Lyon, Profper de Guyenne, Pierre de Ravenne, furnommé Chryfologue, &

quelques autres. Depuis la premiere édition de cet Ouvrage, Messieurs de Port-Royal ayant écrit à M. Justel en Angleterre, que j'avois accusé injustement M. de Sacy dans ce chapitre, je le reconnois ici de bonne foi; après avoir consulté S. Augustin au quatriéme livre de la Doctrine Chrétienne ch. 7.

Scaligerana. Groningæ 1669. *in* 12.

BIen que j'aye fait beaucoup de Remarques sur cette édition des Scaligerana, je ne les mettrai point [1] ici. Je rapporterai seulement le jugement du R. P. Vavasseur, tiré de son Traité du Stile burlesque, (*de ludicra dictione*,) page 240. *Monstratur Libellus MS*, dit-il, *quem appel-*

1. Les Remarques de Colomiés sur les Scaligerana ont été imprimées conjointement avec celles de M. le Févre en 1695.

lat, qui ſcripſit, Auſoniano verbo, liturarium. *Eo libello videas quædam Joſ. Scaligeri de rebus variis, auctoribuſque, ex ore loquentis excepta; in quibus etſi plurima dicta ſint inconſtanter, quæ inter ſe non cohæreant, pugnent etiam nonnunquam; illud à vero aberrare non multum videtur, quod miſerrimum auctorem Perſium dixit, qui ſtudeat obſcuritati, & qui minimè pulchra habeat ipſe, cùm in eum poſſint ſcribi pulcherrima.* Il n'y a rien de plus judicieux que ce jugement. Quelque ſoin qu'ait pris M. de Sigogne de ramaſſer les premiers Scaligerana, André Rivet en rapporte un fragment, touchant le ſecond des Maccabées, qui lui eſt échapé. C'eſt dans ſon Apologie contre Grotius, ſection 75. après quoi il ajoûte: *In Dictatis Scaligeri, quæ olim mihi communicavit Fr. Vertunianus.* Ce Vertunien étoit un Medecin de Poitiers, (grand ami de Scaliger) de qui nous avons des Notes ſur un Livre d'Hippocrate des Plaies

de la Tête, imprimées à Paris conjointement avec quelques corrections de Scaliger sur le même Livre, l'an 1578. La même année il parut une Lettre, pour la défense de ces corrections, (contre un Medecin celebre nommé Martin,) sous le nom de Nicolas Vincent, Chirurgien de Poitiers. J'ai été long-temps sans sçavoir au vrai de qui pouvoit être cette Lettre. Enfin M. Gudius, qui sçait une infinité de choses, & qui prend un extrême plaisir à en faire part, m'apprit à la Haye que Scaliger en étoit l'Auteur; [1] se plaisant ainsi quelquefois à se deguiser, comme il fit quelques années après sous le nom d'*Yvo Villiomarus*, écrivant contre Robert Titius Florentin, & sous celui de *Janus Rutgersius Bata-*

1. M. Colomiés n'avoit qu'à lire la réponse de J. Martin imprimée à Pavie la même année, adressée à Jos. Scaliger & à Vertunien, il n'auroit pas eu besoin de M. Gudius pour sçavoir que Scaliger étoit Auteur de la Lettre de Nicolas Vincent. *B.*

vus, défendant contre Scioppius sa Principauté de Verone.[1]

1. Voyez l'histoire des Scaligerana, & le jugement qu'en fait Patin Lettre 154. où il dit que Scaliger a été par ses bonnes parties un des plus grands hommes qui ayent vêcu depuis les Apôtres. *B.*

Voyez aussi M. de la Monnoye dans ses Notes sur les *Jugemens des Sçavans de Baillet*, tom. 2. n. 235. où l'histoire de ce Livre est plus exactement détaillée.

Theocritus, Gr. Lat. cum Scholiis Græcis, & Notis Jos. Scaligeri, Is. Casauboni, & Dan. Heinsii. Apud Commelinum, 1604. *in* 4°.

JE ne sçache point d'édition de Théocrite, meilleure que celle-ci. Il est vrai que M. Withfort, Anglois, fit imprimer ce même Poëte avec Musée, Moschus, & Bion l'an 1659. mais comme je n'ai point vû son édition, je n'en puis rien dire. M. Langerman, Chanoine de Bre-

me, & grand ami de M. Heinſius; qui lui a dedié une partie de ſes Notes ſur Ovide, avoit auſſi travaillé ſur Théocrite, comme nous l'apprend Thomas Reineſius, Medecin, & l'un des plus ſçavans hommes de l'Allemagne, dans une Lettre à Daumius: *Anthologiam novam*, dit-il, *è Codd. Vaticanis, adjectis multis ineditis Epigrammatis, prope diem dabit Lucas Langermannus, Hamburgenſis, qui Nic. Heinſio in Italia hactenus comes adhæſit. Idem Theocritum & Anacreontem, in quibus multum operæ poſuit, primùm dabit.* Je ne ſçais ſi M. Langerman a changé depuis de deſſein, mais je n'ai rien vû de lui juſqu'ici. Ce M. Langerman eſt loüé par M. Voſſius dans ſes Obſervations ſur Pomponius Mela. Claude Chreſtien, fils de Florent, & petit-fils de Guillaume, qui étoit Medecin, dans une Lettre à Scaliger, promet le Théocrite de ſon pere. Mais je ne crois pas qu'il ait été imprimé.

Le

Le sçavant M. Dacier, dans ses Remarques sur Longin, promet aussi ce même Poëte. M. de Longepierre l'a depuis peu [1] traduit en vers François avec assez de succez.

1. M. de Longepierre n'a traduit que les quinze premieres Idyles de Théocrite ; sa traduction a été imprimée en 1688. *M.*

Julii Pollucis Onomasticon, Gr. Lat. interprete Gualtero, cum Notis Seberi. Francof. 1608. *in* 4°.

IL seroit à souhaiter que quelque habile homme nous donnât une nouvelle édition [1] de Pollux. Car bien que celle de Seberus soit beaucoup meilleure que les précedentes, elle est pourtant defectueuse en divers endroits: Outre que la version

1. L'édition du Pollux de Hollande en deux volumes *in folio* 1706. a pleinement répondu à ce souhait. *M.*

de Gualter, qui y eſt ajoûtée, ne vaut pas grand'choſe, comme il le reconnoît lui-même dans une [1] Lettre à Vulcanius. Nous avons pluſieurs Manuſcrits de Pollux dans les Bibliothéques, plus correćts & plus entiers que ceux dont s'eſt ſervi Seberus. Pantin ſur les Adages d'Apoſtolius, à la pag. 370. de l'édition d'Heinſius, fait mention d'un Manuſcrit de Pollux, qui avoit été à Demetrius Chalcondylas, beau-pere du ſçavant Janus Parrhaſius. Caſaubon dans ſon Traité *de Satyrica Græcorum Poëſi*, p. 190. parle d'un Manuſcrit de Pollux, qui étoit dans la Bibliothéque du Roi. Le Pere Henſchenius, Jeſuite, m'en fit voir un autre à Anvers dans la Bibliothéque de ceux de ſon Ordre. M. Voſſius a auſſi parmi ſes Manuſcrits de très bons Fragmens de Pollux. Vulca-

1. Il faloit dire dans deux Lettres à Vulcanius, ſçavoir la 49. & la 50. du Recueïl de Daniel Heinſius, centur. 2. *M.*

nius, qui étoit un excellent homme, dans une Préface sur les Etymologies d'Isidore de Seville, promettoit une édition de Pollux; mais il s'est contenté de nous la promettre. M. Kuhnius Allemand a donné au public de sçavantes Animadversions sur quelques endroits de cet Auteur. Il y a eu un autre Jules Pollux, qui étoit Chrétien, Auteur d'une Chronique, qui se trouve manuscrite dans la Bibliothéque du Duc de Baviere. Elle est alleguée par M. Fabrot, docte Jurisconsulte, à la page 79. de ses Notes sur les Institutions de Theophile, qui sont une Paraphrase de celles de Justinien. Gretser Jesuite fait aussi mention de cette Chronique, dans ses Notes sur quelques Homelies Grecques touchant la veneration de la Croix. Pour Seberus, qui a commenté le Dictionnaire de Pollux, nous avons de lui un Indice très utile de tous les mots d'Homere, & une jolie Dissertation touchant l'Agriculture.

Is. Vossii Dissertationes de Septuaginta Interpretibus & eorum Tralatione. Hagæ 1661. *in* 4°. *cum Appendice, ibid.* 1663. *in* 4°.

IL y a peu de Protestans qui estiment la Version des Septante. Les premiers que j'aie découvert qui en ayent fait cas, sont les Traducteurs de la Bible Angloise, nommée *Bishops Bible*, qui fut traduite au commencement du regne d'Elisabeth, dans laquelle Matthieu Parker, Archevêque de Cantorbery & ceux qui l'aiderent, se servent souvent de la Version des Septante. Ensuite Dounæus, Professeur en Grec à Cambrige, Fullerus, Doyen de Salisbury, & Boisius, Chanoine d'Ely, aussi Anglois, & vivans en même temps, ont fait l'éloge de cette Version. Le premier dans ses Notes sur S. Chry-

foſtome pages 588. & 657. le ſecond dans ſes Mêlanges ſacrez, liv. 3. ch. 12. & le troiſiéme aux pages 61. & 307. de la Comparaiſon de la Vulgate avec les nouvelles Verſions Latines du Nouveau Teſtament, qui eſt un Ouvrage imprimé à Londres l'an 1655. in octavo. Depuis eſt venu Louis Cappel, Profeſſeur en Hebreu à Saumur, qui dans ſa fameuſe Critique a corrigé pluſieurs endroits de l'Hebreu par la Verſion des Septante. Après Cappel, Walton, qui eſt mort Evêque, & à qui Buxtorf le fils a dedié la derniere édition de ſa Synagogue, a auſſi autoriſé cette Verſion, dans ſes Prolégomenes ſur la Bible Polyglotte de Londres. Depuis Walton, M. (Iſaac) Voſſius, qui eſt aujourd'hui Chanoine Royal de Winſor en Angleterre, a fait l'Apologie de cette Verſion, contre Cocceius, Hulſius, Hornius, & Schotanus, qui la mépriſoient. Il répondit même l'année paſſée au Pere

Simon, à la fin de ſon Traité des Oracles Sibyllins, [1] dedié au ſçavant M. Brown, ſon ami intime, auſſi Chanoine de Winſor, & grand partiſan des Septante, comme il paroît par une Lettre que je garde, qu'il écrivit autrefois à M. Voſſius. Enfin M. Pearſon, Chanoine d'Ely, a auſſi défendu cette Verſion contre S. Jerôme, dans une Préface ſur la Bible Grecque, imprimée à Cambrige l'an 1665. Ajoûtez à tous ces illuſtres, Daniel Heinſius dans ſes Exercitations ſacrées, où il fait voir par pluſieurs exemples que l'on ne peut entendre la plûpart des mots & des phraſes du N. T. ſans le ſecours de la Verſion des Septante. Il faut eſperer que le nombre des partiſans de cette Verſion augmentera avec le temps; & que les Théologiens Proteſtans ne feront pas à l'avenir à cet égard là, dans une auſſi profonde

1. Dans un Recueïl, intitulé, *Iſ. Voſſii Obſervationum variarum liber, in 4°. Londini 1685.*

letargie que celle où ils ont été par le passé.

Is. Casauboni Exercitationes contrà Baronium. Londini 1614. in fol.

CEs Exercitations ont été si bien reçûës des Protestans, qu'il s'en est fait plusieurs éditions. Outre celle de Londres, qui est la plus belle, il y en a une de Francfort in quarto, & deux de Geneve. Le Roi Jacques ayant vû les premieres feuilles de cet Ouvrage, l'approuva fort. Mais les Evêques auroient souhaité que Casaubon eût traité Baronius un peu plus rudement qu'il ne faisoit: A quoi sa candeur & sa modestie ne pûrent jamais consentir. C'est ce que nous apprend Grotius retournant d'Angleterre, dans une Lettre à Meursius. Ce Livre a été refuté par le Pere Rosweidus, Jesuite, & dé-

fendu par Jacques Cappel de Sedan. Jules Cesar Bulenger, Théologien & Critique, l'a aussi examiné en plusieurs endroits dans ses Diatribes; qui ont été refutées par Richard de Montaigu, Evêque de Norwic. Depuis Casaubon, un Ministre de Bearn, nommé Majendie, a écrit contre les Annales de Baronius.[1] L'ouvrage est imprimé à Amsterdam in folio, avec des Notes de M. Blondel sur ces mêmes Annales. S'il m'est permis de juger du travail de M. Majendie par l'échantillon que l'on m'en communiqua il y a quelques années, il n'y a rien dans ses Observations qui soit comparable à celles de Casaubon. Il y a même quantité de fautes, que M. Majendie a faites pour avoir copié ceux de son Ordre; comme il arrive ordinairement à ces Messieurs. Ge-

1. *Andreæ Magendei Animadversiones in Annales Baronii, cum epitome criticarum lucubrationum Casauboni in tomi primi annos 34. accesserunt quædam Davidis Blondelli Animadversiones ad Baronium.* Lugd. Bat. 1679. in fol.

rard (Jean) Vossius semble avoir pensé à refuter Baronius ; car voici de quelle façon lui parle Guillaume Laud Evêque de Londres, & depuis Archevêque de Cantorbery, dans une Lettre manuscrite du 14. Juillet 1628. *De Baronio quod moliri instituis, imprimis laudo; præcipuè verò quòd fixum habeas minutias non consectari. Certè in Opere tam diffuso nimis longum iter esset per minutias, & quæ tædio afficerent & peritos viatores & festinantes. Caput rei est, illa in quibus longiùs à primitiva Ecclesia, Romana recessit, brevibus ostendere, & argumentis insolubilibus demonstrare; quæ utraque tibi factu facilia semper æstimavi.* Parmi les Catholiques, M. Dartis, Professeur en Droit Canon, a refuté quelques endroits des Annales de Baronius. Un Moine de l'Ordre de S. Benoist prétendoit y avoir trouvé deux mille fautes, si nous en croyons Scioppius, dans une Lettre Italienne au Pere Fulgence qui a paru depuis peu. M.

Holstenius, au rapport du Docteur Guy Patin dans une de ses Lettres, disoit un jour à M. Naudé, qu'il pouvoit montrer huit mille faussetez dans Baronius, par les Manuscrits de la Bibliothéque Vaticane qu'il avoit en garde. [1] Et M. Petau, Conseiller au Parlement de Paris, menaça une fois ce Cardinal de découvrir beaucoup de ses suppositions & faussetez; car c'est ainsi qu'il s'en exprime écrivant à Scaliger. Après quoi il ajoûte aussi-tôt ces belles paroles, comme par maniere de correctif: *Mais c'est chose ce me semble si indigne de gens d'honneur, d'écrire* ex professo *les uns contre les autres, que je n'ose y penser.*

1. Alessandro Tassoni a fait un Abregé Italien de l'Histoire Ecclesiastique jusqu'à l'an 1500. où il réprend Baronius en plusieurs endroits. Cet Ouvrage se voit manuscrit, & l'on en trouve des citations dans les Origines Italiennes de Menage, entre autres au mot *Palmizzio.* Nous avons du P. Antoine Pagi Cordelier, habile Chronologiste, la Critique de Baronius imprimée l'an 1705. en 4. volumes *in fol.* M.

Harpocrationis Dictionarium in decem Rhetores, Gr. Lat. cum notis Phil. Jac. Maussaci. Parisʃ. 1614. in 4°.

M. Pinedo, Juif Portugais, a aussi travaillé sur Harpocration, comme il nous l'apprend dans son Stephanus; mais en nous faisant part de cette nouvelle, il nous prépare en même temps à ne rien espe-rer de lui de ce côté là. Il faut donc s'en tenir à l'Harpocration de Maussac, qui est un de nos meilleurs Critiques, & qui semble suivre les traces de Casaubon, dont il étoit grand admirateur. J'avouë qu'il a corrigé peu d'endroits d'Harpocration, en comparaison de ceux qui restent à rétablir. Mais ceux qu'il a corrigez, le sont si ingenieusement, que nous le pouvons bien excuser de n'avoir pas poussé son travail plus loin. Joi-

gnez à cela, qu'à la fin de son Plutarque des Fleuves, il y a quelques Additions à ses Notes sur Harpocration, qu'il dedie à M. de Saumaise. Enfin Meursius, qui a tant fait de Livres, peut suppléer dans ses Leçons Attiques, & dans ses autres Ouvrages, à ce qui manque à l'Harpocration de Mauſſac. Mais de plus, j'apprends que M. Gronovius le fils a fait imprimer depuis peu les [1] Observations de M. de Valois sur cet Auteur qui sont sans doute très dignes de lui. Outre Harpocration, & Plutarque des Fleuves, nous avons du Président Mauſſac, Psellus *de Lapidum virtutibus*, & les Commentaires de Jules Cesar Scaliger sur l'Histoire des Animaux d'Aristote. Il nous a aussi donné deux Harangues & plusieurs Lettres du même Scaliger contre Erasme, où il n'a point mis son nom. Il promettoit Sextus Empiricus con-

1. Ces Observations se trouvent dans l'édition de l'Harpocration in 4. de Leyde 1683.

tre les Mathematiciens, la Grammaire de Denis de Thrace, [1] (aussi promise par M. Vossius,) Manlius Theodorus ancien Grammairien Latin, & Jules Cesar Scaliger sur les Offices de Ciceron. Il promettoit aussi de sa façon cinq livres de diverses Leçons, qu'il appelle les Interpretes du Lexicon d'Harpocration, un Indice des Auteurs citez dans ce Dictionaire, [2] (que feu M. Morus avoit pris la peine de faire & de mettre à la fin de son Harpocration qu'il me montra étant à Paris,) un Recuëil de Loix Attiques, un Glossaire, & un Traité des Fêtes des Anciens. Le Président Maussac mourut à Paris, au grand regret de tous les Sçavans, l'an 1650. Il est loüé par M. de Saumaise dans ses Lettres, & dans ses

1. Elle a enfin paru l. 5. ch. 7. pag. 26. de la Bibliothéque Grecque de J. A. Fabrice, & ne contient en tout que 4. feuillets in 4. *M.*

2. Jean-Albert Fabrice en a donné un dans sa Bibliothéque Grecque, l. 4. ch. 33. page 491. *M.*

étonnantes Exercitations ſur Solin ; par Rutgerſius dans ſes diverſes Leçons, par Gaſſendi dans la Vie de Peireſc, par M. de Marca dans ſa Diſſertation touchant la Primatie de Lyon, par Balzac dans ſes Oeuvres diverſes, par M. Gaulmin (à qui Mauſſac avoit dedié ſon Pſellus) dans ſes Notes ſur le Roman de Theodorus Prodromus, par Bourdelot ſur Heliodore, & par pluſieurs autres. Caſaubon lui écrit une fois dans ſes Lettres, de l'édition de M. GræviUs, & en fait l'éloge ſans le nommer, écrivant à M. Vander Myle le 27. May de l'an 1610.

Vindiciæ Epiſtolarum S. Ignatii, authore Joanne Pearſon. Cantabrigiæ 1672. *in* 4°.

IL nous vient peu de Livres d'Angleterre du merite de celui-ci ; & ſi M. Daillé vivoit aujourd'hui, il

lui facheroit fort sans doute de s'y voir maltraité avec tant de raison ; mais comme il avoit l'ame belle, il n'auroit pas manqué de rendre justice au sçavoir de son Adversaire. M. Pearson a ajoûté à la fin de son Ouvrage deux Lettres de M. Vossius contre M. Blondel, qui sont aussi pour la défense des Epitres de S. Ignace ; que je me souviens d'avoir lûës manuscrites étant chez M. Vossius. M. Pearson à la page 130. de la premiere partie de cette Apologie, rapporte un endroit de S. Chrysostome où il croit que S. Cyprien soit tacitement allegué ; qui est une remarque que Patrice Junius, Bibliothécaire du Roi de la Grand'Bretagne, avoit faite long-temps avant lui, dans ses Notes sur l'Epitre de S. Clement aux Corinthiens. J'ai aussi remarqué que dans l'Exposition du Symbole, écrite en Anglois par M. Pearson pag. 53. de la derniere édition, ce sçavant homme dit que

Longin dans ſon Traité du Sublime a rapporté un paſſage de la Geneſe ſuivant ſa Verſion d'Aquila ; qui eſt auſſi une remarque de Patrice Junius dans ſes Notes ſur les quatre premiers livres de Moyſe, inſerées dans la Bible Polyglotte de Londres. Le même M. Pearſon, à la page 132. de la même Apologie pour les Epitres de S. Ignace, dit qu'il ne ſçait pas bien certainement quel a été le ſentiment de M. Daillé touchant l'Auteur d'une Homelie qui ſe trouve parmi celles de S. Chryſoſtome, & qui a pour titre, *qu'il y a un ſeul Legiſlateur du Vieux & du Nouveau Teſtament.* Sur quoi je remarquerai que M. Daillé dans ſon Traité des Images prétend que cette Homelie ne ſoit pas de S. Chryſoſtome ; qui eſt préciſement la conjecture de M. Pearſon, *non dubito tamen*, ajoûte-t-il, *quin illa nobis repoſiturus eſſet Dallæus, ſi viveret, quæ ſcripſit venerandus ſenex Uſſerius ; cùm Uſſerianis ſæpiſſimè uſus*

uſus ſit. Ille autem Orationem eam S. Chryſoſtomo abjudicat. C'eſt dommage qu'une auſſi bonne plume que celle de M. Pearſon ait ſi peu écrit, & que nous n'ayons de lui, outre cette Apologie, que des Prolegomenes ſur l'Hieroclés de M. Caſaubon le fils, deux Epitres ſur le Diogene Laërce de M. Menage, une Préface ſur la Bible des Septante, (dont le Pere Simon n'a pas ſçû l'Auteur dans ſon Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament,) des Obſervations en Anglois ſur le Symbole, la Vie de S. Cyprien au devant des Oeuvres de ce S. Martyr, publiées par M. Fell, Evêque d'Oxfort & quelques Ouvrages poſthumes de Chronologie. Je ſçais qu'au rapport de M. Caſaubon le fils ſur Hieroclés, M. Pearſon promettoit dès l'an 1655. un Heſychius & un Suidas, Auteurs qui demanderoient chacun la vie d'un homme; & que lui même dans cette Apologie nous promet un Parallele du ſtile

de S. Paul & de celui de S. Ignace, avec une nouvelle édition de l'Epitre de S. Clement aux Corinthiens. Mais toutes ces promesses sont des promesses, & nous ne voyons par malheur que trop de Sçavans, qui nous ont bien fait languir sans nous rien donner. M. Larroque, Ministre à Quevilly près de Roüen, a refuté cette Apologie ; mais d'une maniere, qui en augmente plûtôt le prix qu'elle ne le diminue. Je trouve sur tout cet Auteur divertissant à la page 190. de son Livre, où il dit qu'il n'a jamais pû rencontrer les paroles que M. Pearson attribuë à M. Blondel à la page 61. de la seconde partie de cette Apologie. Cependant M. Pearson dit positivement en cet endroit là, qu'il tire ces paroles d'une Lettre de Blondel à Usserius, publiée par Hammond. Si M. Larroque n'a pas sçû en quel Ouvrage Hammond a publié cette Lettre, je lui apprendrai volontiers que c'est dans ses do-

ftes Differtations de l'Epifcopat. Une perfonne de qualité m'a dit que M. Pearfon fut fait Evêque de Chefter l'an 1677. Ce que j'ai vû depuis confirmé par M. Chamberlaine, de la Societé Royale, dans fon Etat d'Angleterre de la derniere édition.

Pietas Ordinum Hollandiæ, aut. H. Grotio. Lugd. Bat. 1613. *in* 4°.

CE Livre eft fait contre Sibrand Lubbert, Théologien de Franeker. Grotius ne l'écrivit pas de fon mouvement, mais par l'ordre des Etats de Hollande, dont il étoit alors Avocat General. C'eft ce qu'il nous apprend lui même dans une Lettre à M. de Thou, qui eft une des plus belles du petit volume qui a pour titre, *Grotii Epiftolæ ad Gallos*, publié par M. Sarrau, qui en a fait la Préface. Cette Défenfe des Etats, qui

eſt loüée par Caſaubon écrivant à Heinſius, & à Grotius lui même, fut traduite en François la même année qu'elle parut, & refutée quelque temps après par Sibrand Lubbert, à qui Grotius répondit dans une petite Piece intitulée, *Bona Fides Sibrandi Lubberti.*

Cl. Salmaſius de Primatu Papæ. Lugd. Bat. 1645. *in* 4°.

BIen que ce Livre ſoit aſſez gros, ce n'eſt pourtant qu'une petite partie d'un grand Ouvrage que M. de Saumaiſe ſe propoſoit de donner. L'Apparat ou les Prolegomenes, ſont principalement écrits contre le Pere Petau, Jeſuite, mais avec un peu trop de chaleur. Pour le Traité *de Primatu Papæ*, il y fait paroître à ſon ordinaire beaucoup de ſçavoir, mais quelquefois auſſi une grande précipitation; comme quand à la p.

62. il allegue Clement Romain dans ses Hypotypôses, au lieu de Clement d'Alexandrie; faute, qui, avec quelques autres, a été relevée par M. Morus, dans sa Préface sur l'Eusebe de Scaliger. M. de Saumaise se trompe aussi à la p. 86. & dans ses Lettres pag. 140. corrigeant sans necessité un passage de S. Cyprien, où au lieu d'*æmulum*, il lit *malum*. Voici le passage, qui se trouve dans une Lettre de ce S. Martir à Antonianus: *Sedit intrepidus Romæ* (il parle de Corneille Evêque de Rome) *in sacerdotali Cathedra, eo tempore cùm Tyrannus* (c'est l'Empereur Decius) *infestus Sacerdotibus Dei, fanda atque infanda comminaretur, cùm multò patientius & tolerabilius audiret levari adversus se æmulum Principem, quàm constitui Romæ æmulum Sacerdotem.* Où il est assez clair, ce me semble, que le verbe *audiret* se rapporte à la même personne que *comminaretur*, qui a precedé; je veux dire au Tyran Decius,

& non pas à Corneille Evêque de Rome, comme ſe l'eſt imaginé M. de Saumaiſe. M. Dartis, dont j'ai déja parlé, a refuté ce Traité *de Primatu* dans ſes Livres *de Ordinibus & Dignitatibus Eccleſiaſticis*, imprimez à Paris l'an 1648. in quarto. A la fin de cet Ouvrage *de Primatu*, M. de Saumaiſe a ajoûté deux Traitez de deux Grecs ſur le même ſujet, & un autre touchant le Purgatoire, ſans nom d'Auteur; qu'il avoit publiez à Heydelberg dès l'an 1608. & dediez à M. Servin Avocat General. Le premier de ces Traitez eſt de Nilus Archevêque de Theſſalonique, qui a été refuté par J. Matthieu Caryophilus, Archevêque d'Iconie. Le ſecond eſt, de Barlaam, Moine de l'Ordre de S. Baſile, que Bocace dans ſa Genealogie des Dieux appelle *hominem corpore puſillum, prægrandem tamen ſcientia, & Græcis adeò eruditum, ut Imperatorum & Principum Græcorum atque doctorum hominum pri-*

vilegia haberet testantia, nedum his temporibus apud Græcos esse, sed nec à multis seculis citra fuisse virum tam insigni tamque grandi scientia præditum. Ce Barlaam dédie son Livre à un nommé François, que j'estime être François Petrarque, dont il avoit été Precepteur. Ce Livre de Barlaam n'a pas été traduit par M. de Saumaise, comme l'écrit Vossius dans ses Historiens Latins pag. 526. mais par Jean Luyd Anglois. Pour le Traité du Purgatoire, traduit par Vulcanius, les uns l'ont attribué à Nilus, & les autres à Nicolas Cabasilas; mais il n'est ni de l'un ni de l'autre. L'Auteur est Marc Archevêque d'Ephese, [1] comme nous l'apprend Sixte de Sienne au sixiéme livre de sa Bibliothéque Sainte, annotation 259. Ce

1. Ce Marc assista au Concile de Florence, où il parut fort zelé pour sa Religion. Gennadius, Patriarche de Constantinople (à qui nous devons cette belle Confession qu'il présenta à Mehemet II. Empereur des Turcs) a fait des Vers sur sa mort. *Ceci est restitué de l'édition de la Rochelle, p. 121.*

Traité avoit paru dès l'an 1546. de la traduction de Jean Hartungus, avec les Sermons de Luther sur les Evangiles des Dimanches; & ensuite Herold l'insera dans ses Orthodoxographes imprimez à Basle l'an 1555. Dans l'une & l'autre de ces éditions, ce Traité a pour titre, *Apologie des Grecs touchant le Purgatoire, presentée au Concile de Basle*, & est dedié par Hartungus à Othon Henry, Comte Palatin. Dans la *Turco Græcia* de Crusius p. 186. le titre de ce Traité est rapporté un peu plus au long, copié sur l'original de Jean Reuchlin.

Is. Casauboni Epistola ad Card. Perronium. Londini 1612. *in* 4°.

CEtte Lettre est moins un Ouvrage de Casaubon, que les sentimens du Roi Jacques & de l'Eglise Anglicane sur quelques points de

de Religion. Aussi a-t-elle été mise parmi les Oeuvres de ce Prince, dans l'édition qu'en fit l'an 1619. à Londres Jacques de Montaigu, Evêque de Winchester. Elle est écrite avec grande moderation, & a donné lieu à la Replique du Cardinal du Perron au Roi de la Grand'Bretagne, qui est demeurée imparfaite par la mort de ce Cardinal, & qui a été refutée par M. du Moulin. Valentin Smalcius, fameux Socinien, a refuté quelques endroits de cette Lettre de Casaubon, sous le nom d'Antoine Reuchlin, dans un petit Ouvrage intitulé *Parænesis ad If. Casaubonum.* Un bel Esprit, (François Ogier,) fort connu dans la Republique des Lettres pour avoir si bien défendu Balzac, parle de Casaubon & de cette Lettre avec éloge; dans son Jugement de la Doctrine Curieuse du Pere Garasse: *Le Sieur Casaubon*, dit-il, *qui, outre son rare & profond sçavoir ès lettres humaines, étoit*

fort consommé dans la lecture des anciens Peres de l'Eglise, ainsi que confesse Jules Cesar Bulengerus dans ses Diatribes, est un petit Grammairien au jugement de Garasse; tellement que ce que l'Illustrissime Cardinal du Perron, les RR. Peres Fronton du Duc & André Schottus Jesuites très doctes, qui faisoient profession d'amitié avec lui, ont admiré en Casaubon, ce qui leur a fait desirer avec tant de passion la conversion de cet homme, étoit un petit de Grammaire qu'il sçavoit; tous les trophées & triomphes que ce grand Cardinal a remportez sur l'heresie en son Livre de la Replique, consistent à avoir défait un chetif Grammairien: car en un mot Casaubon est l'Auteur de l'Epitre qui a donné sujet à ce grand & divin Ouvrage. Plusieurs Protestans Presbyteriens ont maltraité Casaubon à l'occasion de cette Epitre. Voyez la plainte qu'il en fait dans ses Lettres à Grotius, à Heinsius, & à Corneille vander Myle, écrites de Londres l'an 1612. Finis-

ſons ce chapitre par l'adreſſe de Caſaubon au Cardinal du Perron, en lui envoyant cette même Epitre :

MONSEIGNEUR,

Enfin je vous envoye la Réponſe qu'il a plû au Roi de la Grand'Bretagne de faire à votre Epitre. Le Roi s'eſt ſervi de moi pour Secretaire, mais la piece eſt de ſa Majeſté. Et ceux qui penſent qu'il emprunte l'induſtrie d'autrui pour traiter les choſes de Théologie, ne connoiſſent pas combien ſa Majeſté eſt verſée ès Ecrits des Théologiens. En quoi je puis dire ſans flatterie que ce Roi eſt admirable. Il a exactement medité cette ſienne Réponſe ; & j'ai fait maints voyages en Cour pour cette cauſe, ayant eu cet honneur d'y aller toûjours en la compagnie de M. l'Evêque d'Ely, (Lancellot Andrews) perſonnage très docte, très

moderé, & d'une ſinguliere humanité. Je penſe qu'en écrivant, ſa Majeſté a gardé toute douceur, au moins ç'a été ſon deſir. Je prie Dieu, MONSEIGNEUR, qu'il vous conſerve longuement.

Votre très humble &
obéïſſant Serviteur
Is. CASAUBON.

Gerardi Johannis Voſſii de Hiſtoricis Latinis libri III. Lugd. Bat. 1651. *in* 4°.

M. Sandius publia à Amſterdam l'an 1677. des Notes très utiles ſur ce Traité de Voſſius des Hiſtoriens Latins, & il nous fait eſperer une Addition de plus de trois cens Auteurs, dont Voſſius ne parle point. M. de Malinchrot, Doyen de Munſter, qui a écrit un Livre de la naiſſance & du progrès de l'Impri-

merie, & qui promettoit la Vie d'Erasme, fait la même chose sur les Historiens Grecs de Vossius, que M. Sandius sur les Latins, c'est à dire des Observations, & un Appendice [1] considerable. J'ajoûterai ici par occasion, touchant les Historiens Grecs de Vossius, un témoignage d'Erycius Puteanus, successeur de Lipse, & compagnon d'école de Vossius, à qui il parle ainsi dans une Lettre, dont je garde l'original: *Quantum, bone Deus! ut reliqua jam taceam, ultima de Historicis Græcis monumenta me ceperunt! Tam felici ingenio, tam fertili industria usus es, ut quicquid ab omni ævo Græcia sudavit, ignorare etiam eruditi desinant, quos omnes unus docuisti. Quæ divitiæ! Quæ deliciæ! Nihil tam abditum quod non legeris; tam dubium quod non expenderis; tam obscurum quod non illustraris.* Outre ces Notes sur les Historiens Latins de

1. Sous ce titre, *Paralipomenon de Historicis Græcis centuria V. in 4.*

Vossius, il y a de M. Sandius une Histoire des Arriens,[1] qui n'est nullement exacte, comme je le ferai voir quelque jour, si Dieu le permet. Dans cette Histoire, M. Sandius cite son Traité de l'origine de l'Ame, & promet de faire réimprimer sa Dissertation du Verbe, & ses Explications paradoxes sur les Evangiles; deux fois plus amples que nous ne les avons. Il promet aussi un Traité de l'Eglise, & un autre du S. Esprit. Depuis sa mort, nous n'avons vû qu'un Catalogue assez ample des Ouvrages des Antitrinitaires.[2]

1. *Nucleus Historiæ Ecclesiasticæ, exhibitus in Historia Arianorum; cum tractatu præfixo de veteribus Scriptoribus Ecclesiasticis. Cosmopoli* 1669. 2. *vol. in* 8. & ensuite *Coloniæ,* (*in Hollandia,*) 1676. *in* 4. avec un Appendix 1678.

2. *Ejusdem Sandii Bibliotheca Antitrinitariorum. Freistadii* 1684. *in* 8.



Epicuri Vita, aut. Pet. Gassendo. Hagæ-Comitis 1656. in 4°.

L'Admirable M. Gassendi est le premier Auteur de notre temps qui s'est attaché de dessein à la défense d'Epicure, & à fonder de nouveau en quelque façon une Ecole autrefois celebre dans toute la Grece. Depuis M. Gassendi, le sçavant & poli M. Sarasin (dont M. de Montreüil [1] a si naïvement fait l'éloge dans une de ses Lettres) a écrit en notre langue une [2] Apologie pour la Morale d'Epicure ; & M. du Rondel (que je regarde il y a long-temps comme un de mes plus doctes amis) fit imprimer il y a quelques mois dans la même langue la Vie du même Philosophe.

1. Montreuil n'a parlé nulle part de Sarasin. M.

2. Intitulée, *Discours de Morale*, à la tête de ses nouvelles Oeuvres.

Bibliotheca Cordesiana. Paris. 1643. *in* 4°.

VOici le Catalogue d'une des plus belles Bibliothéques de Paris, dressée par feu M. de Cordes, Chanoine de Limoges, avec tant d'ardeur & de passion qu'il retranchoit souvent de son ordinaire pour avoir des Livres, comme le remarque M. Naudé dans son Eloge, qui est à la tête de ce Catalogue. Après sa mort, le Cardinal Mazarin achera sa Bibliothéque, [1] où il y avoit de très bons [2] Manuscrits. Ce M. de

1. Ensuite elle fut venduë à l'encan pendant la Guerre de Paris, depuis elle fut rachetée & mise avec les autres Livres du Cardinal au College Mazarin. Naudé en a fait le Catalogue. *Menagiana t.* 1. *p.* 99.

2. Ces Manuscrits sont maintenant à la Bibliotheque du Roi.

Après ces paroles *où il y avoit de très bons MSS.* on trouve dans l'édition de la Rochelle ce passage:

Il me souvient entr'autres d'un cité par le même M. Naudé dans son Addition à l'Histoi-

Cordes, qui étoit un des plus dignes hommes de son temps, a fort peu écrit. Je ne sçache de lui que deux Dissertations, l'une touchant la Genealogie de J. C. & l'autre touchant le Saint Martial de Limoges. Nous lui devons les Oeuvres d'Hincmar, imprimées l'an 1615. mais beaucoup

re de Louis XI. p. 359. intitulé, *Dialogi inter orthodoxum Catholicum & Catechumenum Paucascium inquirentem de Reformatione Ecclesiæ militantis.* Dans ce MS. il est dit que Charles V. l'un de nos Rois, surnommé le Sage, *Imposuit Petro Urbevetano Episcopo ut Historias Romanorum Pontificum B. Damasi Papæ ad Sanctum compositas Hieronymum exponendo scriberet, & pro posse compleret, ac ut exquireret Codicem sacrorum Canonum & expositum daret sibi : per has enim scripturas & paucas alias sperabat sane posse reformari statum universalis Ecclesiæ, vel ad minus Gallicanæ, secundum normam & regulas contentas in sententiis prædictorum librorum.* Ce Fragment nous aprend deux choses, l'une que Charles V. eut dessein de reformer l'Eglise Gallicane; l'autre, à quelle occasion Pierre, Evêque d'Orviete, écrivit ses Notes sur le Pontifical de Damase, qui sont citées manuscrites (je ne crois pas qu'elles soient encore imprimées) par Cassander dans ses Liturgiques, & après lui par le Cardinal Bona dans son Traité sur la même matiere. Ce M. de Cordes qui étoit un des plus dignes, &c.

moins amples que celles de l'édition du Pere Sirmond. C'est lui que designe M. Bignon alleguant Hincmar sur les Formules de Marculphe pag. 263. sous le nom de *vir pius & doctus*. Nous lui devons aussi les Oeuvres de Cassander, où il n'a point mis son nom. Dans un Recueil de Harangues Funebres, imprimé à Hanaw l'an 1613. il y a des Vers Latins de lui & de M. de Voiture, lorsqu'ils étudioient à Paris au College de Calvi, sur la mort d'Henri IV. M. Grotius, qui étoit un de ses amis particuliers, lui a écrit plusieurs Lettres; & dans son dernier Livre contre Rivet, se lisent ces mots: *De Savanarolæ loco verum est, etiam non credente D. Riveto extare ejus Librum qui dicitur Triumphus Crucis, multò ampliorem quàm est editus scriptum manu. Usus est Grotius tali Libro, idque beneficio viri optimi, nunc in Christo defuncti, Joh. Cordesii, cujus amicitiæ multum se debere profitetur.* Le Pere Sa-

lien, Jesuite, refutant M. de Cordes touchant le Caïnan de S. Luc, le nomme en quelque endroit de ses Annales *virum non leviter eruditum*, & M. de Saumaise dans son livre de l'Usure des Banquiers p. 327. *optimum ac doctissimum virum.*

Hugo Grotius de Jure Belli & Pacis. Amstel. 1650. *in* 4°.

ON prétend que Grotius ait mis tout son esprit en ce Livre; & qu'il en pouvoit dire ce que Casaubon dit de son Commentaire sur Perse, dans une Lettre à M. Perillau, son parent, qui n'est pas imprimée: *In Persio omnem ingenii conatum effudimus.* L'Ouvrage de Grotius est en effet une excellente Piéce; & je ne m'étonne pas qu'il ait été expliqué en quelques Académies d'Allemagne. J'apprends qu'il a été tout fraichement réimprimé avec des Notes

de feu M. Gronovius. Si la chose est veritable, il faut preferer cette édition à toutes les [1] autres. Voici le jugement que M. Bignon, ce Magistrat sans reproche, fait de ce Livre, écrivant à M. Grotius le 5. Mars 1632. *J'oublie*, dit-il, *de vous remercier de votre Traité* de Jure Belli, *qui est autant bien imprimé que le sujet le merite. On m'a dit qu'un grand Roi* (Gustave Adolfe Roi de Suede) *le tenoit toûjours devant lui, & suis très persuadé que cela est, parce qu'il n'en peut arriver que du bien infini; ce Livre mettant la raison & la justice en une matiere qu'on croit ne consister qu'en confusion & injustice. Ceux qui se plairont en cette lecture, y apprendront les vrayes*

1. Il y en a eu plusieurs éditions avec les notes de Frederic Gronovius, de Jean Tesmar, & de M. Obrecht; & une autre avec les amples Commentaires de Guillaume vander Muelen, en 3. vol. in folio. Outre la Traduction Françoise qui en a été faite par M. Courtin Conseiller d'Etat, M. Barbeyrac vient d'en donner une nouvelle avec des Notes excellentes, en 2. vol. in 4. imprimée à Amsterdam, 1724.

maximes de la Politique Chrétienne, qui ſont les fondemens ſolides de tout gouvernement. Je l'ai rélû avec un merveilleux plaiſir. On n'en fit pas le même jugement à Rome, où il fut mis au rang des Livres défendus, le 4. Février 1627. Un Théologien d'Allemagne nommé Oſiander a refuté ce Traité de Grotius; mais ce me ſemble avec peu de ſuccez. M. Grotius mourut à Roſtoch, ville de Mekelburg, revenant de Stokolm, l'an 1645. âgé de 62. ans. Son corps fut tranſporté à Delft, lieu de ſa naiſſance, où j'ai vû ſon tombeau, qui eſt mediocre. Jean Quiſtorpius, Théologien Lutherien, a fait l'Hiſtoire de ſa mort, dans une Lettre à Bernard Taddelius, que j'infererai volontiers ici, quoiqu'elle ait été publiée il y a long temps par M. Caſaubon le fils & par quelques autres.

CONTENDIS à me, N. N. ut perſcribam quomodo mundo huic

valedicturus, Litterarum Phœnix Hugo Grotius se gesserit. En, paucis id habe. Conscenderat ille Stokholmiæ navim qua Lubecam ferretur; vehementibus per triduum in mari jactatus procellis, naufragium patitur, & æger ad Cassubiæ litora appellit. Inde per quam incommodo curru, pluvia, tempestate, per sexaginta & plura milliaria, tandem Rostochium nostrum devehitur. Divertit ad Balemanniam. D. Stocmannum Medicum advocari curat, qui ætate, naufragio, incommodis itineris fractas vires advertens, vitæ terminum imminere præsagit. Secundo ab ingressu in hanc urbem die (qui stilo vetere erat 18. Aug.) me hora nona vespertina ad se vocat. Accessi, propemodum in agone virum constitutum offendi. Compellavi, & me nihil maluisse affirmavi, quàm ut mihi cum ipso incolumi sermones sociare licuisset. Regerit ille, Ita Deo visum fuit. Pergo; ut

ad beatam emigrationem se componat, peccatorem agnoscat, super commissa doleat, moneo; cumque inter loquendum, Publicani peccatorem se fatentis, & ut Deus sui misereretur precantis, meminissem: respondet, Ego ille sum Publicanus! Progredior, ad Christum, extra quem nulla est salus, ipsum remitto. Subjicit ille: in solo Christo omnis spes mea est reposita. Ego clara voce Precationem illam Germanicam Germanicè recitabam, quæ incipit, *Herr &c.* Ille, complicatis manibus submissa voce me insequebatur. Cùm finivissem, quæsivi an me intellexisset; Respondet, probè intellexi. Pergo illa recitare ex verbo Dei, quæ jamjam morituris in memoriam revocari solent. Quæro, an me intelligat; Respondet, vocem tuam audio, sed quæ singula dicas, difficulter intelligo. Cùm hæc dixisset, planè conticuit, & brevi post spiritum exhalavit, in puncto duodeci-

mæ nocturnæ. Habes Cataſtrophen vitæ à Grotio ſummo viro actæ. Cadaver Medicis poſt commiſſum eſt. Inteſtina lebeti aheneo impoſita, ut in Templi apud nos primarii Mariæ Virgini ſacri locum honoratiſſimum reponerentur, à Templi Præfectis facilè impetravi. Molliter cineres cubent! Vale. Dabam Roſtochii, propridiè Michaëlis A. 1645.

IL ne paroît pas par cette Lettre que M. Grotius ſoit mort Catholique. Mais il eſt conſtant que les dernieres années de ſa vie il inclinoit fort pour ce parti là. Ecoutons là deſſus M. de Valois dans la Harangue Funebre du P. Petau : *Quid non præſtitit*, dit ce ſçavant homme, *ut clariſſimum virum Hugonem Grotium ad Catholicam communionem adduceret? Erat ille quidem minimè à nobis alienus, ac penè noſter: quippe qui doctrinam Concilii Tridentini in omnibus ſeſe amplecti palam profiteretur. Id unum ſuper-*

erat,

erat, ut Ecclesiæ Sacrarium ingressus communioni nostræ sociaretur. Quod ille nescio quas ob causas, dum ad Catholicæ fidei unitatem plurimos secum sperat adducere, consultò differebat. Possem hoc loco sermones illos vobis commemorare, quibus Petavius eum adortus est, tunc cùm ille Lutetia excedens, post Legationis Suedicæ munus expletum, Petavium valedicturus invisit. Verùm in aliud tempus hæc seponere satius fuerit, ne tædium vobis longior fortassè facessat oratio. M. Grotius témoigna même dès l'an 1617. qu'il fuyoit avec soin de choquer les Catholiques. Car Guillaume Grotius son frere faisant alors imprimer ses Poëmes, il ne voulut pas qu'on y mît les Vers qu'il avoit faits sur les Exercitations de Casaubon contre Baronius, comme il le dit lui même dans son dernier Livre contre Rivet. Choisissons maintenant quelques éloges de M. Grotius, parmi le grand nombre de ceux qu'on lui a donnez. Isaac Pontanus dès l'an

1597. dans ses Notes sur Macrobe Théodose, l'appelle *summæ spei adolescentem*: Meursius l'an 1599. dans sa Critique sur Arnobe, *adolescentem sine exemplo*: Jacques Gillot dans une Lettre manuscrite à Meursius, écrite de Paris l'an 1601. *portentosi juvenem ingenii*; après quoi il ajoûte: *quod de Scaligero tunc juvene magnum Turnebum dicentem juvenis audivi.* Le Président Jannin, au rapport de Balzac dans une Lettre à M. Menage, l'opposoit aux plus grands Morts de l'Antiquité. M. de Saumaise [1] dans

1. Saumaise cependant ne trouvoit pas bon que l'on crût Grotius égal à lui. Une marque de sa délicatesse là dessus, c'est que son intime ami Claude Sarrau lui ayant écrit ces mots dans une Lettre après la mort de Grotius: *Solus ille (Grotius) de principatu literarum tecum contendere posse videbatur. Solus ergo jam regnas.* Peu s'en fallut que Saumaise ne rompît entierement avec lui. C'est ce que j'ai reconnu par deux Lettres qu'il lui écrivit, l'une du 30. Octobre, l'autre du 20. Novembre 1645. que j'ai lûës manuscrites, mais que j'apprens avoir depuis été publiées par Crenius, dans la derniere desquelles, après avoir declaré par une fausse modestie, & au plus loin de sa pensée, qu'il con-

ſes Exercitations ſur Solin pag. 1306. le nomme *virum excellentiſſimæ doctrinæ in omni genere literarum* : Selden dans ſon *Mare clauſum*, *virum acuminis & omnigenæ doctrinæ præſtantiâ incomparabilem* : Gerard Jean Voſſius dans ſes Poëtes Latins, *ſeculi noſtri grande ornamentum, vel miraculum potius* : Pricæus ſur le 14. de S. Matthieu, *virum ingentem, quem*, ajoûte-t-il, *non ſine horrore mirati ſumus* : Enfin M. Blondel, qui ne prodiguoit pas ſes loüanges, dit de lui dans ſes Sibylles, que c'étoit un très grand perſonnage, ſoit que l'on eût égard à la ſublimité de ſon eſprit, à l'uni-

ſent qu'on lui préfere Grotius, il témoigne enſuite le peu d'eſtime qu'il en fait, ſoit pour la Théologie, ſoit pour la Philoſophie, ſoit pour la Juriſprudence, ne faiſant nulle difficulté de le mettre fort au-deſſous de Voſſius le pere, & demeurant ſeulement d'accord que c'eſt un grand Poëte, qualité, à ſon avis, de nulle conſideration pour donner le premier rang dans l'Empire des Lettres, & commune d'ailleurs à Grotius avec Heinſius, & Barlæus, plus grands Poëtes encore, dit-il, au ſentiment de bien des gens. *M.*

verſalité de ſon ſçavoir qui ne pouvoit être trop eſtimé, & à la diverſité de ſes Ecrits. Pour être particulierement informé touchant M. Grotius, il faut avoir recours à ſa Vie, qui eſt à la tête de ſes Oeuvres Théologiques, & aux Memoires pour l'Hiſtoire de Hollande de l'illuſtre M. Aubery du Maurier, qui ont été fort loüez par l'Auteur de l'ingenieuſe Critique de l'Hiſtoire du Calviniſme, mais qui ne le feront jamais autant qu'ils meritent de l'être.

Barth. Gramondi Hiſtoriarum Galliæ libri 18. *Toloſæ* 1643. *in fol. & Amſtel.* 1653. *in* 8°.

CEtte Hiſtoire, qui commence à la mort de Henry le Grand, & qui ne vient que juſqu'à l'an 1629. eſt belle & bien écrite, quoiqu'en veüille dire M. Sarrau dans une de ſes Lettres. Elle eſt même hardie en

quelques endroits ; ce qui est peut-être cause que l'on n'en a point donné la continuation. Voyez la Bibliothéque ancienne & nouvelle de M. Konig. [1]

1. Ce que dit M. Colomiés à la loüange de cette Histoire ne s'accorde pas avec ce qu'en dit Patin, Lettre du 15. Septembre 1654. *B.*

Voyez encore sur l'Histoire du Président de Gramond le même Patin dans ses Lettres à Spon, Lettre 7. du 1. vol. datée du 19. Juin 1643. Arnauld d'Andilly, Lettres 274. 276. 277. & 279. & le P. le Long, *Bibliothéque des Historiens de France*, numero 8819.

Apuleii Metamorphosis, cum Notis Joh. Pricæi. Goudæ 1650. *in* 8°.

SI nous avions toutes les Oeuvres d'Apulée commentées par Pricæus, [1] nous nous passerions ai-

1. Ce Pricæus arrivant en France avoit des recommendations de Gens de Lettres pour mon grand oncle Jean Bourdelot, qui l'assista de ses amis, de son argent & de ses Livres, & qui fit imprimer à ses frais son Apologie d'Apulée dont j'ai encore les planches de cuivre

ſément de ſes autres Commentateurs. Mais par malheur il n'a fait des Notes que ſur la Métamorphoſe, & ſur l'Apologie, qu'il fit imprimer à Paris l'an 1635. in quarto. Il eſt vrai que ſes Notes ſont ſi amples, qu'elles nous conſolent en quelque façon de n'en avoir pas de lui ſur les autres Livres: Outre qu'il nous a laiſſé un beau volume d'Obſervations ſur le Nouveau Teſtament & ſur les Pſeaumes, imprimé à Londres in folio l'an 1660. Il ſe propoſoit de faire réimprimer l'Apologie d'Apulée, avec une augmentation de Notes conſiderable, de donner Aulu-Gelle ſur lequel il avoit fort travaillé, Avienus *de oris maritimis*, & des Corrections ſur Heſychius, dont il avoit donné l'Indice à la fin de la Métamorphoſe d'Apulée; j'entends l'Indice des Auteurs alleguez

ſur leſquelles ont été tirées les figures d'Antiquitez qui ſont dans ce Livre. B.

par [1] Hesychius. Mais ses yeux étant devenus fort foibles, il dit en quelque endroit de ses Notes, qu'il ne croit pas voir l'accomplissement de ses desseins. Ce Pricæus étoit Anglois de nation, d'une literature vaste, & d'un grand jugement. Après avoir long-temps voyagé, il se retira à Florence, où il se fit Catholique, quelque tems avant M. Stenon, Danois, grand Anatomiste. A propos du changement de Messieurs Pricæus & Stenon, je remarquerai qu'il y a eu de temps en temps de doctes Protestans qui se sont faits Catholiques. Tels ont été, au siecle passé, Pierre Pithou, qui changea après la S. Barthelemy; F. Pithou Sieur de Bierne son frere; Florent Chrestien, [2] Précepteur de Henry le Grand; & Juste Lipse; & dans ce siecle, le Pré-

1. Cet Index se trouve l. 4. c. 35. pag. 554. &c. de la Bibliothéque Grecque de J. A. Fabrice, qui l'a illustré de quelques additions & corrections. *M.*

2. Florent Chrestien mourut l'an 1596. bon Huguenot. *M.*

ſident de Freſne Canaye, qui changea après la Conference du Cardinal du Perron & de du Pleſſis; Nicolas Vignier Medecin & Hiſtoriographe; Jerôme Vignier, ſon petit-fils, qui eſt mort Pere de l'Oratoire: Jean Vaſſan, neveu de Pierre Pithou, qui eſt mort Feuillant; Jean Plantavy de la Pauſe, qui de Miniſtre devint Evêque de Lodeve; Jean Morin, qui eſt mort Pere de l'Oratoire; Luc Holſtenius, qui eſt mort Bibliothécaire du Pape; & Pierre Lambec, ſon neveu, Bibliothécaire de l'Empereur. Je reviens à Pricæus, qui mourut à Rome l'an 1676. & qui a laiſſé un Commentaire ſur les Epitres de Pline le Jeune, qui ſera bientôt imprimé. Pricæus eſt loüé par M. Sarrau dans ſes Lettres, par Uſſerius ſur les Epitres de S. Ignace, par M. Heinſius dans une Epitre à Charles Dati, par Selden plus d'une fois au ſecond Livre *de Synedriis Ebræorum*, par Voſſius dans ſon Harmonie Evangelique,

Evangelique, par M. Morus dans ses Notes sur le N. T. par M. Redi dans son Traité de la Generation des Insectes, mais sur tout par Axénius sur Phedre. Le Président Savaron sur Sidonius p. 241. cite avec éloge les Notes d'Antoine Dolé sur Apulée. Ce Dolé étoit un Avocat du Parlement de Paris, de qui je n'ai vû que quelques Plaidoyers. [1]

1. On ne trouve point Antoine Dolé dans l'*Indice alphabétique des Avocats de Paris*, à la fin des Opuscules de Loisel, mais bien *Louis Dolé*. M.

Recueil de Maximes veritables & importantes pour l'institution du Roi, contre la Politique du Cardinal Mazarin. 1663. *in* 12.

L'Auteur de ce Livre (qui a été brûlé à Paris par une Sentence du Châtelet) est à mon avis Claude Joly, Chanoine de Notre-Dame, personnage d'une grande probité &

d'un grand ſçavoir. Outre cet excellent Livre, nous avons de lui *Conſultatio de (reformandis) Horis Canonicis, (ac ritè conſtituendis Clericorum muneribus,)* [1] où il n'a point mis ſon nom; le Voyage de Munſter, un Traité de l'Education des Enfans, & quelques autres [2] Piéces. Nous lui devons auſſi les Opuſcules de M. Antoine Loyſel, ſon Ayeul, fameux Avocat du Parlement deParis. [3] J'appris dès l'an 1668. de M. Battier, ſçavant homme de Baſle en Suiſſe, que M. Joly faiſoit la Vie d'Eraſme, & qu'il avoit lû ſept fois pour cela toutes les Oeuvres de ce grand homme. A la fin de ce Recueil de Maximes, M. Joly a ajoûté une Traduction en Vers François du Poëme du Chancelier de

1. Il y en a eu deux éditions in douze, dans la ſeconde deſquelles on a joint un Traité de Stella ſur le même ſujet.

2. Comme le Traité des Reſtitutions des Grands; & le Codicile d'or, ou divers Traitez touchant l'inſtitution du Prince Chrétien.

3. Il a auſſi donné en 1666. l'édition la plus ample des Oeuvres de Charles Loyſeau *in folio*.

l'Hospital sur le Sacre de François II. Avant M. Joly, Joachim du Bellay avoit mis en Vers François ce même Discours; & il n'y a pas long-temps que M. Perrault, de l'Académie Françoise, en a aussi fait une Traduction très polie & très élegante. Après la Traduction de M. Joly, se lisent deux Lettres apologetiques pour son Recueil, dont je soupçonne que la premiere, qui n'est pas moins forte qu'elle est hardie, soit de feu M. Ogier, ami intime de M. Joly. Je ne sçais en quel endroit de ses Oeuvres Genebrard appelle la Pragmatique Sanction de S. Louis, le Palladium de la France, comme l'écrit M. Joly au 4. ch. de ses Maximes[1]. Si Genebrard l'a ainsi nommée, ce n'a été qu'après M. Budé, qui est le premier qui lui a donné ce

1. Cet endroit de Genebrard se trouve vraisemblablement dans son traité *de Sacrarum Electionum jure ac necessitate ad Ecclesiæ Gallicanæ redintegrationem*, in 8. *Paris.* 1593. qui a été condamné par Arrêt du Parlement d'Aix. M.

beau nom : *Scitè ac verè quidam*, dit Fr. Duaren au ch. 11. du 5. liv. de ſon Traité des Miniſteres de l'Egliſe, *eruditionis nomine ubique terrarum notus ac nobilis, cum quo mihi ſatis diu magna fuit familiaritas & conſuetudo, de hac Sanctione loquens, Palladium Franciæ eam vocare conſuevit.* Ce qui ne ſe peut entendre que du grand Budé. Joignez à Duaren feu M. Patru de l'Academie Françoiſe, dans un de ſes Plaidoyers.

Deſiderii Eraſmi Colloquia, cum Notis Arnoldi Montani. Amſtelodami 1658. in 12.

BIen que l'on ait fait à diverſes fois des Notes ſur les Entretiens d'Eraſme, il reſte pourtant des endroits que l'on n'a pas encore éclaircis. Par exemple, quand Eraſme parle ſur la fin de l'Entretien qui a

pour titre [1] *Abbatis & Eruditæ*, de quelques Femmes ſçavantes de l'Angleterre & de l'Allemagne, qu'il nomme *Moricas, Bilibaldicas & Blaurericas*, perſonne ne nous a dit bien diſtinctement qui elles étoient. Il faut donc ſçavoir que *Moricæ* ſont les Filles de Thomas Morus, Chancelier d'Angleterre, Marguerite, Eliſabeth & Cecile: Marguerite entre les autres étoit fort heureuſe à corriger les Auteurs; Jean Coſterius dans ſes Notes ſur Vincent de Lerins rapporte d'elle une correction d'un paſſage de S. Cyprien, qui ne cede point à mon avis à celles des Scaligers, des Turnebes & des Saumaiſes. *Bilibaldicæ*, ſont les Sœurs de Bilibaldus Pirckeymerus, Conſeiller de l'Empereur, dont l'une ſe nom-

1. Cet Entretien, & celui qui a pour titre *Virgo Miſogamos*, mis l'un & l'autre en Vers François par Clement Marot, ont été omis juſqu'ici dans toutes les éditions de ſes Oeuvres, quoiqu'au rapport de du Verdier pag. 231. de ſa Bibliothéque, ils aient été imprimez ſeparement. *M.*

moit Charité, & l'autre Claire, toutes deux Religieuses. Ce Pirckeymerus, de qui le sçavant & pieux Rittershusius a écrit la vie, dédie à sa Sœur Charité, la Traduction d'un Traité de Plutarque, & ses Oeuvres de S. Fulgence; & à Claire son autre Sœur, la Traduction des Sentences de Nilus, Evêque & Martyr. Voici comme il parle de ses deux Sœurs dans une Lettre à Erasme, écrite de Nuremberg le 20. May 1516. *Salutant te geminæ meæ Sorores, Abbatissa S. Claræ una,* (c'est Charité, qui étoit l'aînée) *altera ejusdem Regulæ sectatrix: quæ assiduè tua Scripta manibus retinent; maximè verò jam novo oblectantur Testamento: quo mirè afficiuntur mulieres, multis viris, qui sibi scioli videntur, doctiores. Scriberent ad te Latinè, nisi indignas suas existimarent literas.* Il y a plusieurs Lettres de Charité dans les Oeuvres de Pirkeymerus, recuëillies & publiées par Goldast. Pour *Blaurericæ*, je crois

qu'Erafme entend par-là Marguerite Blaurer, dont Bullinger fait l'éloge à la page 339. de fon Commentaire fur les Epitres. Rodolphe Gualter, Théologien de Zurich, a fait des Vers Latins fur fa mort, qu'il adreffe à Ambroife & à Thomas Blaurer fes freres. On ne nous a point dit non plus qui étoit ce *Cephalus, vir trium linguarum gnarus*, dont Erafme parle dans l'Entretien *de Pifcium efu.* Ce Cephalus eft Wolphgang Fabrice Capito, Théologien de Strasbourg, qui mourut l'an 1541. & qui a fait plufieurs Livres. Les Entretiens d'Erafme ont été fort bien traduits en Italien, par Pietro Lauro de Modene, qui a auffi traduit Jofeph; mais ils ont été mal tournez en notre langue par un nommé Chapuzeau[1]. Touchant ces Entretiens, voici ce qu'écrit Clénard à un Evêque nom-

1. On vient d'en imprimer en Hollande une nouvelle traduction de M. Gueudeville, en 6 vol. in 12.

mé Jean Petit, de Fez le 4. Decembre 1540. *Scripſit modò ad me Dominus Marchio Granatenſis, Colloquia Eraſmi ignibus deſtinata eſſe: Periclitari etiam Vivem. Quid me futurum cenſes, ubi nomen Alcorani audiverint.* Finiſſons par ce joli Diſtique de Louis Maſius ſur la mort d'Eraſme :

Fatalis ſeries nobis invidit Eraſmum,
Sed Deſiderium tollere non potuit.

---

[1] *Catalogus Librorum Raphaëlis Tricheti du Freſne. Pariſiis, 1662. in 4°.*

Les Livres contenus en ce Catalogue avoient été finement choiſis par M. du Freſne, qui les connoiſſoit parfaitement. Il ſucceda à M. Naudé dans la Charge de Biblio-

1. Ce Catalogue eſt fort mal fait, & tout plein de fautes d'impreſſion. Voyez ſur Raphaël Trichet du Freſne, le 1. tome du Chevreana, pag. 31.

thécaire de la Reine de Suede, & s'acquitta très dignement de cet Emploi là. Nous avons de lui une Lettre à M. Seguin ſur une Medaille qu'il prétend être de Charondas; mais mal, ſi nous en croyons M. Spanheim, dans ſes Diſſertations touchant les Medailles, pages 42. & 370. où il le refute ſans le nommer. Nous avons auſſi de M. du Freſne l'Eloge de Jerôme Magius, tiré de ſon Livre *de Rerum Italicarum Scriptoribus*, qui n'a jamais vû le jour; & une Epitre dedicatoire à feu M. Fouquet, ſur les Tourmens des Martyrs de Gallonius. Le Pere Labbe *in Bibliotheca Nummaria* dit qu'il avoit ébauché la Deſcription de Candie, qu'il vouloit donner fort exacte, & qu'il avoit fait pour cela un grand amas de Medailles & de Tables Chorographiques, mais que la mort le ſurprit en y travaillant. J'apprends que M. du Freſne étoit Bourdelois, auſſi bien que le Pere Fronton du

Duc, Jesuite, personnage que l'on ne sçauroit assez loüer.

Psalmi Confessionales, inventi in scrinio Antonii Portugalliæ Regis. Lutetiæ 1595. *in* 16.

VOici des Pseaumes qui devroient être entre les mains de tous les Chrétiens, & le Miroir le plus ordinaire que nous devrions consulter. On y voit un Pecheur qui découvre toutes ses fautes, qui implore le secours de son Dieu, & qui fait de sa Conversion la plus grande felicité qu'il puisse trouver sur la terre. Ainsi M. du Ryer, de l'Académie Françoise, a fort obligé les Ames pieuses, en tournant ces Pseaumes en notre langue aussi poliment qu'il [1] a fait. Il y a seulement un endroit, où je souhaiterois qu'il eût pris garde au Latin un peu de plus près. C'est

1. Il y en a eu depuis de nouvelles traductions.

à la page 17. & ſuiv. de la ſeconde édition, où M. du Ryer tourne: *Et comme ſi j'étois encore enfant à l'âge de cent ans, tout vieux & tout caſſé que je ſuis, je fais encore les actions d'un enfant.* Il falloit tourner ſuivant le Latin: *Et comme ſi j'étois âgé de cent ans, je fais dans l'âge où je me trouve toutes les actions d'un enfant.* Si ces Pſeaumes ſont d'Antoine Roi de Portugal, la faute de M. du Ryer eſt inexcuſable; car il eſt conſtant que ce pauvre Prince n'avoit pas ſoixante quatre ans quand il eſt mort.

Gerardus Joannes Voſſius de vitiis Sermonis. Amſtel. 1645. *in* 4°.

CE Livre eſt proprement un Dictionnaire de Mots Latins du bas Siécle; dont quelques endroits ont été examinez par le celebre Scioppius, dans un petit Ouvrage imprimé à Ravenne l'an 1647. &

inseré depuis, comme je crois, dans ses Opuscules, imprimez à Amsterdam en six volumes in octavo. M. Vossius promettoit de faire réimprimer ce Livre de son Pere, in folio beaucoup plus ample. Cependant nous n'avons pas vû jusqu'ici l'effet de sa [1] promesse. Quand cet Ouvrage ne paroîtroit point, nous n'aurions pas de peine à nous en consoler; puisque le docte & infatigable M. du Cange vient de nous donner son [2] Glossaire, en trois volumes in folio.

1. On a réimprimé depuis quelques années toutes les Oeuvres de Gerard Jean Vossius en 6. vol. in fol.

2. *Glossarium ad Scriptores mediæ & infimæ Latinitatis*, imprimé en 1677. Le même M. du Cange a donné dix ans après, sçavoir en 1688. un supplément de cet Ouvrage à la fin de son Glossaire Grec-barbare. Hadrien de Valois, comme l'on voit à la fin du *Valesiana*, prétendoit qu'il y avoit une infinité de fautes dans le Glossaire Latin de du Cange, mais il seroit aisé de faire voir qu'en le critiquant il se trompe souvent lui-même. *M.*



Dialogue des Causes de la Corruption de l'Eloquence, traduit en François. A Paris 1630. in 4°. [1]

LE Traducteur de ce Dialogue (que quelques uns attribuent à Tacite, & d'autres à Quintilien [2]) est M. Giry, de l'Académie Françoise; dont la premiere Traduction est la Pierre de Touche de Trajan Boccalini, imprimée à Paris l'an 1626. Cette Pierre de Touche (pour

1. Il y a eu deux traductions de ce Dialogue depuis celle de Giry: la premiere fut publiée avec les œuvres posthumes de Maucroix, on sçait maintenant qu'elle est de M. l'Abbé d'Olivet de l'Academie Françoise, qui nous a donné une excellente Traduction du Traité de Ciceron de la nature des Dieux avec des Remarques: la seconde est de M. Morabin.

Ces deux traductions, qui ont chacune leur merite, ont fait oublier celle de Giry.

2. Voyez là-dessus une belle & ample Dissertation dans la Préface de la Traduction de M. Morabin, qui veut que Maternus soit l'Auteur du Dialogue.

en dire un mot en passant) est une Satire contre les Espagnols, qui a coûté la vie à son Auteur, & qui a été refutée par Simon Bassus, Chanoine de Benevento, dans son Apologie pour la Monarchie d'Espagne, imprimée à Naples l'an 1619. L'Auteur de la Préface sur ce Dialogue est M. Godeau. Philandre, à qui il est dedié, est feu M. Conrart, Secretaire du Roi, l'un des plus polis, & l'un des plus honnêtes hommes de France. M. d'Ablancourt lui dedia sous le même nom l'an 1637. son Minutius Felix. M. Godeau lui écrit aussi une Lettre sous le même nom dans le Recueil de Faret; & c'est de lui qu'il parle dans une Epitre en Vers à Madame de Rambouillet, quand il dit:

> C'est Philandre, dont l'ame a de toutes nos
> Muses
> Sans étude & sans soin les richesses infuses.

Il lui adresse aussi une Epître en Vers,

où il l'appelle Philandre. Feu M. de Vaugelas dans ses Remarques sur la Langue Françoise fait l'éloge de M. Conrart en ces termes : *Nous avons à Paris une personne de grand merite, qui ne sçait point la Langue Grecque ni la Latine, mais qui sçait si bien la Françoise, qu'il n'y a rien de plus beau que sa Prose & que ses Vers. Presque tous ceux qui se mêlent de l'un & de l'autre, & nos Maîtres même, le consultent comme leur Oracle, & il ne sort gueres d'Ouvrage de prix auquel il ne donne son approbation, avant que d'en expedier le* [1] *Privilege.* Nous n'avons de M. Conrart que les Pseaumes de Marot & Beze, retouchez ; un volume de Lettres à M. Felibïen ; & une Préface sur les Traitez de Religion de M. Gombault. [2]

1. On dit que les Livres du Ministre Claude n'étoient plus si bien écrits depuis la mort de M. Conrart. *B.*

2. On a voulu lui attribuer un *in douze* qui parut en 1667. intitulé *Traité de l'Action de l'Orateur,* mais il est du Ministre Michel le Faucheur, comme on peut l'apprendre de Furetiere au mot *Action.* M.

Relation de l'Etat de la Religion en Occident, traduite en François. A Geneve 1626. in 8°.

CE Livre, qui est fort curieux, a été écrit en Anglois par le Chevalier Edwin Sandis, & imprimé à Londres l'an 1605. Depuis, il fut traduit en Italien [1], je ne sçais par qui, & ensuite en François par Diodati. Dans ces deux Traductions, se voyent des Additions considerables aux dix premiers chapitres, qui sont du Pere Paul, Religieux Servite; comme nous l'apprennent M. Spanheim dans la troisiéme partie de ses Doutes Evangeliques, page 309. & M. Grotius dans ses Lettres p. 866. Je m'étonne que ces Additions n'ayent point été mises dans les Oeuvres du Pere Paul, dont nous avons

1. C'a été par le même Jean Diodati qui l'a traduit en François. *M.*

aujourdh'ui

aujourd'hui six vol. in douze. J'ai ramassé plusieurs choses touchant le Pere Paul & ses Ecrits dans mon Italie Orientale, qui n'est pas encore imprimée. A quoi j'ajoûterai seulement ici qu'il y a un volume de ses Lettres, Italiennes & Latines, à M. de l'Isle Grôlot & à M. Gillot, imprimé à Geneve l'an 1673. & une à M. Heinsius, en faveur du Synode de Dordrecht, dans le Recueil de Lettres de Gabbema. Il seroit à souhaiter que nous eussions aussi celles du Pere Paul à M. du Plessis-Mornay, à M. Leschassier, à M. Casaubon, & à plusieurs autres.

Henricus Cornelius Agrippa de incertitudine & vanitate Scientiarum. Coloniæ 1531. *in* 12. [1]

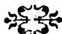
IL falloit être Agrippa pour faire ce Livre; qui a été loüé des uns,

1. Thomas Crenius | dans ses Animadver-

& blâmé des autres. Voici le ſentiment d'Eraſme écrivant à Abel Colſter, de Fribourg le 25. Avril 1533. *De viro, de quo quid ſentiam rogas, magnificentius cenſeo quàm ut de ejus ingenio cenſuram ferre poſſim. Ex ejus Libri qualicunque guſtu deprehendi hominem eſſe ardentis ingenii, variæ lectionis & multæ memoriæ, alicubi tamen majore copia quàm delectu, ac dictione tumultuoſa verius quam compoſita. In omni genere rerum, vituperat mala,*

ſions, & Bayle après lui dans ſon Dict. ont remarqué que dans l'édition de 1536. au chap. de *Lenonia* à l'apoſtille marginale *Leges*, il y a un paſſage qu'on a retranché dans quelques autres éditions même des meilleures des Oeuvres d'Agrippa. Celle que cite Colomiés eſt anterieure & originale, voici le paſſage: *Jam vero etiam Lenociniis militant Leges atque Canones, cum in Potentum favorem pro iniquis nuptiis pugnant, & juſta matrimonia dirimunt: Sacerdoteſque, ſublatis honeſtis nuptiis turpiter ſcortari compellunt: maluerunt que illi legiſlatores Sacerdotes ſuos cum infamia habere concubinas, quam cum honeſta fama uxores, forte quia ex concubinis proventus illis eſt amplior. De quo legimus gloriatum in convivio quemdam Epiſcopum habere ſe undecim millia Sacerdotum concubinariorum, qui in ſingulos annos illi aureum pendant.*

laudat bona. Cet endroit des Lettres d'Erasme, me fait souvenir d'une qui est la quarantiéme du septiéme livre de celles d'Agrippa, & qui commence, *Scripsi pridem ad te paucis*, qui est assurément d'Erasme. C'est de quoi l'on ne doutera point, si l'on prend la peine de lire, dans le volume de ses Lettres, celle qu'il écrit à Charles Utenhovius, qui commence, *Magnam nobis*. La Déclamation d'Agrippa a été traduite en François par Louis Turquet, Lyonnois. Touchant Agrippa, voyez les recherches de M. Naudé, ce grand Bibliothécaire, dans son Apologie pour les grands Hommes faussement soupçonnez de Magie, dediée à cet illustre Président de Mesmes, qui n'étoit pas moins l'Oracle des Doctes, que du Parlement de Paris.



Instructions & Lettres Missives concernant le Concile de Trente. 1607. *in* 8°.

CE Recueil de Lettres a été fait & donné au public par Jacques [1] Gillot, Conseiller de la Grand'-Chambre, Doyen de Langres, & Chanoine de la Ste Chapelle de Paris. Il mourut l'an 1619. au grand regret de tous ceux qui l'avoient connu. C'étoit un homme, qui, outre son rare savoir, avoit l'ame si bienfaisante qu'il ne se plaisoit qu'à obliger. Il étoit d'ailleurs si franc & si ingenu, qu'il ravissoit en admiration ceux qui l'approchoient. Sa Bibliothéque étoit très belle, & remplie

1. Jacques Gillot fut un de ceux qui suivant la liste de Bussy le Clerc furent emprisonnez à la Bastille en 1589. *Maimbourg Hist. de la Ligue, l.*

3. Le P. Garasse a fait une Epigramme Latine contre lui dans un petit Libelle satiriqueintitulé *Le Banquet des sept Sages.* M.

de Manuscrits fort particuliers. Tel étoit entr'autres le Traité de Bertram ou Ratram de l'Eucharistie, que Casaubon avoit vû chez lui : *Bertrami de corpore & sanguine Domini unum exemplar MS. optimæ notæ in Bibliotheca D. Jac. Giloti Parisiensis Senatoris se vidisse testatus est mihi vir summus & de Republica literaria optimè meritus If. Casaubonus*, dit Usserius dans son Livre de la Succession des Eglises Chrétiennes, page 49. & suiv. de l'édition d'Allemagne. C'est ce que confirme Gillot lui-même, écrivant à Scaliger le 9. Janvier 1602. *Quant au Bertramus*, dit-il, *c'est la verité que cette seconde partie étant si contraire à la premiere, fait preuve que ce n'est pas du même Auteur. Et, qui est à noter, il y a des contes*, maximè *de visions, qui sont reprouvez par les bons Auteurs. M. le Févre me fit l'honneur, après l'avoir vû & gardé long-temps, de m'en dire son avis fort bon & certain.* Ce passage éclairçit ce que dit le Cardinal du

Perron dans son Livre de l'Eucharistie page 666. qu'il avoit vû chez M. le Févre un Bertramus MS. qui étoit sans doute celui que Gillot lui avoit prêté. Jacques Esprinchard, Sieur du Plomb, parle aussi de ce même Bertramus, dans une Lettre à Scaliger, de Paris le 12. Janvier 1601. *M. Gillot*, dit-il, *travaille après le Bertrame Presbyter, que lui-même transcrit.* (C'est à dire, pour Scaliger, à qui Gillot l'envoia ensuite, comme il lui dit dans une Lettre du 7. Juillet 1601.) *C'est un très rare Senateur, officieux à merveilles, qui retient je ne sçais quoi par dessus les autres de cette ancienne splendeur du Parlement. Il n'y a gueres d'homme à Paris que je frequente plus, & dont j'apprenne plus de belles choses.* Cet éloge est entierement conforme à ce que dit de ce Senateur le Président Savaron, lui dédiant son Commentaire sur le huitiéme livre des Epitres de Sidonius, où il fait un Portrait achevé de lui. Juret,

ce fin Critique de Dijon, lui dédie ſon Symmaque, & Baudius & Rapin lui adreſſent quelques Vers. Je ne ſçache rien d'imprimé de lui que quelques Lettres. Il y en a une entr'autres qui eſt fort belle, écrite à M. de Ste Marthe, où il fait la Vie de M. le Préſident d'Eſpeſſes. Il y a auſſi de M. Gillot au rapport de M. Varillas, l'Eloge de Calvin, inſeré parmi ceux de Papire Maſſon. [1] Les Miſſives, dont j'ai parlé dès le commencement, ont été réimprimées beaucoup plus amples chez Cramoiſy l'an 1654. in quarto. Nous devons ce Recueil à Meſſieurs Dupuy, dans la mort de qui la Republique des Lettres a fait une perte irreparable. [2]

1. Il eſt auſſi l'un des Auteurs de la Satyre Menippée.

2. A la ſuite de la Vie de P. Pithou ſi bien écrite en Latin par M. Boivin de l'Académie Françoiſe & Garde de la Bibliothéque du Roi, on trouve pluſieurs Lettres adreſſées à Jacques Gillot, par leſquelles on peut juger de la conſideration qu'avoient pour lui les Magiſtrats & hommes doctes qui les lui écrivoient. *M*,

Présent Royal du Roy Jacques au Prince Henry son fils, traduit en François. A Paris 1603. in 8°. [1]

CE Livre a été loüé par tant de gens, que je ne suis pas resolu de rappporter ici leurs témoignages. Il me suffira de remarquer, que le Traducteur est Villiers Hotman, fils de Fr. Hotman, Jurisconsulte, qui a fort écrit. Outre ce Présent Royal, Hotman a aussi traduit la belle Epitre de M. de Thou à Henry le Grand sur son Histoire, qui a aussi été tournée par Rapin, Grand Prévôt de la Connétablie de France; mais elle ne l'a point été par M. du Ryer traduisant l'Histoire de M. de Thou. Touchant

1. Ce Présent Royal, & les autres Ouvrages de Villiers Hotman, que Colomiés rapporte, se trouvét parmi les Opuscules François des Hotmans, *in 8. Paris 1617.*

cette

cette Epitre voici ce qu'écrit Vertunien à Scaliger, de Poitiers le 14. Juin 1604. *Monsieur le Tresorier Sainte-Marthe me conta ces derniers jours que le Roi avoit pris un singulier plaisir au sujet de l'Epitre Dedicatoire de l'Histoire de Fr. de M. de Thou, & lui avoit commandé de la faire traduire en François, & puis imprimer. Ce qui a été déja fait par le fils de défunt Hotman Jurisconsulte.* [1] Hotman est aussi l'Auteur d'un Livret, intitulé l'*Ambassadeur*, qui est presque tout tiré du Traité de Charles Pascal sur la même matiere.

1. Voici un autre témoignage touchant cette même Epitre : *Certè qui tres trium virorum præfationes, Thuani ad historiam suam, Casauboni ad Polybium, Calvini ad Institutionem Christianam, inter decora nostri seculi soleo putare; ut eam quæ Calvinum habet auctorem, cæteris anteponam, non modo argumenti sublimitate persuadeor, sed etiam ipsa proprietate, vigore, præstantiaque sermonis adducor. Alex. Morus dans son Panegyrique de Calvin.* M.



Epitres des Princes, recueillies par Rufcelli, & traduites en François par Franç. de Belleforeft. A Paris 1574. *in* 8°. [1]

CEs Lettres font toutes fi importantes, qu'il feroit à fouhaiter que Belleforeft eût traduit les trois tomes que je me fouviens d'avoir vûs, imprimez à Venife chez Zilet in quarto. [2] Comme ils font extrémement rares, nous nous confolerions, ne les ayant pas, d'en pofféder la traduction. [3] Dans ce premier tome traduit par Belleforeft;

1. La premiere édition de cette Traduction eft de Paris 1572. in 4.

2. La meilleure édition Italienne eft de 1581. tous les trois volumes. Marco Bruni en a donné un tome à Venife, qui eft le quatriéme & qui eft très rare. *B.*

3. Belleforeft a eu raifon de ne traduire que le premier volume de ces Lettres. Le fecond & le troifiéme ne contiennent prefque autre chofe que des morceaux de Gazettes peu intereffans. *M.*

il y a une Lettre écrite par l'Evêque de Troyes en Champagne, à Corneille Muis, Evêque de Bironte, fameux Prédicateur, pour la justification de Gabriel de Lorge, Comte de Mongommery, sur ce qu'il avoit eu le malheur de blesser à mort son Prince, après s'être long-temps excusé de joûter contre lui. La Lettre est datée de Paris le 14. Juillet 1559. L'Evêque de Troyes, qui l'a écrite, est Jean Antoine Caracciole, (fils du Prince de Melfe,) qui se fit ensuite Protestant. Nicolas Camusat, à qui nous devons les Mêlanges Historiques, imprimez à Troyes, dans ses Antiquitez de la même ville parle fort au long de cet Evêque; & Brantôme, au second volume de ses Hommes illustres Etrangers, l'a fait en ces termes: *Monsieur le Prince de Melfe laissa après lui son fils, qui fut Abbé de S. Victor lez Paris, Abbaye de dix mille livres de rente, & puis Evêque de Troyes en Champagne: & par*

après il se fit de la Religion Reformée. Contre lequel je vis un jour, aux premieres guerres, Monsieur le Cardinal de Ferrare Hippolyte, se courroucer fort en la chambre de la Reine, mais non en sa présence, lui rémontrant sa faute, & lui disant s'il lui sieoit bien de tenir une si grande dignité Ecclesiastique, & en exercer la Religion contraire. L'Evêque lui dit fort bien ses raisons sans s'étonner, & ne se rendit point, disant entr'autres que c'étoit Dieu qui l'avoit inspiré. Mais ce ne fut pas sans disputes : car ce Prince Evêque étoit fort sçavant. Jean Antoine Caracciole a aussi écrit le Miroir de la vraie Religion, imprimé à Paris l'an 1544.[1]

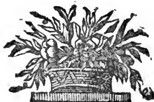
1. J'ai vû du même Caracciole une Epistre imprimée sans nom de lieu, in 8. l'an 1561. qui commence par ces mots, *Antoine Evesque & Ministre du Saint Evangile à l'Eglise de Dieu qui est à Troye, & aux Fideles en J. C.* Voyez Camuzat dans son *Catalogus Episcoporum Trecensium*, n. 82. & Beze page 767. du tome I. de son *Histoire Ecclesiastique*, où il fait de ce Prelat une peinture peu avantageuse. M.

Hug. Grotii Mare liberum. Lugd. Bat. 1609. *&* 1633. *in* 12.

GRotius a fait ce Traité de la Liberté de la Mer en faveur de ceux de ſon païs, comme Fernand Vaſqués, Eſpagnol, écrivit de ſon côté en faveur du ſien; *Clariſſimi quidem utrique, ſed eruditione & nitore ingenii impares*, dit fort judicieuſement Selden dans ſon *Mare clauſum*; qu'il oppoſa, mais civilement, au Livre de Grotius. Comme l'Ouvrage de Selden eſt rempli d'une prodigieuſe érudition auſſi bien que ſes autres Livres, il fit beaucoup de bruit dans le monde. Jean Iſaac Pontanus, Hiſtorien & Critique, le refuta l'an 1637. dans ſes Diſcuſſions hiſtoriques touchant la Liberté de la Mer. Barlæus dans une de ſes Lettres, tâche d'engager Cunæus ſon

parent à l'examiner ; mais inutilement. Ainſi il ſe vengea lui-même du Livre de Selden par deux Epigrammes. Ce qui lui étoit plus aiſé étant Poëte, que de refuter pied à pied un ſi docte Ouvrage. Baptiſte Burgus écrivit enſuite contre ce même Traité; Selden le refuta dans ſes *Vindiciæ*, imprimées à Londres l'an 1653. in quarto. Le *Mare clauſum* de Selden a été imprimé pluſieurs fois. La plus jolie édition eſt celle des Elzeviers in douze. Il a auſſi été traduit en Anglois, par Guillaume Wats, Auteur du Gloſſaire de Matthieu Paris. [1]

1. C'eſt-à-dire, ajoûté à l'Hiſtoire d'Angleterre de Matthieu Pàris.



De Literis & Lingua Getarum five Gothorum Commentarius, editore Bonaventura Vulcanio. Lugd. Bat. 1597. *in* 8°.

LE fçavant Ufferius, Archevêque d'Armach, dans une Lettre à M. du Jon (*Junius*) le fils, (Auteur du Livre *de Pictura Veterum*,) foupçonne que ce petit Commentaire foit d'Antoine Morillon, Secretaire & Bibliothécaire du Cardinal Granvelle Antoine Perrenot. Ce foupçon n'eft pas, à mon avis, mal fondé; y ayant dans ce Commentaire des remarques affez recherchées, & qui ne s'accordent pas mal avec le grand fçavoir que l'on attribuë à ce Morillon. Goropius Becanus dont le témoignage n'eft pas toûjours à rejetter, dit dans fes Origines d'Anvers que ce Morillon étoit verfé en toute forte de Literature, &

que les Ecrits qu'il a laiſſez, (qui ſe voyent chez ſon frere Maximilien, [1] auſſi Conſeiller & Bibliothécaire du Cardinal Granvelle,) le juſtifient clairement. Adolphe Occo, grand Antiquaire, a inſeré dans la premiere édition de ſon *Theſaurus Rei Antiquariæ*, une Diſſertation de ce Morillon touchant je ne ſçais quelle Medaille ; qui confirme authentiquement ce que dit de lui Goropius Becanus. Mais je ne ſçais qui peut avoir obligé Occo, à retrancher cette Diſſertation de la ſeconde édition de ſon Tréſor. Antoine Morillon eſt fort loüé par Adrien Junius, Medecin & Critique, en cinq ou ſix lieux de ſes Animadverſions ; par Louis Guichardin, neveu de l'Hiſtorien, dans ſa Deſcription des Païs-Bas ; par Muret dans une Préface au Lecteur ſur Horace ; par Nannius dans ſes

1. Feu M. l'Abbé Boiſot de Beſançon avoit 8. volumes in fol. de Lettres MSS. de Maximilien Morillon au Card. de Granvelle. *M.*

Mêlanges; & par Lipse dans ses Notes sur ses Livres de la Croix.

Hugo Grotius de Satisfactione Christi, contrà Faustum Socinum. Lugd. Bat. 1617. *in* 8°.

CE Traité a été si bien reçû, qu'on la réimprimé plusieurs fois. Depuis, Blaeu n'a pas manqué de l'inserer dans les Opuscules Théologiques de Grotius, mais plus correct & plus ample que nous ne l'avions; s'étant servi d'un Exemplaire, corrigé & augmenté de la main de Grotius, qui étoit dans la Bibliothéque de M. Hillinsberg, Jurisconsulte, à qui Boschius, jeune Critique, a dédié son Petrone. A peine cet Ouvrage de Grotius eût-il vû le jour, qu'Herman Ravensperg, Théologien d'Allemagne, en donna son Jugement; que Vossius refuta ensuite pour l'interêt de son ami. Crellius,

Socinien, & l'un des plus fins de ce parti-là, écrivit depuis contre ce Traité de Grotius; qui, au lieu de le refuter, le remercie, dans une Lettre, de ce qu'il l'avoit refuté. Cette Lettre se trouve dans la Bibliothéque des Sociniens, & dans le Reçueil de Lettres de Poëlenburg; mais dans la premiere édition de ce Recueil le nom de Crellius ne paroît point.

Caroli Paschalii Preces. Paris. 1602. *in* 24.

CHarles Pascal, Auteur de ces jolies Prieres, comme les appelle Scaliger dans les seconds Scaligerana, nâquit à Cuni, [1] ville du Piémont. Il étoit fils de Barthelemy Pascal, frere de Jean Louis Pascal, dont l'Histoire se voit au Martyrologe des Protestans. Outre ces Prieres,

1. On écrit & prononce *Coni.* M.

il a écrit un beau Livre des Couronnes, un Traité intitulé *l'Ambassadeur*, des Observations sur les Annales de Tacite, la Vie de M. de Pibrac, & quelques autres piéces. Il est mort Conseiller d'Etat. Il y a eu de nôtre temps un autre Pascal, dont nous avons, entr'autres Ouvrages, les Lettres Provinciales, & les Pensées. C'étoit un rare genie. Pour Pierre Pascal, qui se disoit Historiographe de Henry second, il ne merite pas qu'on parle de lui. [1]

1. Entre l'article de Charles Pascal & celui de Tertullien, on trouve dans l'édition de la Rochelle celui-ci, que j'ai crû devoir restituer dans la présente édition *Mornæus de Eucharistia. Hanoviæ* 1605. *in* 8.

Il n'y a rien de rare dans ce gros livre, qu'un Fragment d'un Traité de Florus Diacre contre Amalarius, tiré du MS. de M. Ranchin Conseiller au Parlement de Toulouse. Ce Fragment se trouve à la pag. 1627. & suiv. & ne se lit point dans les éditions Françoises de ce même Livre de l'Eucharistie. Ce Traité de Florus est dedié à Drogon ou Dreux, Président du Concile de Cressy, où fut condamné Amalarius; à Hettus ou Hetius, Archevêque de Treves; à Audry, Evêque du Mans; à Raban, Abbé de Fulde; à Aubry, Evêque de Langres; & à Faga, ou Fo-

Tertullianus, cum Notis Beati Bildii, à patria Rhenani. Parif. 1566. 2. vol. in 8°.

CEtte édition de Tertullien n'eſt pas ſeulement recommandable par la beauté de ſon caractere, mais auſſi par les Notes de Rhenanus, Auteur de l'excellent Livre *de Rebus Germanicis*, & par la Paraphraſe de Fr. Zephirus ſur l'Apologétique, qui ne ſe trouve entiere que dans cette édition. Il y a une belle Préface de Rhenanus, ſous le nom de Licentius Evangelus, ſur le *Defenſor Pacis* de Marſilius de Menardrino, (ou *Menandrino*,) qui a été depuis inſerée par Goldaſt dans le premier volume de ſa Monarchie de l'Empire Romain.

va, (comme lit Pierre de Saint-Julien dans ſes Antiquitez de Bourgogne,) Evêque de Châlons. C'eſt tout ce que je ſçais touchant ce MS. de Florus: les Sçavans me feront plaiſir de m'en apprendre davantage.

Caroli Magni, Ludovici Pii, & Caroli Calvi Capitula. Parif. 1603. *in* 8°.

CEtte édition eft plus correcte & plus ample que la premiere. L'Epitre Dédicatoire à Henry III. eft de Pierre Pithou, & le Gloffaire, eft de François Pithou fon frere, qui étoit fort intelligent dans les Auteurs de la baffe Latinité. Le Pere Sirmond, à qui nous devons tant de bonnes Piéces, fit imprimer l'an 1623. avec des Notes les Capitulaires de Charles le Chauve, beaucoup plus amples que ceux des Pithou; & depuis peu d'années M. Baluze, Bibliothécaire de M. Colbert, a donné ces mêmes Capitulaires, avec d'autres, en deux volumes in folio. M. Dati, dont j'ai déja parlé, fit imprimer à Florence l'an 1675. in quarto, quelques Fragmens des

Capitulaires de l'Empereur Lothaire, qu'il dedia à M. Bigot, & qu'il avoit tirez d'un Manuſcrit de Coſme della Rena, Gentilhomme Florentin. Le Préſident Savaron, dans ſon petit Traité contre les Maſques, promet les Capitulaires de nos Rois; mais il ne les a point donnez.

Michaëlis Verini Diſticha Moralia, ſæpiùs recuſa. [1]

LEs Diſtiques de ce jeune Poëte Florentin furent premierement imprimez à Lyon l'an 1547. avec les

1. Ces Diſtiques ont été imprimés à Paris en 1605. corrigés par Pigneron: cette édition eſt pleine de fautes. On y voit la Vie de Verin auſſi bien que dans celle de Beauvais de 1617. où Verin eſt apellé *Hiſpanus* né à Minorque la plus petite des Iſles Baleares, ce qui ne s'accorde pas avec ce que dit M. Colomiés que Verin étoit Florentin.

Du Verdier dans ſa Bibliothéque parle d'une ancienne Traduction Françoiſe des Diſtiques de Verin. *B.*

Il faut voir la Note premiere ſur l'article 1225. des *Jugemens des Sçavans, de Baillet*, pag. 289. du tom. 4.

Commentaires de Martin Ivarre, Basque, & depuis tournez en Vers François par Claude Odde de Triors, Gentilhomme de Dauphiné, & en Prose l'an 1614. par Claude Hardy, Parisien. L'an 1616. Philippe le Clerc, Principal du College de la Ville de Beauvais, fit réimprimer ces mêmes Distiques sous ce titre un peu nouveau, *Verinus Belvacensis*; & depuis, Jean Owen, le Martial d'Angleterre, les insera [1] dans ses Epigrammes, sans nommer l'Auteur. Ugolin Verin, dans l'Eloge qu'il a fait en Vers de la Ville de Florence, loüe les Distiques de son fils en ces termes:

Quid referam nati Michaëlis funus acerbum?
Extat Opus, prohibetque pudor narrare, quid ille
Scripserit. Ingenii testes sua Disticha restant,
Quæ sensa ostendunt angustis grandia gyris.

1. Ce n'est point par Owen, c'est par ceux qui ont fait imprimer ses Epigrammes, que ces Distiques de Verin y ont été mal à propos inserez sans même y avoir mis son nom. *M.*

Et Politien, faisant allusion aux Vers précedens :

Disticha composuit docto miranda Parenti,
Quæ claudunt gyro grandia sensa brevi.

Michel Verin, ayant préferé une rare continence à une longue vie, mourut âgé seulement de dix-sept ans :

Sola Venus poterat lento succurrere morbo,
Ne se pollueret, maluit ille mori.

dit le même Politien dans son Epitaphe. Et lui-même parlant de sa maladie :

Promittunt Medici Venerem mihi ferre salutem,
Non tanti vitæ sit mihi certa salus.

Parmi les Lettres de Marsile Ficin, il y en a une à Ugolin Verin sur la mort de son fils. Le divin Bacon, Chancelier d'Angleterre, fait tacitement mention de ce jeune Poëte, au premier livre de son Histoire Naturelle ch. 10. de la Traduction de Pierre,

Pierre Amboiſe, Sieur de la Magdelaine [1]; qui, pour le remarquer en paſſant, eſt fort differente de la Traduction Latine, imprimée ſous le nom de *Sylva Sylvarum*.

1. L'Auteur de cette Traduction imprimée *in* 8. à Paris 1631. eſt effectivement nommé dans le Privilege, Pierre Amboiſe Ecuier Sieur de la Madeléne, quoiqu'il n'ait ſigné l'Epitre dédicatoire que par ces deux lettres initiales D. M. *M.*

Memoires de la Reine Marguerite. A Paris 1628. in 8°.

NOus devons ces beaux Memoires à Auger de Mauleon, Sieur de Granier [1], qui pour s'établir à Paris s'aſſocia avec un Libraire nommé Chapelain, & depuis avec un autre nommé Boüillerot; &

1. Touchant lequel voyez Pelliſſon, d'où ceci eſt tiré pag. 226. de l'Hiſt. de l'Acad Franç. *in* 12. Paris 1672. & qui pag. 308. de la même édition, dit avoir lû deux fois d'un bout à l'autre ces Mémoires de la Reine Marguerite en une ſeule nuit. *M.*

comme il avoit été curieux de bons Manuſcrits, il en publioit de temps en temps quelques-uns. Outre ces Memoires, nous lui devons auſſi ceux de M. de Villeroy, les Lettres du Cardinal d'Oſſat, celles de M. de Foix, Archevêque de Toulouſe, & le Traité du Pere Mariana touchant la reformation du Gouvernement des Jeſuites, traduit en François. Le Cardinal Bentivoglio fait l'éloge de Marguerite & de ſes Memoires dans ſon incomparable Hiſtoire de Flandre. Voici ſes termes: *Margherita era Donna di ſpirto grande, ed in ſuo Libro di Memorie diſteſe con fioritiſſimo ſtilo, ch'uſci dopo la ſua morte in iſtampa, viene racontato da lei medeſima à pieno il ſucceſſo di quel ch'ella trattò in Fiandra à favor del fratello.* Après ces Mémoires, il n'y a rien qui nous inſtruiſe mieux de la vie de cette Princeſſe, que le Diſcours qu'en a fait M. de Brantôme dans le volume de ſes Femmes illuſtres. Baptiſte le Grain

& le Préſident Gramond en parlent auſſi aſſez amplement dans leurs Hiſtoires ; ſans alleguer ici le Duc de Sully dans ſes Memoires. La Reine Marguerite a dedié ſes Memoires à M. de Brantôme, comme je le prouve fort au long dans mes Mêlanges Hiſtoriques.

Indiculus Aſceticorum quæ inter Patrum Opera reperiuntur, ab Aſceta Benedictino digeſtus. Pariſ. 1648. in 4°.

LE Pere Labbe m'a appris que ce Religieux Benedictin étoit Dom Luc Dachery, qui nous a donné les Oeuvres de Lanfranc, & un Recueil de Pieces anciennes en treize volumes in quarto, (intitulé *Spicilegium.*) Au quatriéme tome de ce Recueil, il y a une faute groſſiere, que je remarquerai ici en paſſant. C'eſt à la page 485. où ſe liſent ces

mots : *Historia Homeri, ubi dicit & Dares Phrygius.* Au lieu de *dicit*, il faut lire *Dictys*, qui est Dictys de Crete, que Josias Mercerus, beaupere de M. de Saumaise, a si bien corrigé, & que Mademoiselle le Févre a fait réimprimer depuis peu pour l'usage de Monseigneur le Dauphin. Nous devions déja à cette sçavante Demoiselle le Callimaque ; & depuis, nous lui devons aussi une Traduction Françoise d'Anacreon & de quelques Comedies de Plaute.[1] Mercerus, dont je viens de parler, dans ses Notes sur le 4. livre de Dictys de Créte, dit que l'antiquité ne connoît point d'autres amours d'Hector que pour Andromaque sa femme, ni d'autres enfans que ceux qu'il eut d'elle. Ce sçavant homme ne s'est pas souvenu qu'Euripide fait dire à Andromaque dans la Tragedie

1. Tous les autres Ouvrages de Mademoiselle le Févre, (depuis Me. Dacier) sont trop connus, pour les raporter ici.

qui porte son nom : Qu'elle aimoit jusqu'aux maitresses d'Hector, & qu'elle alaitoit même souvent ses bâtards. Sur quoi le Scholiaste allegue Anaxicrate (Auteur inconnu à Vossius dans ses Historiens Grecs) au second livre des Argoliques, où il dit qu'Hector laissa deux enfans legitimes, sçavoir Amphineus & Scamandrius, qui échaperent des mains des Grecs, & un bâtard nommé Palæterus, qui fût pris dans la Ville de Troyes.

Bibliotheca Janiniana S. Benigni Divionensis, ope & industria P. D. Divione 1621. *in* 4°.

CElui qui a fait le Catalogue de cette Bibliothéque du Président Jannin, [1] est Paul du May, Conseil-

1. Ce n'est pas le Catalogue de la Bibliothéque du Président Jeannin, c'est celui de la Bibliothéque des Moines de S. Benigne de Dijon: & Paul du May ne lui a donné le titre de *Biblio-*

ler au Parlement de Dijon, comme il le découvre lui-même dans ses Notes sur une Epitre d'Innocent III. Scaliger & Grotius dans leurs Lettres écrivent une fois à ce M. du May ; & Casaubon deux fois dans les siennes. M. de Saumaise parle de lui sans le nommer écrivant à Gronovius, à la page 192. de ses Lettres.

theca Janiniana, que parce que Nicolas Jeannin frere du Président étoit alors Abbé de S. Benigne.

Voyez dans le Menagiana, tom. 2. pag. 97. d'où cette Note est tirée, une critique plus étenduë de cet article. Je renvoie volontiers au Menagiana, parce que depuis la revision qu'en a faite M. de la Monnoye, c'est un livre qui est entre les mains de tous les amateurs de la belle Literature.

Sermons du Pere Narni, traduits en François, par du Bosc.[1]

LE Pere du Bosc, Cordelier, Auteur de l'Honneste Femme,[2]

1. Jacques du Bosc né en Normandie suivant le dénombrement de l'Abbé de Marolles. Le nouveau Dict. de Moreri dit qu'il étoit de la Province de Guyenne.

2. La Préface qu'a

d'un Panegyrique du Cardinal de Richelieu, & de plusieurs autres Ouvrages, étoit ami particulier de M. Perrot d'Ablancourt. On tira ce Pere du Couvent avec quelques autres Moines de divers Ordres par permission du Pape; & comme il manquoit d'argent, M. d'Ablancourt lui donna les Sermons du Pere Narni, qu'il avoit traduits; [1] & le Pere du Bosc, ayant traité avec l'Imprimeur, les fit imprimer sous son nom [2]. Ensuite il se fit encore Cordelier, sans en rien communiquer à M. d'Ablancourt, qui s'en plaignit: L'autre ré-

mise M. d'Ablancourt à ce Livre de l'Honneste Femme, est faite principalement contre ceux qui se meslent de censurer les Livres, n'en étant pas capables. *B.*

1. M. l'Abbé d'Olivet dans ses Notes sur l'Histoire de l'Académie Fr. de M. Pellisson, nous apprend sur cela, que M. d'Ablancourt à l'âge de vingt ans, se destinant à prêcher, traduisit quelques beaux endroits de ces Sermons; & que cinq ou six ans après, ayant tout de nouveau embrassé le Calvinisme, il donna le peu qu'il avoit traduit de ces Sermons au P. du Bosc, qui par là fut determiné à faire le reste.

2. Il avoit déja publié en 1629. une Traduction des Sermons Es-

pondit que M. d'Ablancourt étoit bien retourné à la Religion Protestante, sans lui en rien dire. Car M. d'Ablancourt étant amoureux de Madame de S. Dié, sa parente, qui s'appelloit Perrot, comme lui, se fit de la Religion Romaine : Mais il y renonça en Hollande. Je tiens toutes ces particularitez de M. Bouhereau, celebre Medecin de la Rochelle, de qui nous verrons bientôt une Traduction Françoise des Livres d'Origene contre Celse, qui pourra servir de modele à nos Traducteurs.[1]

pagnols de Christophle d'Avendagno Carme. V. Moreri.

1. Cette traduction a été imprimée en 1700. à Amsterdam in 4. avec des Notes.

Pomponius Mela, cum Observationibus Is. Vossii. Hagæ-Comitis 1658. *in* 4°.

DE tous ceux qui ont commenté Pomponius Mela, il n'y en

a

a point qui s'en ſoit plus dignement acquitté que M. Voſſius. Voici ce qu'en écrit à ce ſçavant homme l'illuſtre M. Bochart, dans une Lettre que je garde comme un tréſor : *La premiere choſe que j'ai faite à la reception de votre Livre a été de le lire. A quoi je me ſuis laiſſé emporter de telle façon, que j'en ai perdu repas & repos, & ne l'ai quaſi point quitté, nonobſtant toutes mes affaires, que je ne l'aye achevé. Je puis dire avec verité que je n'ai jamais rien lû* in illo genere, *ni qui l'égale, ni qui en approche de cent paraſanges. M. de Saumaiſe, que nous tenions pour un Geant, ne me paroît plus devant vous qu'un petit Pygmée. Il a bien fait de mourir avant que cet Oeuvre vit le jour. Car il ſeroit mort de colere & de chagrin de ſe voir ſi mal mené & avec tant de raiſon. Votre ſtyle eſt merveilleux, vos raiſons fortes, vos connoiſſances très particulieres, & tirées pour la plûpart de Livres non encore publiez : Vos conjectures heureuſes, & telles qu'il y en a*

peu qui ne puissent passer pour demonstrations. Je suis assez du sentiment de M. Bochart touchant ses Observations. Je souhaiterois seulement que M. Vossius eût traité plus [1] doucement M. de Saumaise, qui nonobstant toutes ses fautes, passera toûjours pour un prodige d'érudition. M. Vossius est loüé par le même M. Bochart en plusieurs lieux de sa Géographie Sacrée & de ses Animaux de la Bible: Leo Allatius, dans son Livre *de Hebdomadibus Græcorum*, l'appelle *juvenem eruditum, & rerum antiquarum studiosissimum* : M. Grotius écrivant l'an 1643. à son Pere, dit de lui : *Multum delector Isaaci vestri consuetudine, ob summam ejus eruditionem, morumque suavitatem* : M. de Saumaise, (à qui M. Vossius dédia son Scylax l'an 1639.) dans ses Prolegome-

1. Isaac Vossius avoit prêté quelque argent au fils aîné de M. de Saumaise, celui-ci ne prit pas soin de le faire rendre ; & c'est par cette raison que Vossius a depuis affecté de le critiquer à toute outrance. *M.*

nes sur son Traité *de Primatu*, l'appelle *undequaque doctissimum juvenem, magno patri parem futurum, cujus etiam*, ajoûte-t-il, *hac ætate mensuram implet*: Thomas Bartholin, dans son Traité *de Latere Christi aperto*, le nomme *paternæ famæ & virtutis ex asse hæredem*: Thomas Maréchal, dans ses Observations sur la Version Gottique des quatre Evangiles, *virum summum*: Aubertin dans son Livre de l'Eucharistie, *eruditissimi patris dignum filium*: Nic. Heinsius, dans ses Notes sur les Metamorphoses d'Ovide, *raræ eruditionis & magni ingenii virum*: M. Grævius, dans ses Notes sur Hesiode, *virum illustrem & undiquaque eruditissimum*: Usserius, sur les Epitres de S. Ignace, *antiquæ Geographiæ peritissimum*: M. Daillé, dans ses Observations sur les mêmes Epitres, *eruditionis Græcæ Latinæque decus*: M. Spanheim dans ses Dissertations touchant les Medailles, *recondita virum doctrina ac insigni ingenio*

M. le Févre de Saumur, sur les Fables de Phédre de la seconde édition, *virum doctissimum & magno parente majorem filium*: Le Pere Petau au 4. tome de ses Dogmes Théologiques, *eruditissimum virum*: Le Pere Dachery, dans la Préface du 5. tome de son Recueil, *virum comitate singulari ac politiori literatura, multarumque rerum scientia clarissimum*: Et M. Huet, dans ses Prolegomenes sur Origene, *virum eruditione & ingenio florentissimum.* Je devois ce Recueil d'éloges au merite de M. Vossius. Je le finirai par la Lettre que lui écrivit M. Colbert, cet incomparable Ministre, en lui envoyant une Pension de sa Majesté.

MONSIEUR,

Quoique le Roi ne soit pas vôtre Souverain, il veut neanmoins être vôtre bienfaiteur, & m'a commandé

de vous envoyer la Lettre de change ci jointe, comme une marque de son estime & un gage de sa protection. Chacun sçait que vous suivez dignement l'exemple du fameux Vossius vôtre Pere, & qu'ayant reçû de lui un nom qu'il a rendu illustre par ses Ecrits, vous en conservez la gloire par les vôtres. Ces choses étant connuës de Sa Majesté, elle se porte avec plaisir à gratifier vôtre merite, & j'ai d'autant plus de joye qu'elle m'ait donné ordre de vous le faire sçavoir, que je puis me servir de cette occasion pour vous assurer que je suis,

MONSIEUR,

A Paris le 21. Juin 1663.

Vôtre très humble
& très affectionné Serviteur,
COLBERT.

Outre le Pomponius Mela de M. Isaac Vossius, ses principaux Ouvrages sont, Catulle, l'Apologie pour la Version des Septante, & le Traité *de Poëmatum cantu & viribus Rhythmi*, qui est celui de tous ses Livres qui lui plaisoit le plus.[1]

1. Il y a eu un Appendix des Observations de Vossius sur Pomponius Mela, imprimé à Londres en 1686. in 4.

Memoires de Messire Pierre de Bourdeille, Seigneur (Abbé Commendataire) de Brantôme, en neuf volumes in douze.[1]

IL n'y a rien de plus agréable que la lecture de certains Historiens qu'on peut appeller du Cabinet; qui nous font voir les Rois & les Princes

1. C'est le Comte de Montresor de la Maison de Bourdeille, qui a donné au public les Memoires de Brantôme. Voyez la Bibliothéque des Historiens de France, du P. le Long, numero 13725.

dans leur vie privée, & pour ainsi dire en deshabillé. Tels sont, le Duc de Sully dans ses Memoires; la Reine Marguerite dans les siens; Dampmartin, Procureur General du Duc d'Alençon, la Neuville & Sorel dans un Livre qui a pour titre, *la Fortune de la Cour*; l'Estoille, Audiencier à la Chancellerie de Paris, dans son Journal de Henry troisiéme; de Mergey, Gentilhomme de Champagne, dans ses Memoires, publiez par Nicolas Camusat [1]; Madame de Mazarin dans les siens; Hubert Thomas dans l'Histoire de Frederic II. Electeur Palatin; l'Auteur des Amours de Henry le Grand; & Brantôme dans ses Memoires. Nous avons de ce dernier neuf volumes [2], où sont naïvement dépeintes les humeurs & les actions de plusieurs grands Capitaines, & de plu-

1. A la fin de ses Mêlanges Historiques.

2. Il y en a dix maintenant, à cause du *Traité des Duels*, imprimé pour la premiere fois en 1722.

ſieurs Femmes illuſtres du ſiecle paſſé. C'eſt dommage qu'ils ayent été imprimez avec tant de fautes ; & que l'on ait pris ſi peu de ſoin d'un Ouvrage où ſe trouvent tant de choſes particulieres. Comme j'ai lû ces Memoires fort exactement, je me ſuis apperçu d'une lacune conſiderable à la page 324. du troiſiéme tome ; où il faut neceſſairement que manque la Vie de M. de Tavannes, que Brantôme au quatriéme volume de ces Memoires page 230. dit qu'il a écrite. C'eſt ce que l'on reconnoîtra aiſément, ſi l'on ſe donne la peine de lire avec attention toute cette page 324. où il n'y a aucune liaiſon de ce qui précede avec ce qui ſuit. J'ai auſſi remarqué que Brantôme ſe trompe au premier volume de ſes Hommes illuſtres Etrangers, page 279. où parlant du Comte Palatin Philippe, il dit qu'il laiſſa un fils après lui. Ce Comte Palatin, qui mourut à Heydelberg âgé de 44. ans,

ne laissa point d'enfans. Celui que Brantôme croit être son fils, c'est Frederic troisiéme Electeur Palatin, zelé Protestant, fils de Jean II. Comte Palatin, & Pere de Louis qui lui succeda, & du Prince Casimir. Au quatriéme tome de ces Memoires, dans la Vie de Charles IX. Brantôme dit que ce Roi tenoit que contre les rebelles c'étoit cruauté que d'être humain, & humanité d'être cruel : Qui est un trait tiré des Sermons de Corneille Muis, Evêque de Bitonte, dont j'ai déja parlé. D'Aubigné dans son Histoire, tome second, livre premier, chapitre 4. *La Reine*, dit-il, *pour encourager le Roy, dit, Vaut-il pas mieux déchirer ces membres pourris que le sein de l Eglise? Elle acheva par un trait pris aux Sermons de l'Evêque de Bitonte en le citant, che pieta lor ser crudele, che crudelta lor ser pietosa.* Avant Brantôme, si je ne me trompe, le Baron de [1] Forquevaux avoit com-

1. V. la Bibliothéque Historique de la France

mencé un Recueil de Vies d'Hommes de Guerre, qui a été imprimé. du P. le Long, numero 13728.

Histoire des Comtes de Poitou & Ducs de Guyenne, par Jean Besly, publiée par son fils, & imprimée à Paris l'an 1647. in fol.

FOntenay, petite Ville du Poitou, se peut dire incomparable, eu égard à tant de Sçavans à qui elle a donné la naissance. Tels ont été particulierement le Président Brisson, de qui on a dit, qu'il avoit plus écrit au milieu de ses occupations, que d'autres n'avoient lû dans leur plus grand loisir: André Tiraqueau, personnage d'une vaste Literature: François Viete, le premier Mathematicien de son tems: Nicolas Rapin, Poëte celebre: Et pour n'en

nommer pas davantage, Jean Besly, Avocat du Roi, extraordinairement versé dans les Antiquitez de France. Cette grande connoissance de nos Antiquitez, éclate principalement dans l'Histoire des Comtes de Poitou, que son fils nous a donnée avec d'autres Pieces. A quoi il pouvoit ajoûter les Commentaires que son Pere fit en sa jeunesse sur les Hymnes de Ronsard; quelques Memoires que possedoit M. Dupuy, alleguez Manuscrits par M. Menage dans ses Origines de la Langue Françoise, pages 314. 381. & 660; une Chronique des Evêques de Poitiers[1] inserée dans la France Chrétienne de MM. de Ste Marthe; un beau Fragment d'une Lettre à André du Chesne, écrite de Fontenay le 26.

1. Imprimée in 4. à Paris 1647.

On peut encore voir dans la Bibliothéque Historique de la France du P. le Long, quelques autres Traitez & Collections de MSS. de Jean Besly, dont Colomiés n'avoit apparemment point de connoissance.

Juin 1617. que celui-ci a mis à la tête des Oeuvres d'Alain Chartier qu'il à commentées; une autre Lettre, fort travaillée, écrite à M. l'Evêque de Poitiers, (touchant une Inſcription de l'Egliſe Cathedrale de la même Ville) inſerée dans les Annales de Bouchet, imprimées à Poitiers l'an 1644. une Préface *ad Petri Tudebodi Sacerdotis Sivracenſis Hiſtoriam de Hieroſolymitano Itinere*, qui eſt dans le quatriéme tome des Hiſtoriens de France de du Cheſne; un Sonnet ſur l'Hiſtoire Genealogique de la Maiſon de France de Meſſieurs de Ste Marthe, & des Vers à la loüange de Rapin. Monſieur Beſly eſt loüé par M. Bignon en pluſieurs lieux de ſes Notes ſur les Formules de Marculfe & ſur la Loi Salique; par du Cheſne dans ſon Hiſtoire de Bourgogne; par Meſſieurs de Ste Marthe au commencement de l'Hiſtoire Genéalogique de la Maiſon de France; par le Pere Labbe dans ſa

Bibliothéque de Manuſcrits; par M. de Roye dans la Vie de Berenger; par Blanchard dans les Eloges des Préſidens, où il dit que M. Beſly épouſa Catherine Briſſon; par M. de Marca dans ſon Hiſtoire de Bearn; par du Pin Pager, qui lui écrit une fois dans ſes Lettres; & par pluſieurs autres.

Diſſertatio de Cœnæ adminiſtratione ubi Paſtores non ſunt, & an ſemper communicandum per Symbola. Amſtelodami 1638. *in* 8°.

L'Auteur de cette Diſſertation eſt Hugues Grotius; ce que ſemblent n'avoir pas ſçû le Cardinal Bona dans ſes Liturgiques, livre 2. c. 8. ſect. 4. & Selden dans ſon *Uxor Ebraïca* page 295. Cette Diſſertation a deux parties: Dans la premiere, Grotius prouve par un paſſage de

Tertullien dans son Exhortation à la Chasteté, que les Chrétiens peuvent consacrer le pain & le vin de l'Eucharistie, lorsqu'il n'y a point de Pasteurs ; prenant le mot *offerre*, dont se sert Tertullien, au même sens que fait le même Pere dans son Traité *de Virginibus velandis*, quand il dit, *Non permittitur mulieri in Ecclesia loqui, sed nec docere, nec tingere, nec offerre.* Voyez Grotius dans ses Lettres page 240. & Saumaise dans les siennes, page 42. & dans son Livre de la Transubstantiation, qu'il a publié sous le nom de Simplicius Verinus, pag. 469. Dans la seconde partie, Grotius prouve par l'exemple & par l'autorité de S. Chrysostome, (& non pas de Tertullien, comme l'écrit mal Saumaise, dans sa Lettre à un de ses Amis, touchant le dernier Ouvrage de Grotius contre Rivet, pag. 20.) qu'il n'est pas toûjours necessaire de communier. Le Pere Petau, Jesuite, frere du Pere Petau

Chartreux, a refuté la Differtation de Grotius, dans une autre adreffée à feu M. Seguier, Chancelier de France. A propos de quoi, je remarquerai que Saumaife, dans la Lettre que j'ai alleguée, impofe à Grotius, lui faifant dire, *fe à Petavio meritò refutatum.* Voici les paroles de Grotius dans fon dernier Livre contre Rivet : *Libellum illum, cui vir reverendus D. Petavius refpondit, meritò pro fuo non agnofcit Grotius; nam & addita funt quæ nec Grotius fcripfit nec probat; & quæ ab ipfo congefta erant, eo erant tempore congefta, quo difputatio ifta calebat inter Reverendiffimum Epifcopum Aurelianenfem* (c'eft Gabriel de l'Aubefpine, frere du Garde des Sceaux, & du Gouverneur de Breda) *& virum ampliffimum Nicolaum Rigaltium, non animo quicquam defendendi, fed inquirendi eruditorum fententias.* La Differtation de Grotius a été mife dans fes Opufcules Théologiques, imprimez depuis peu à Amfterdam.

Etant à Oxfort il y a quelques mois, j'oüis une Leçon du Docteur Jane, Professeur en Théologie, dans laquelle il refuta doctement à son ordinaire, la Dissertation de Grotius & celle du Pere Petau. Depuis, M. Dodwel, qui n'est pas moins celebre par sa pieté que par son sçavoir, a fait imprimer de belles Dissertations sur le même sujet.

Quinti Curtii Rufi Historiæ. Lugduni, apud Paulum Frellon, 1615. *in* 12.

CEtte édition de Quinte-Curce, qui est peu connuë, a ceci de particulier, qu'outre les Supplémens ordinaires attribuez à Christophle Bruno, Moine de Baviere, elle en a d'autres copiez sur un Manuscrit de la Bibliothéque de Saint Victor, par Jean Masson, Archidiacre de Bayeux, qui nous a donné les Epitres de Gerbert

bert, de Jean de Salisbury, & d'Eſtienne Evêque de Tournay, & qui eſt frere de Papire Maſſon, aſſez connu parmi les Sçavans. Ces Supplémens, dont les deux Maſſon n'ont point découvert l'Auteur, ſont de François Petrarque, ſi nous en croyons Scaliger dans les ſeconds Scaligerana: *In Bibliotheca S. Victoris,* dit-il, *primus liber Q. Curtii erat, ſed deprehendi eſſe compoſitum à Petrarcha.* Quintianus Stoa, au rapport du Pere Poſſevin dans ſa Bibliothéque choiſie, & du Pere Gourdon dans ſa Chronologie, a auſſi fait des Supplémens de Q. Curce; & long-temps depuis, Freinshemius, gendre de Berneggerus. Les Supplémens de Freinshemius ont été traduits en François par M. du Ryer, & mis à la tête du celebre Quinte-Curce de M. de Vaugelas.

Hug. Grotii Epiſtolæ. Amſtelodami 1687. in fol.

IN omnibus ſuis Lucubrationibus magnus fuit Hugo Grotius ; ſed in Epiſtolis, uti & in Carminibus, incomparabilis ac divinus, dit excellemment M. Sarrau dans la Préface de la premiere édition de ces Lettres. En effet Hugues Grotius paroît grand Critique, dans ſon Martianus Capella, dans ſon Aratus, dans ſon Stobée, & dans ſes Notes ſur Lucain & ſur Tacite : Grand Juriſconſulte, dans ſes Traitez de Droit écrits en Flamand, & dans un Livre qui a pour titre, *Sparſio Florum ad Jus Juſtinianæum*: Grand Traducteur, dans l'Hiſtoire des Gots & des Vandales de Procope : Grand Hiſtorien, dans ſa Diſſertation de l'antiquité de la Republique de Hollande, & dans ſon Hiſtoire de Flandre : Grand Politi-

tique, dans ſon Livre *de Jure Belli & Pacis*: Et grand Théologien, dans ſon Traité du Pouvoir des Souverains dans la Religion, dans celui qu'il a fait contre Socin, dans celui de la Verité de la Religion Chrétienne, & dans ſes Obſervations ſur l'Ecriture. Mais quelques beaux que ſoient ces Ouvrages, il faut pourtant avoüer que les Lettres & les Poëſies de Grotius ſont fort au-deſſus; & que s'il paroît grand dans ceux-là, dans celles-ci il eſt incomparable. Ce qui fait mon étonnement eſt qu'il ait écrit tant de Lettres, & fait tant de Vers, & que tout ſoit cependant d'une égale force, c'eſt-à-dire, que tout ſe reſſente du puiſſant & divin génie dont ce grand Homme étoit animé.



Pa. P. de Epocha annorum Incarnationis Christi, de Indictionibus, & variis ab annis Christi supputandi modis. Par. 1604. in 4°. [1]

PA. P. c'est Paul Petau, Conseiller au Parlement de Paris; de qui nous avons aussi une Dissertation touchant l'Historien Nithard, (au second volume des Historiens de

1. Ce petit Traité réimprimé à Anvers 1608. par les soins d'Aubert le Mire au devant de son Recueïl chronologique *rerum gestarum à nato Christo ad sua usque tempora*, ne contient que 7. pages *in* 4. L'Auteur en 1604. l'ayant par honnêteté envoyé au Cardinal Baronius, celui-ci pour remerciment lui renvoya des injures. Si l'on faisoit difficulté d'en croire le *Scaligerana* 2. au mot *Petau*, on pourra consulter les Epitres Françoises à Joseph Scaliger pag. 109. 477. & 478. Le témoignage de Jaques Gillot, & celui de Paul Petau lui même, y sont là-dessus en termes exprès. On prendra garde seulement qu'à la page 478. la Lettre de Paul Petau est, par une faute de l'Imprimeur, datée de 1603. au lieu de 1605. *M.*

France de du Chesne) & un Choix des plus rares Piéces de son Cabinet,[1] que feu M. de Peiresc estimoit infiniment. Le Pere Labbe *in Bibliotheca Nummaria* parle en peu de mots de ces trois Ouvrages : *Paulus Petavius*, dit-il, *Aurelianensis, veterum nummorum* γνώρισμα *publicavit Parisiis anno* 1610. *in* 4. *Illud mihi vir clarissimus Alexander Petavius, ejus filius, idemque Senator Parisiensis eruditissimus atque humanissimus dono dedit, cum ejusdem authoris antiquariæ supellectilis portiuncula eodem anno eademque in urbe in æs incisa, nec non Syntagmate de Nithardo Comite Caroli M. ex filia nepote anno* 1613. *ac Dissertatione de Epocha annorum Incarnationis Christi.* Ce M. Petau possedoit quantité de bons Manuscrits, qui furent vendus pour la plûpart à la Reine de Suede, dans la Bibliothéque de laquelle ils se voyent encore aujourd'hui. Le

1. Sous ce titre : *Pauli Petavii antiquariæ supellectilis portiuncula. Parisiis* 1610. *in* 4.

Cardinal Bona dans ses Liturgiques en cite un ancien Missel de l'Eglise Gallicane ; dont il rapporte de si beaux Fragmens, qu'ils ont fait souhaiter à bien des gens l'édition de l'Ouvrage entier, qui a enfin été publié à Rome par un Clerc Regulier nommé Thomasius, & depuis par le Pere Mabillon. M. Petau étoit Cousin de Jacques Bongars, sçavant homme & grand Politique, qui mourut à Berne en Suisse[1] l'an 1612. & qui étoit aussi d'Orleans, comme le justifie Jean Geofroy, Marchand de la même Ville, dans son Voyage Manuscrit, fait l'an 1571. *Sera pour memoire*, dit-il, *que je trouvé à Strasbourg Jean le Normant, Orasse de Mondoré & Jacques Bongars, Enfans d'Orleans, avec Maître Christien Martin leur Precepteur, de nation Flamande, lequel tenoit la Confession des Anabapti-*

1. Jaques Bongars mourut à Paris le 29. Juillet 1612. Bayle dans son Dictionnaire au mot *Bongars*, lettre E, a remarqué cette faute de Colomiés. *M.*

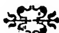
ftes, homme très docte & paisible. Nous avons de M. Bongars un Recueil d'Historiens de la Guerre Sainte,[1] un Justin, dont la meilleure édition est de 1610. un volume de Letres à Joachim Camerarius, Medecin de Nuremberg, un autre à George Michel Lingelsheim, Conseiller de l'Electeur Palatin, & quelques Lettres à M. de Sully & à Scaliger. Les Lettres de Bongars à Camerarius ont été depuis peu traduites en François, pour l'usage de Monseigneur le Dauphin,[2] mais tronquées en quelques endroits. Messieurs Petau & Bongars sont si connus dans la Republique des Lettres, que l'on feroit un juste volume des éloges qu'on leur a donnez.

1. Sous ce titre, *Gesta Dei per Francos. Hanoviæ* 1611. *in fol.*

2. Par Claude Finé de Brianville, en 2. vol. in 12.

Hispaniæ Bibliotheca, seu de Academiis, Bibliothecis, & Scriptoribus Hispaniæ. Francof. 1608. in 4°.

M. Sandius dans ses Notes sur les Historiens Latins de Vossius page 11. semble n'avoir pas sçû qui étoit l'Auteur de cette Bibliothéque. Il ne trouvera donc pas mauvais que je lui découvre, que c'est le Pere André Schottus, Jesuite, qui s'est caché sous ces deux premieres lettres de son nom A. S. qui se voyent à la fin de l'Epitre; comme me l'a appris le Pere Jacob de S. Charles, Religieux Carme, & Aumonier du Roi, à qui je suis obligé de plusieurs autres choses.



Poëmata

Poëmata & Epigrammata vetera, cum Notis. Parif. 1590. in 12.

NOus devons ce Recueil d'Epigrammes au docte Pierre Pithou, dont les Opuscules ont été publiez à Paris l'an 1609. par Charles Labbé, qui n'a pas manqué d'y inserer les Notes qui sont à la fin de ce Recueil. Avant Pithou, Ptolomée Flavius, au chapitre 95. de ses Observations, dit qu'il avoit fait un Corps d'anciennes Epigrammes Latines: Mais cet Ouvrage n'a jamais paru: M. de Saumaise sur l'Histoire Auguste page 187. parle d'un ancien Recueil d'Epigrammes Latines Manuscrit, qui lui avoit été prêté par un sçavant homme nommé Jean Lacournay.[1] Je m'étonne que le P.

1. Les Livres de M. Saumaise étant demeurez au pouvoir de son fils aîné, celui-ci par son

Vavasseur n'ait point fait mention de ces deux derniers Recueils, dans son Traité de l'Epigramme. J'avertirai ici en passant cet excellent Pere, sur ce qu'il semble être surpris dans ce même Traité page 202. que Henry Estienne ait rendu le dernier distique d'une Epigramme Grecque de l'Anthologie, par cinquante distiques Latins tout differens; Je l'avertirai, di-je, que le même Henri Estienne dans un choix d'Epigrammes Grecques imprimé l'an 1570. a rendu le même distique par cent quatre distiques Latins.

Testament legua les Manuscrits à MM. de la Mare & Lantin, Conseillers au Parlement de Dijon qui les partagerent entre eux. M. Lantin, eut à sa part le Manuscrit très ancien ici mentionné donné autrefois à M. Saumaise par Jean de Lacurne Lieutenant Criminel à Arnai le Duc, homme docte mort le 21. Juin 1631. âgé de 61. ans. Benigne Saumaise pere de Claude en fait l'éloge, feuillet 121. tourné de ses Annotations sur sa Traduction du Pöeme Cosmographique de Denys Alexandrin en Vers François. *M.*

De Antiquitate Britannicæ Ecclesiæ, & nominatim, de Privilegiis Ecclesiæ Cantuarienſis, atque de Archiepiſcopis ejuſdem Eccleſiæ, Hiſtoria. Londini 1572. & Hanoviæ 1605. in folio.

CAmbden en quelque endroit de ſa Bretagne, & pluſieurs autres apres lui, attribuent cette Hiſtoire à Matthieu Parker Archevêque de Cantorbery, dont le Tombeau ſe voit dans la Chapelle de Lambeth. Mais la verité eſt que l'Auteur de la premiere partie de cette Hiſtoire, qui contient les Antiquitez, eſt D. Arkworth, comme nous l'apprend le docte Uſſerius dans ſon Traité de la Succeſſion des Egliſes Chrétiennes pag. 34. de l'édition in folio. L'Auteur de la ſeconde partie, qui

comprend les Vies des Archevêques, c'eſt Jean Jouſſelin, Secretaire de Matthieu Parker, comme le remarque Uſſerius à la même page que nous venons de citer. Tout ce que l'Archevêque Parker a contribué, a été l'ordre qu'il donna à ſon Secretaire de travailler à cette Hiſtoire, & la communication de pluſieurs Memoires, dont celui-ci s'eſt utilement ſervi. Monſeigneur l'Archevêque de Cantorbery, mon très honoré Maître, m'a fait voir dans ſa Bibliothéque un exemplaire de cette Hiſtoire, où étoient inſerées pluſieurs Pieces Manuſcrites pour une autre édition. A la fin de cet exemplaire je remarquai la Vie de l'Archevêque Parker, qui n'eſt pas dans l'édition de Hanaw, faite l'an 1605. Les Anglois n'ont eu juſqu'ici d'autre Hiſtorien de leurs Evêques que Fr. Godwin Evêque de Landaf, dont l'Ouvrage parut l'an 1616. in quarto, avec des additions en quelques exemplaires

qui vont jusqu'à l'an 1619. Mais cette Histoire est trop superficielle pour s'en pouvoir contenter ; c'est ce qui a obligé le docte & laborieux M. Wharton à nous en donner une autre plus étenduë, dont il y a déja deux volumes imprimez [1]. L'Evêque Godwin a aussi publié les Annales d'Henry VIII. d'Edoüard VI. & de Marie, où il n'a point mis son nom. Elles ont été traduites en François.

1. Sous le titre d'*Anglia Sacra. Londini* 1691. 2. *vol. in fol.*

Gerardi Joannis Vossii Harmonia Evangelica. Amstel. 1656. *in* 4°.

CEtte Harmonie seroit très utile, si elle étoit achevée ; mais elle merite plûtôt d'être mise au rang des Ouvrages ébauchez du grand Vossius, que parmi ceux ausquels il avoit mis la derniere main. C'est ce

que prouvent clairement quantité de fautes qui s'y rencontrent, que j'ai toutes corrigées dans mon exemplaire; mais que je ne prétens point rapporter ici. Je me contenterai de remarquer que Vossius à la page 269. de cette Harmonie semble avoir crû que la Croix de S. André [1] fût faite comme la Croix Bourguignonne; c'est-à-dire en forme d'étoile ayant plusieurs rayons, qui s'entrerencontrent tous sur le point du milieu: contre ce qu'en ont écrit Juste Lipse, l'un de nos plus ingenieux Critiques, au premier livre de la Croix ch. 7. & Molanus, Théologien de Louvain, au 3. livre de son Histoire des Images chapitre 51. où ils prouvent que la Croix de S. André n'étoit pas autrement faite que celle de Nôtre Seigneur.

1. Il faloit dire *la Croix où fut attaché S. André*, parce que vulgairement Croix S. André, & Croix Bourguignonne font la même forme de Croix. *M.*

Catalogus Græcorum Codicum Bibliothecæ Auguſtanæ. Auguſtæ Vindel. 1595. *in* 4°.

NOus n'avons point de Catalogue de Manuſcrits, plus docte ni mieux digeré que l'eſt celui-ci. Auſſi a-t-il été dreſſé par David Hoëſchelius, ce celebre Bibliothécaire d'Ausbourg, où les Sçavans ne paſſoient jamais ſans rendre hommage à la Bibliothéque & à celui qui en avoit la direction. Ecoutons M. Eſprinchard Sieur du Plomb dans ſes Voyages Manuſcrits, faits l'an 1598. *Nous allâmes voir à Ausbourg au College de S. Anne la magnifique Bibliothéque de la Ville, qu'on eſtime être une des premieres de l'Europe, pour le grand nombre des Livres rares, & ſur tout Grecs, qui s'y trouvent. David Hoëſchelius, homme très docte, qui en eſt Bibliothécaire, & Principal du College,*

nous la montra. Et M. de Couvrelles dans ses Voyages, aussi Manuscrits, l'an 1609. *Je ne dois pas oublier qu'à Ausbourg il y a une belle Bibliothéque, fournie de plusieurs bons Livres, & entr'autres de Manuscrits Grecs, qui me furent montrez fort particulierement par le docte Hoëschelius.* M. de Maussac, passant à Ausbourg, ne manqua pas aussi de voir cette Bibliothéque, & en même tems son Bibliothécaire; qui lui prêta, comme il nous le dit dans son Harpocration, le Catalogue des Manuscrits du Vatican, celui de la Bibliothéque de l'Empereur, & ceux de la Bibliothéque d'Ausbourg, de Baviere, de S. Marc de Venise, & de S. Laurent de Florence. Nous devons à Hoëschelius divers Auteurs Grecs, qu'il a fait imprimer avec de petites Notes, où il ne met jamais rien de superflu. Il y a aussi des Notes de lui parmi celles de Seberus sur Pollux, dans celles de Pantin sur les Adages d'Apostolius, & ailleurs.

Il a augmenté de plus de la moitié les Synonymes Grecs de Rulandus. M. Grævius sur Hesiode page 97. dit qu'il garde une de ses Lettres à Meursius. Il écrivoit frequemment à un Evêque Grec nommé Maximus Margunius, de qui M. de Thou fait l'éloge dans son Histoire sur l'an 1602. Ce Margunius a fait des Hymnes Grecs qui sont imprimez; & a écrit dans la même langue un Livre contre les Jesuites, & un autre contre les Cordeliers. Il y a aussi de lui des Notes sur quelques Liturgies, citées par Casaubon dans ses Lettres, page 768. de l'édition de Gronovius. Il mourut à Venise, & donna en mourant sa Bibliothéque aux Moines Grecs de Candie, parce que Candie étoit son païs. Hoëschelius, qui étoit Lutherien de Religion, nâquit à Ausbourg l'an 1556. & y mourut l'an 1617.

Joan. Seldenus de DIIS Syris. Lugd. Bat. 1629. *in* 8°.

DE tous les Ouvrages de Selden, voici à mon avis le plus agréable, & le plus utile. Auſſi a-t-il été imprimé trois ou quatre fois ; depuis peu même M. Beyer l'a fait réimprimer [1], avec des Notes fort amples, mais qui ne nous apprennent rien de nouveau. Gerard Voſſius l'a ſi fort goûté, qu'il l'a preſque tout inſeré dans ſa Théologie Payenne, où il loüe par tout ſon Auteur. Selden n'en a pas ainſi uſé, dans une des Préfaces de ſon Livre, à l'égard de Scaliger, dont il rapporte l'expoſition ſur un paſſage difficile de S. Paul dans ſa premiere aux Corinthiens, chapitre 4. verſet 9. ſans nommer du tout Scaliger. Voyez les Notes de ce

1. A Amſterdam 1680. in 8. c'eſt la meilleure édition.

grand homme ſur Manile, pag. 417. de la ſeconde édition, & vous ſerez ſurpris que Selden, cet Oracle de l'Angleterre, ait été capable de ce larcin. M. Caſaubon le fils, Chanoine de Cantorbery, dédie à Selden ſes Notes ſur les Penſées de l'Empereur Antonin; & Jean Gravius Profeſſeur en Aſtronomie à Oxfort, ſa Diſſertation Angloiſe *de Pede & Denario Romano.* Selden eſt loüé par tant de gens, que je ne ſuis pas réſolu de produire ici leurs témoignages. Je rapporterai ſeulement celui de Louis du Moulin, Medecin de Londres, dans ſon Apologie *ad Renatum Verdæum*, qui eſt André Rivet: *Tantum abeſt*, dit-il, *ut me noſtrorum* φιλαυτία *ceperit, ut facilè conceſſerim, imò ultrò agnoverim, Galliam noſtram vix habere Seldeno in ſuo genere eruditionis ſuperiorem; at Uſſerio Archiepiſcopo Armachano ne parem quidem.* Par où l'on voit qu'encore que M. du Moulin loüe fort Selden, il le met pourtant

au dessous de l'Archevêque Usserius. En quoi je ne suis pas de son sentiment. Selden mourut l'an 1654. âgé de 70. ans, & fut enterré à Londres dans l'Eglise du Temple, où le sçavant Usserius fit son Oraison funebre, qui n'a point été imprimée.[1]

1. On vient de recueillir toutes les Oeuvres de Selden, en 3. vol. in fol. à Londres.

Novum Testamentum Græcum. Paris. apud Colinæum 1534. *in* 8°. *ibidem apud Rob. Stephanum* 1549. *in* 16. *Genevæ apud Joh. Crispinum* 1553. *in* 12. *Antverpiæ apud Plantinum* 1574. *in* 16. *Genevæ apud Eustath. Vignon* 1587. *in* 16.

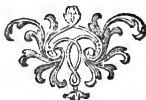
CEs cinq éditions du Nouveau Testament sont assez rares. La premiere a ceci de particulier, qu'el-

le est conforme à la Vulgate en plusieurs endroits, même où la leçon de la Vulgate est vicieuse, comme en S. Jacques, chapitre 3. verset 5. Castalion dans la Défense de sa Traduction de la Bible recommande cette édition ; Beze au contraire dans sa Réponse à Castalion n'en fait pas grand cas : *Colinæi exemplar*, dit il, *non magni facio, quoniam rescivi multa fuisse in eo à quodam* [1] *alioqui Græcæ linguæ doctissimo ex solis conjecturis emendata.* Il la suit pourtant dans ses Notes sur le verset 18. du 2. chapitre de S. Jacques. L'édition de Robert Estienne est recommandable par la beauté de son caractere, & pour n'avoir pas une seule faute [2]. L'édition de Geneve de 53. l'est aussi par la beauté de son caractere, qui égale celui de Robert Estienne, & pour

1. Apparemment *Guillaume Budé*. M.

2. En voici pourtant deux, περὶς pour περὶ XVII. Joan 5. & ἐυπροδέκτους pour ἐυπροσδέκτους 1. Petri 2. remarquées par Michel Maittaire pag. 118. de la vie de Robert Estienne. *M.*

avoir été faite par Jean Crespin, sçavant homme, qui d'Avocat se fit Imprimeur. Pour l'édition d'Anvers, bien qu'elle ne réponde pas quant au caractere à la beauté des autres éditions de Plantin, elle est pourtant considerable à cause du Privilege du Roi d'Espagne, qui est à la fin. L'édition de Geneve de Vignon, n'est estimée qu'à cause des Notes de Casaubon sur les Evangiles & sur les Actes; celles qu'il a faites sur les Epitres, ne se trouvant que dans les Critiques de Londres.



Ariſtophanis Comœdiæ, Gr. Lat. cum Scholiis Græcis à Marco Muſuro collectis, & Notis Florentis Chriſtiani & aliorum. Aureliæ Allobrogum 1608. *in folio.*

CEtte édition d'Ariſtophane eſt fort décriée par Claude Chreſtien, fils de Florent, dans une Lettre à Scaliger, de Paris le 10. Septembre 1608. *Je n'oſe*, dit-il, *vous parler de l'Ariſtophane, que vous avez vû, je m'aſſure, premier que nous; car l'Ouvrage en eſt ſi laid que je ne le puis avouër pour parent. Le mal eſt arrivé de l'avoir envoyé hors d'ici, & en Ville où ils ne croyent aujourd'hui que leur tête. Ils ont mepriſé l'ordre que je leur avois envoyé, ont retranché pluſieurs choſes de mon Pere, l'Epitre même à M. de Thou ſur l'Irene*, (imprimée à Paris l'an 1589. in octavo avec cette Epitre)

& y en ont mis de gens qui n'ont du tout rien contribué à l'œuvre; puis ont tellement mêlé ce que je leur avois baillé, qu'il semble que leur dessein ait été plûtôt de l'étouffer, que de lui faire voir le jour. Quelque décri que Claude Chrestien fasse de cette édition d'Aristophane, personne ne s'est pourtant encore avisé de nous en donner une meilleure[1]. Ainsi nonobstant tous ses défauts nous ne devons pas laisser d'en faire état; quand ce ne seroit qu'à cause des Notes de Florent Chrestien, qui étoit un si beau genie, & qui sçavoit toutes les finesses de la Langue Grecque. Son nom entier est *Quintus Septimius Florens Christianus.* Il se nommoit *Quintus*, parce qu'il étoit le cinquiéme de sa famille, & *Septimius*, pour être venu à sept mois. Voici de jolis Vers, où il nous découvre lui même ce mystere:

1. La meilleure que nous ayons aujourd'hui est celle de Kuster, in *fol.* Amsterdam 1710. M.

Ne

Ne quis miretur prænomina nostra : nempe Quintum
est
Enixa mater, Septimoque menſe.
Quod ſi lingua fuiſſet ter mea Tulliana, poſſem
Tertullianus eſſe Chriſtianus.
Verùm ter valeat mihi Tullius atque Tullianus,
Dum Chriſtiani floreant ſtolones.

Outre ces Notes ſur Ariſtophane Florent Chreſtien a fait pluſieurs autres Ouvrages, dont le Catalogue ſe voit dans une Lettre de Claude Chreſtien à Scaliger, & à la fin du Traité de Caſaubon *de Satyrica Græcorum Poëſi*[1]. Il a auſſi écrit contre Ronſard ſous le nom de François de la Baronnie ; ce que n'a pas ſçû la Croix du Maine[2] dans ſa Bibliothé-

1. Et dans du Verdier. Bonnet Bourdelot avoit encore de Fl. Chreſtien quelques Commentaires MSS. ſur des Auteurs Claſſiques.

2. La Croix du Maine n'ignoroit pas une choſe auſſi triviale qu'étoit alors celle-là. Auſſi pag. 84. marque-t-il nettement que Florent Chrétien *avoit écrit ſous noms deguiſez contre P. de R.* c'eſt-à-dire contre Pierre de Ronſard *quelques Poëmes imprimez à Orleans.* La Croix du Maine, Huguenot couvert, menageoit les deux par-

que, page 88. J'ai dans mon Cabinet un exemplaire de ses Epigrammes traduites du Grec de l'Anthologie, au-devant duquel Salomon Certon, Secretaire du Roi, qui a mis en Vers François l'Odyssée d'Homere, a écrit de sa main les Vers suivans :

Nectare sic plenos per prata virentia flores
Mella quibus condat sedula carpit apis.
Floreat aternum Florens meus : En, sua nulla
Florea serta virent interitura die.
Gracia quos dederat primos hîc perdit honores,
Quod Latium cepit floret utrumque decus.

S. CERTON.

J'ai parmi mes papiers plusieurs Lettres Manuscrites de Florent Chrestien & de Guillaume Chrestien son Pere à François Beraud, (dont je garde les Poëmes Grecs & Latins

tis, ne voulant se commettre ni avec Ronsard, ni avec Florent Chrétien, qui d'ailleurs en 1584. tems auquel parut la Bibliothéque de la Croix du Maine, étoient, il y avoit longtems, devenus bons amis. *M.*

Manuſcrits) fils de Nicolas Beraud, ſi eſtimé d'Eraſme, & des autres ſçavans hommes de ce tems là.

Concordantiæ Græcæ 70. Interpretum, authore Conrado Kirchero. Francof. 1607. in 4°. 2. vol [1]

Concordantiæ Græcæ Novi Teſtamenti, authore Eraſmo Schmidio. Wittembergæ 1638. in folio. [2]

CEs deux Concordances ſont ſi neceſſaires pour l'intelligence du ſtile des Septante & de celui du

1. Ces Concordances Grecques de Kircher ont été réimprimées à Amſterdam chez les Wetſteins en 2. vol. in fol. 1718. par les ſoins d'Abraham Trommius, qui les a miſes dans un ordre different de celui de Kircher.

2. Les Concordances de Schmid ont été réimprimées à Leipſik en 1717. in fol. par les ſoins d'Erneſt Salomon Cyprien.

Nouveau Testament, qui est le même que celui des Septante, qu'il n'y a point de Commentaires dont on puisse tirer tant d'utilité. Avant Schmidius, Henry Estienne avoit fait imprimer des Concordances Grecques du Nouveau Testament, mais defectueuses en plusieurs endroits. Outre les Concordances des Septante, il y a aussi de Kircher un Traité touchant l'usage de ces Concordances, imprimé à Wittemberg l'an 1622. in quarto.

Novum Testamentum Gr. Lat. cum Annot. Theodori Bezæ, & Notis Joachimi Camerarii. Cantabrigiæ 1642. in folio.

DE tant d'éditions qui se font faites du Nouveau Testament de Beze, voici la meilleure: A laquelle on a eu raison d'ajoûter les

Notes de Joachim Camerarius, le Phenix de l'Allemagne, qui avoient été imprimées à Lipsic l'an 1572. in quarto, mais qui étoient devenuës extrêmement rares. Scaliger dans les seconds Scaligerana, parlant de Camerarius, dit que Beze ne cite point ses Annotations sur le Nouveau Testament; ce qui n'est pas veritable. Voyez Beze sur S. Matthieu, chapitre 26. verset 15. Après les Notes de Beze, ou Besze comme il signoit ordinairement, nous n'avons rien de lui de plus agréable que ses Eloges des Hommes Illustres, & ses premieres Poësies Latines, imprimées à Paris l'an 1548. où l'on voit son Portrait, avec une longue barbe, quoiqu'il n'eût alors que vingt-neuf ans, & une Couronne de laurier à la main, avec ce Distique au dessous:

Vos Docti docta præcingite tempora lauro:
Mî satis est illam vel tetigisse manu.

Que feu mon Pere a ainsi tourné:

Vous Doctes ceignez vous le front
D'un beau laurier fait en couronne :
C'est assez qu'Apollon me donne
D'en toucher seulement le rond.

Estienne Pasquier au 7. livre de ses Recherches de la France, chapitre 11. parle fort au long des Vers de Beze, qui a passé pour un des meilleurs Poëtes de son temps. [1]

1. Voyez encore touchant les Vers de Beze, une Lettre intitulée, *de Juvenilibus Theodori Bezæ Poëmatis Epistola ad N.C. qua Maimburgius, aliique, Bezæ nominis obtrectatores, accuratè confutantur. Amstelodami* 1683. *in* 12.

Laurentiæ Strozziæ Monialis Hymni. Lutetiæ 1601. *in* 8°.

Cette illustre Religieuse [1] ne viendra pas mal à la suite des Sœurs de Bilibaldus Pirkeymerus,

1. Laurence Strozzi étoit fille de Zacharie & sœur de Cyriaque. Sebastien Roulliard a parodié pour elle l'Epigramme de Martial à la loüange de Sulpitia. Voyez Masson dans l'Eloge de Cyriaque Strozzi. *M.*

dont nous avons parlé ci-dessus. Comme elle n'étoit pas moins sçavante qu'elles, elle n'a pas eu aussi moins de reputation. Voici l'éloge qu'en fait M. de Thou dans son Histoire, sur l'année 1591. *Meruit & sive moribus, sive eruditionis in hoc sexu raræ præstantiâ, ut quanquam latere voluerit, testimonio nostro innotescat, & plerisque fœminis, quæ seu jactatione populari sive præstigiis hodie tantam famam meruerunt, præferatur, Laurentia Strozzia Zachariæ F. Kyriaci à nobis perhonorificè loco suo commemorati Soror, quæ cùm vitam religiosam septennis vovisset, & Sandominicano Sodalitio Prati in Etruria in Cœnobio S. Nicolai nomen dedisset, Græcam Latinamque linguam in illa solitudine apprimè didicit, & Hymnos Latinos in cunctos festos dies juxta Ecclesiæ Rom. usum, & Horatii imitatione felicitate mira panxit, in devotæ vitæ exercitiis ac studiis quamdiu licuit assidua, ac tandem ex purpurata febre anno ætatis*

77. *in cella sua ad Beatorum sedes migravit.* Elle n'est pas moins loüée par M. de Brantôme,[1] à la fin du se-

1. *Venerabilis Sororis Laur. Strozie, Monialis Ordin. S. Dominici in Monasterio S. Nicolai de Prato in Etruscis, in singula totius anni Solemnia Hymni centum & quatuor, quorum cantus juxta SS. Ecclesiæ ritum uniuscujusque Hymni titulo præfigitur, & ad finem operis pro corollario de eorumdem Ecclesiastica Musica regulæ præscribuntur. Parisiis apud Dionys. Binet* 1601. 12. *pag.* 132. *Mariæ Medicis Franc. Reginæ hoc Hymnorum opus à Laurentia Strozia Florentina Kiriaci Strozæ clar. Peripatetici Sorore compositum Zacharias Montius utriusque Strozæ ex Sorore nepos typis correctioribus excusum auspicato consecrat. Prima editio in Italia prodierat anno* 1587. & R. P. *la-Ctantio de Lactantiis Episcopo Pistoriensi Antistiti & patri suo dicaverat Laur. Strozia.* Il est aisé de voir par la Dedicace de ce Livre à Marie de Medicis, que Brantôme se trompe de faire cette Abbesse Sœur du Maréchal Strozzi : Si cela eut été Zach. Montius ne l'auroit pas oublié, & se seroit fait honneur du Maréchal autant pour le moins que du Peripateticien. M. de Thou a été mieux instruit que Brantôme. On feroit une Bibliothéque choisie très curieuse des seuls ouvrages des Dames; il y en avoit un très grand nombre de sçavantes en Italie dans le siecle passé, c'étoit la mode d'y faire étudier les filles de qualité, il n'y avoit gueres de Religieuse qui ne sçut le Latin; cette mode étoit aussi passée en Espagne, comme on le peut prouver entr'autres par les exemples de Ste Therese & d'Aloysia Toletana. *B.*

cond

cond volume de ses Hommes illustres Etrangers: *Monsieur le Maréchal Strozzi*, dit il, *eut une Sœur Religieuse, & Abbesse d'une Abbaye en Italie, très honnête Dame, très sçavante ès Lettres divines & humaines, & sur tout en Poësie Latine. Elle fit en Vers Latins plusieurs beaux Hymnes & Cantiques spirituels, qui se sont chantez autrefois aux Eglises d'Italie, par grande admiration & devotion: encore ay-je oui dire qu'ils se chantent en aucunes Eglises.* Etant à Paris il y a quelques années, le P. Jacob de S. Charles, Religieux Carme, me fit voir sa Bibliotheque des Femmes, écrite en Latin. Mais je ne me souviens pas précisément, s'il y parle de cette sçavante Religieuse. Jean Vittorio Rossi, qui s'est deguisé sous les noms de Janus Nicius Erythræus, en a fait l'éloge.

FIN.

LA VIE
DU PERE
JACQUES SIRMOND
JESUITE;
PAR
PAUL COLOMIEZ.



A

MONSIEUR L'ABBE'

DE

LA GRACE DE DIEU,

MONSIEUR,

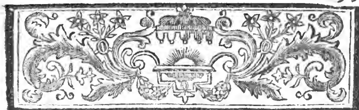
L'amitié dont vous m'honorez, ne me permet pas de demeurer davantage dans le silence ; & il faut sans plus differer que je vous en témoigne ma gratitude. Pour cela je prens la liberté de vous présenter un recit fidelle de la Vie du Pere Sirmond. C'est un Vieillard qui pour sa doctrine est comparable aux plus grands Auteurs de l'Antiquité ; & de qui la douceur & la modestie auroient fait sans doute l'admiration des premiers siecles du Christianisme. Vous connoissez mieux que moi, MONSIEUR,

le juste prix de ce Personnage; & vous êtes trop consommé dans la lecture de ses Livres, pour m'écouter plus long-temps sur cette matiere. Je finis donc en vous suppliant de recevoir ce petit Discours avec vôtre bonté ordinaire, & en vous assurant que je suis de toute mon ame,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-obéïssant Serviteur,
P. COLOMIE'S.

A la Rochelle le 12. *Novembre* 1671.



LA VIE

DU PERE JACQUES SIRMOND JESUITE.

LA Province d'Auvergne a toûjours été feconde en beaux esprits. C'est elle qui nous a donné Michel de l'Hospital Chancelier de France, de qui le nom seul peut faire l'éloge: Pierre le Févre grand Critique & sçavant en Hebreu: Gilbert Genebrard Archevêque d'Aix, très docte dans la même langue : Jean Savaron President de Clermont, fort versé dans les Auteurs Latins du bas siecle ; & pour n'en nommer pas davantage, le Pere Jacques Sir-

mond Jesuite. Celui-ci nâquit à Riom l'an 1558. de parens considerables, qui ayant remarqué en lui dès son bas age une vivacité surprenante, prirent un soin très particulier de le faire instruire dans les Lettres par d'excellens maîtres, sous lesquels il profita de telle maniere qu'à l'age de quatorze ans, il étoit lui-même capable d'instruire les autres. Comme il aimoit passionnement l'étude, ayant jetté les yeux sur les differentes Communautez qui sont au monde, il n'en trouva point qui le satisfit d'avantage que celle des Jesuites; dans laquelle étant entré agé de quinze ans, il se confirma merveilleusement dans la connoissance des Langues Grecque & Latine, ayant été obligé de les enseigner quelques années par l'ordre de ses Superieurs. Dans cet emploi il eut l'honneur d'avoir pour disciples, Charles de Valois Duc d'Angoulesme, fils naturel de Charles

IX. & François de Sales Evêque de Geneve, que l'Eglise Romaine a mis depuis peu au Catalogue de ses Saints. Pendant ce temps-là il s'attacha aussi à l'Antiquité Ecclesiastique, & fit amitié avec le docte Pierre Pithou & le grand Nicolas le Févre Précepteur de Louis XIII. à qui il rendoit ce témoignage de n'être jamais sorti de leur compagnie qu'avec une extrême utilité. De leur côté, ces deux sçavans hommes estimoient aussi singulierement le Pere Sirmond, & le tenoient dès lors pour l'une des belles & des éclatantes lumieres de leur siecle : le premier ayant même voulu marquer à la posterité l'estime qu'il faisoit de lui, par la Dedicace d'une Dissertation Latine touchant la procession du Saint Esprit.

L'an 1590. le Pere Sirmond agé de trente-deux ans étant allé à Rome, il y fut aussi-tôt Secretaire du

General de ſon Ordre, nommé Claude Aquaviva, de qui il fut tendrement aimé à cauſe de ſa diligence, & de l'adreſſe qu'il avoit à prendre toûjours dans ſes Lettres l'intention de ſon Général. Le Cardinal Baronius écrivant alors ſes Annales, & ayant communiqué ſon deſſein à notre Sirmond, celui-ci lui donna des éclairciſſemens ſi conſiderables, que ce grand Annaliſte ne s'en put taire. Auſſi voit-on que dans ce laborieux ouvrage il lui donne fréquemment des éloges, reconnoiſſant même en un endroit que ſes Annales lui doivent beaucoup. Mais il n'en demeura pas là, il voulut même en mourant le faire heritier d'une partie de ſon bien, lui donnant un Crucifix de cuivre fort délicatement travaillé, & accompagnant ſon preſent de ces paroles de Virgile,

------ *te nunc habet iſta ſecundum.*

Ce fut encore par le moyen de

ce Cardinal que le Pere Sirmond eut entrée au Vatican, où il feüilleta avec une assiduité incroyable un nombre presque infini de Manuscrits, qui lui donnerent de grandes lumieres.

Etant de retour en France, il parcourut les plus celebres Bibliotheques du Royaume, d'où il tira quantité de Manuscrits qui servoient de pâture aux vers & à la poussiere, ou qui alloient être employez à des usages indignes d'eux. A propos dequoi je me souviens d'avoir appris du Pere Louis Jacob de S. Charles Religieux Carme, qu'un Abbé de Lorraine fort curieux de Manuscrits venant à mourir, ses heritiers qui étoient des personnes sans Lettres, les vendirent à un Relieur; mais que le Pere Sirmond passant alors par la Lorraine & ayant avis du peril des Muses, il les délivra par l'achat qu'il fit de ces Manuscrits, qu'il envoya ensuite au College de

Clermont, où ils m'ont été montrez par le Pere Gabriel Cossart Bibliothecaire, l'un des plus éloquens hommes de son Ordre.

Le Pere Sirmond ayant fini ses voyages, vint se reposer à Paris, où agé de cinquante-deux ans il commença à faire part au public des richesses qu'il avoit acquises. Le premier Auteur qu'il donna avec des Notes, fut Geofroy Abbé de Vendôme, qu'il publia l'an 1610.

L'année suivante il fit imprimer les Oeuvres d'Ennodius Evêque de Pavie, meilleures & plus amples que celles qu'avoit données le Pere Schottus, & l'Histoire de l'Eglise de Rheims de Flodoard, qui n'avoit paru qu'en François, & encore assez mal traduite par un Chanoine de la même Eglise nommé Nicolas Chesneau.

L'an 1612. il mit en lumiere quelques petits Traitez de Fulgence, & une vingtaine d'Homelies de Valerien.

L'an 1613. les Epitres de Pierre de Celles & du Pape Alexandre III.

L'an 1614. les Oeuvres de Sidonius avec des Notes, publiées plus amples sur ses memoires l'an 1652.

L'an 1615. la Vie de S. Charles Comte de Flandres, & celle du Pape Leon IX. écrites par des Auteurs du temps.

L'an 1618. les Oeuvres de Paschase Ratbert.

L'an 1619. les Opuscules d'Eugene Evêque de Tolede, la Chronique d'Idatius, celle de Marcellinus Comes, & une ancienne Inscription contenant l'Eloge de L. Scipion fils de Barbatus, avec de très sçavantes Notes, où il ne mit point son nom.

L'an 1620. les Recueils d'Anastase le Bibliothecaire.

L'an 1623. les Constitutions de Charles le Chauve, beaucoup plus amples que celles qu'avoit données François Pithou.

L'an 1629. il fit imprimer un Ou-

vrage admirable, au jugement même du grand Cardinal de Richelieu, je veux dire les Conciles de France, où je souhaiterois seulement qu'il eût inseré tout le Synode de Paris touchant les Images, publié plusieurs années auparavant par le docte & judicieux Jacques Bongars, sur un Manuscrit de Pierre Pithou. La même année il donna au public les Oeuvres de Facundus Evêque d'Hermiane.

L'an 1630. quelques Traitez dogmatiques de cinq Auteurs differens.

L'an 1631. un Appendice au Code Theodosien, & quarante Sermons de S. Augustin, qui ont été mis depuis dans le Supplement de ses Oeuvres, fait par le Pere Jerôme Vignier Prêtre de l'Oratoire.

L'an 1642. les Oeuvres de Theodoret, où (comme l'a remarqué feu Monsieur Sarrau Conseiller au Parlement de Paris) le Pere Sirmond

s'est oublié de mettre divers Sermons que Photius attribuë à Theodoret qui se trouvent communement parmi les Oeuvres de S. Athanase. Mais il faut pardonner cette faute à un Vieillard de quatre-vingt quatre ans, d'autant plus qu'il l'a dignement reparée par le grand nombre de bonnes pieces qu'il nous va encore donner. Continuons le Catalogue de ses Ouvrages.

L'an 1643. il mit au jour les Oeuvres d'Avitus Evêque de Vienne, les Opuscules d'Eusebe Evêque de Cesarée, des Extraits des Livres de Fulgence contre Julien, & un Auteur sous le nom de *Prædestinatus*, censuré comme Pelagien par Monsieur Auvray * Docteur de Sorbonne.

L'an 1645. les Oeuvres d'Hincmar Archevêque de Rheims, beaucoup plus amples que celles qu'avoit fait imprimer feu Monsieur de Cordes Chanoine de Limoges.

L'an 1646. les Opuscules de Theo-

* M. de Barcos s'est déguisé sous ce nom.

dulphe Evêque d'Orleans.

L'an 1647. Rabanus Archevêque de Mayence contre Godefcalc.

L'an 1649. une Epitre d'Amolo Archevêque de Lyon, & quelques Sentences de S. Auguftin.

L'an 1650. un petit Traité de *Servatus Lupus* touchant trois queftions; un autre *de Fide*, fous le nom de Rufin; & les Requêtes de Marcellinus & Fauftinus aux Empereurs Valentinien, Theodofe & Arcadius.

Le Pere Sirmond ne fe contentant pas d'obliger le public de tant d'Auteurs anciens, qu'il avoit pour la plus grand part fi doctement commentez, voulut auffi en même-tems lui donner plufieurs Livres de fa façon. Ainfi l'an 1618. ayant lû deux Differtations touchant l'étenduë du Diocefe de l'Evêque de Rome, imprimées fans nom d'Auteur, mais qui étoient du célébre Jacques Godefroy, & y ayant trouvé certaines chofes qu'il ne goûtoit pas; il en fit

fit imprimer la Censure la même année. Feu Monsieur de Saumaise qui ne perdoit guéres l'occasion de dire son sentiment dans les matieres contestées, refuta par une longue Lettre l'année suivante la Censure des Dissertations. Cette Lettre engagea le Pere Sirmond à y répondre par un Ouvrage qu'il intitula *Adventoria*, sur ce qu'il avoit appris que Monsieur de Saumaise devoit être bien-tôt à Paris. Mais ce Livre ne fut pas plûtôt en lumiere, que Monsieur de Saumaise en fit paroître un autre intitulé *Eucharisticon*, comme pour remercier le Pere Sirmond du présent qu'il lui avoit fait à son arrivée. A ce remerciment le bon Pere opposa l'an 1622. un Livre qu'il nomma *Propempticum*, qui est demeuré sans replique.

Cette dispute finie, un bel esprit nommé Jean du Verger d'Hauranne Abbé de S. Cyran attaqua lontemps après, sous le nom de *Petrus*

Aurelius, notre docte Pere Sirmond, au sujet d'une correction qu'il avoit faite dans un des Canons du premier Concile d'Orange. Cette attaque fut aussi-tôt repoussée par un Ouvrage intitulé *Antirrheticus*, imprimé l'an 1633. qui fut ensuite refuté par l'Abbé de S. Cyran. Le Pere Sirmond ayant vû sa réponse lui repliqua par un autre Livre qu'il appella *Antirrheticus secundus*, qui fut quelque-temps supprimé par ceux du parti de l'Abbé.

L'an 1641. le Pere Sirmond publia une Dissertation touchant les deux Denis, l'un surnommé l'Areopagite Evêque d'Athenes, & l'autre Evêque de Paris. Monsieur de Marca dans une grande Lettre à Monsieur de Valois, que celui-ci a fait imprimer au-devant de l'Histoire Ecclesiastique d'Eusebe, donne quelques atteintes à cette Dissertation.

L'an 1642. le Pere Sirmond mit

au jour trois petits Discours, le premier touchant la Loy *Celebrandis*, le second touchant le Paragraphe *Duorum Fratrum*, & le troisiéme sur le Code du Roy Alaric. Le premier de ces Discours a été examiné par Monsieur Godefroy, (dont nous avons déja parlé) dans une Dissertation adressée à Monsieur le Chancelier, qui se lit à la fin de l'Histoire Ecclesiastique de Philostorge.

L'an 1649. le Pere Sirmond fit paroître un Livre intitulé *Historia Prædestinatiana*, qu'il faut joindre avec l'Auteur qu'il donna l'an 1643. sous le nom de *Prædestinatus*.

L'an 1650. il publia un Discours touchant trois Medailles, qui nous fait voir qu'il n'étoit pas peu versé dans cette sorte d'étude, & qu'il auroit pu fort avantageusement, s'il avoit voulu, ou s'il en avoit eu le loisir, nous expliquer beaucoup de Medailles. Ce Discours lui attira une Lettre un peu cho-

quante de Jean Triſtan de S. Amant, fameux Antiquaire, à laquelle ayant répondu par une autre intitulée *Anti-Triſtanus*, celle-ci fut bien tôt ſuivie d'une troiſiéme que S. Amant appella *Antidotus*, qui en fit naître une quatriéme, à qui le Pere Sirmond donna pour titre *Anti-Triſtanus ſecundus.*

L'an 1651. il fit imprimer une Hiſtoire de la Penitence publique, accompagnée d'un Traité dans lequel il prouve que l'uſage du pain ſans levain n'a pas eu lieu de tout temps dans l'Euchariſtie.

Il paroît du Catalogue de ces Ouvrages, que pluſieurs ont été écrits par le Pere Sirmond dans une extrême vieilleſſe; mais ils n'en ſont pas moins beaux pour cela, puis qu'ils marquent le même feu & la même force que ceux qu'il avoit compoſez dans la vigueur de ſon age. Si-bien que c'eſt avec grande raiſon que l'illuſtre Monſieur de Bal-

zac dans une de ses Lettres lui donne pour devise un lingot d'or, avec ces paroles, *Splendescit ab ævo.*

J'ai remarqué dès le commencement de ce Discours, que le Pere Sirmond n'ayant encore rien publié ne laissoit pas d'être compté entre les doctes de son siecle. Mais à peine eut-il fait imprimer quatre ou cinq Auteurs, qu'il fut regardé dans la Republique des Lettres comme l'un de ses premiers ornemens. Les Sçavans le consultoient souvent dans leurs doutes, & il ne s'imprimoit guéres d'Ouvrages de conséquence qui ne lui dûssent quelque chose. Aussi ne voit-on rien de plus ordinaire dans les Livres, que des éloges du Pere Sirmond. Messieurs Grotius, Saumaise & Selden l'appellent *très-sçavant homme*: Monsieur Gaulmin dit que *la posterité ne parlera pas moins de sa pieté que de son sçavoir*: Monsieur de Maussac le nomme *très-docte & très ingenieux*: Monsieur

Bignon, *personnage d'une erudition singuliere & d'une pareille humanité*: Monsieur Gouthiere, *admirable pour sa candeur & pour sa doctrine*: Monsieur Naudé, *trésor inépuisable de l'Antiquité Ecclesiastique*: Monsieur Sarasin, *le plus docte des Jesuites*. Enfin, (car je n'aurois jamais fait si je voulois rapporter ici toutes les loüanges données au Pere Sirmond) voici ce qu'en écrit Monsieur de Balzac au Pere du Creux Theologien du même Ordre, le 30. Août 1640. *On me fit voir l'autre jour cinq ou six feüilles que j'admirai, & sans doute vous les avez vûës avant moi, puis qu'elles viennent de vôtre Pere Sirmond. C'est un admirable Pere, je vous l'ai dit il y a long-temps, mais admirable en plusieurs façons, & qu'il ne faut pas regarder par un seul endroit. Il a dequoi instruire les doctes, & dequoi plaire aux honnêtes gens. Il a le solide & le délicat. Et sans parler des richesses d'un sçavoir choisi, ménagées*

par un jugement achevé, qui en eſt le diſpenſateur & l'œconome, je remarque en ſes quatre-vingt tant d'années, tout le feu, tout le beau ſang, toute la nobleſſe d'eſprit qui ſe peut trouver dans la jeuneſſe des demi-Dieux. De grace, faites enſorte que vos jeunes gens ſe propoſent pour l'exemple la façon d'écrire de ce bon homme, qui fait tant d'honneur à ſon ſiecle & à ſa patrie.

La renommée du Pere Sirmond étant telle, le Pape Urbain VIII. qui étoit lui-même ſçavant, comme témoignent ſes Poëſies Latines, le rechercha avec un empreſſement extraordinaire, employant même pour l'obliger à venir à Rome le Cardinal François Barberin, qui le connoiſſoit particulierement. Mais outre que le Roy Louis XIII. de glorieuſe memoire, lui défendit aux prieres de quelques perſonnes de laiſſer le Royaume, ce bon Pere y étoit ſi peu porté de ſon naturel, que comme on lui rapporta enſuite

que sa Sainteté ne l'avoit recherché que pour lui donner la Pourpre, il répondit que s'il fût allé à Rome, & qu'entrant dans la Ville on lui eût annoncé le dessein du Pape, il seroit incontinent retourné en France par le même chemin par lequel il seroit allé. En usant à peu près comme fit autrefois Jean Gropper en Allemagne, qui refusa le Cardinalat, ou comme firent il n'y a pas fort long-temps Messieurs du Val & Froger Docteurs de Sorbonne, qui ne voulurent jamais accepter l'Archevêché de Rheims.

Environ l'an 1638. le Pere Sirmond fut appellé à la Cour pour être Confesseur de Louis XIII. Dans cette charge il se gouverna avec tant de prudence, tant de sagesse & tant de moderation, qu'il satisfit également les Protestans & les Catholiques. Mais comme la Cour est le théatre de l'inconstance, le Pere Sirmond ne joüit que fort peu d'années

nées d'un si grand honneur. Voici en deux mots la cause de sa disgrace. Le Roy étant tombé malade, Monsieur de Noyers & Monsieur de Beauvais voyant que son mal augmentoit, porterent le Pere Sirmond à proposer à Sa Majesté la Corregence pour Monsieur son Frere avec la Reine : Mais cette proposition déplut si fort au Roy, qu'après l'avoir aigrement rebutée, & en avoir même dit quelque chose à la Reine, il ne voulut plus entendre son Confesseur, & l'ayant fait renvoyer sous un autre pretexte, prit en sa place le Pere Dinet. Cet éloignement, bien-loin d'affliger notre incomparable Vieillard, ne lui donna pas peu de joye, puisque par son moyen il se remit entierement à l'étude, où continuant à travailler pour l'éternité, il vêcut fort sain de corps & d'esprit jusqu'au mois d'Octobre de l'année 1651. qu'il passa de cette vie à une autre, âgé

de quatre-vingt-treize ans. Monsieur de Valois a fait son Eloge, à l'occasion duquel le Cardinal François Barberin lui écrivit qu'il avoit très-dignement parlé d'un si sçavant homme, mais qu'il en avoit moins dit qu'il ne meritoit. Le Pere François Vavasseur, qui est aujourd'hui la plus belle plume de France, a aussi honoré la memoire du Pere Sirmond d'un excellent Poëme Latin. Finissons par ce Sixain de M. de Valois :

Si tibi quis dignum vellet, Sirmonde, sepulcrum
Condere, vix operi marmora sufficerent.
Sunt scripti potiora tibi monimenta libelli,
Quos nec livor edax rodere dente queat.
Saxa quidem & tumulos consumit longa vetustas :
Nil tamen in libros tempora juris habent.

EXHORTATION
DE
TERTULLIEN
AUX MARTYRS,
DE LA TRADUCTION
DE
PAUL COLOMIEZ.



PREFACE.

Tertullien est sans contredit un des plus excellens hommes de l'Antiquité Chrétienne, & l'un des plus propres à mon avis pour reveiller notre pieté. Aussi plusieurs beaux Esprits se sont-ils de temps en temps attachez à faire voir en notre langue quelques-uns de ses ouvrages, nonobstant la rudesse & la dureté de ses expressions. Mais il faut avoüer, à la gloire de feu M. Giry, qu'il a mieux expliqué qu'aucun autre les sentimens de ce grand Docteur, & qu'il n'appartenoit qu'à lui de changer en or le fer & les pierres de son stile. Plût à Dieu que comme il nous a donné l'Apologétique, le Traité de la Chair de Jesus-Christ, & celui de la Resurrection, il nous eût aussi donné tous les autres ! Il m'auroit dispensé de traduire l'Exhortation aux Martyrs, *qui n'est pas une des moins belles ni*

des moins difficiles Pieces de ce ſçavant Afriquain. Comme je n'ay entrepris ce travail que pour l'utilité publique, j'eſpere de l'équité des Lecteurs qu'ils ne m'en ſçauront pas mauvais gré; & que s'ils ne voyent dans ma Traduction beaucoup de force & de politeſſe, ils y trouveront au moins aſſez de clarté, pour ne pouvoir lire ſans émotion les avantages du Martire.



SONNET.

N'Enviez point le sort de ces hommes charnels,
De qui l'esprit brutal en délices se noye,
Ils trouvent la tristesse en leur mauvaise joye;
Et plus ils sont heureux, plus ils sont criminels.

Ni leurs trésors acquis, ni leurs biens paternels,
Ni tout ce vain éclat que leur luxe déploye,
Ne pourront empêcher qu'un jour on ne les voye
Noyez dans une mer de tourmens éternels.

Heureux ceux dont les jours coulent dans les allarmes,
Le trouble, les dangers, les soupirs & les larmes,
Qui trouvent tout contraire à leurs justes desirs.

Ils prennent pour répos ce qu'on croit leur martire,
Et déja par avance ils goûtent les plaisirs,
Dont ils seront comblez dans le céleste Empire.



EXHORTATION de Tertullien aux Martyrs.

FRERES BIEN-AIMEZ en notre Seigneur :

Parmi les alimens corporels que vous tirez de l'Eglise notre mere, & ceux que nos Freres vous fournissent de leur travail particulier, recevez aussi quelque chose de moi, qui serve à nourrir vôtre esprit : car il n'est pas juste de remplir le corps, & de laisser l'esprit affamé ; & si l'on a soin de ce qui est foible, il ne faut pas négliger ce qui est plus fort. Si j'ose aujourd'hui m'adresser à vous, ce n'est pas que je m'en croye capable. Mais vous sçavez que les plus braves Gladiateurs ne sont pas seulement animez au combat par leurs Maîtres, mais aussi par

le ſimple peuple qui les encourage de loin, & de qui les acclamations leur ſont bien ſouvent très-utiles. Premierement donc, MES CHERS FRERES, n'affligez point le Saint Eſprit, qui eſt entré avec vous dans la priſon; car s'il n'y étoit entré avec vous, l'on ne vous y verroit point aujourd'hui. Ainſi faites enſorte qu'il continuë à y demeurer, pour vous conduire de là au Seigneur. J'avouë que la priſon eſt la maiſon du Diable & de ſa famille; mais auſſi n'y êtes-vous entrez que pour le fouler aux pieds chez lui-même; car hors de là vous en aviez déja triomphé. Qu'il ne puiſſe donc pas dire, Je les tiens chez moi, je les tenterai à mon aiſe, ſemant parmi eux des haines & des diviſions. Qu'il fuye plûtôt vôtre préſence, & qu'il s'aille cacher dans les plus bas lieux de ſon empire, tout reſſerré & tout engourdi, comme une couleuvre enchantée. Et qu'il ne

soit pas assez heureux dans son Royaume pour vous aigrir les uns contre les autres, mais qu'il vous y voye tous dans une parfaite union, parce que vôtre paix est sa guerre : Paix si précieuse, que quelques-uns s'en voyant privez dans l'Eglise, viennent la demander aux Martyrs dans la prison. Vous devez donc bien prendre garde à avoir & à entretenir cette paix au milieu de vous afin d'en faire part aux autres dans leur besoin. Que les troubles de l'esprit ne vous ayent suivis que jusqu'à l'entrée de la prison, comme ont fait aussi vos parens. Desormais vous êtes separez du monde, & encore plus des choses du monde. Que cette séparation ne vous surprenne point ; car si nous venons à considerer que le monde est une veritable prison, il se trouvera que vous êtes plûtôt sortis de prison que vous n'y êtes entrez. Le monde en effet a de plus épaisses tene-

bres, qui aveuglent le cœur des hommes. Le monde charge de chaînes plus pesantes, qui lient même leurs ames. Le monde exhale de plus grandes impuretez, qui sont les débauches des hommes. Le monde contient plus de criminels, sçavoir tout le genre humain. Enfin le monde attend le jugement, non d'un Proconsul, mais de Dieu. Ainsi à le bien prendre, vous êtes sortis d'une prison, pour être gardez dans une chambre particuliere. Elle a ses tenebres, il est vrai, mais vous êtes sa lumiere: Elle a ses liens, mais Dieu vous y tient en liberté: Il y sent mal, mais vous la remplissez d'une bonne odeur: On y attend un Juge pour vous juger, mais un jour vous jugerez les Juges eux-mêmes. Que celui qui soûpire après la pompe du siecle s'afflige tant qu'il voudra. Le Chrétien, hors même de la prison, a renoncé au monde; & dans la prison à la prison

même. Il n'importe en quel lieu vous ſoyez au monde, puiſque vous êtes hors du monde; & ſi vous avez perdu l'uſage de quelques plaiſirs, quel plus beau negoce pouvez-vous faire, que de perdre peu pour gagner beaucoup? Je ne dis encore rien de la récompenſe que Dieu prépare aux Martyrs. Comparons cependant l'état du monde avec celui de la priſon, & voyons ſi l'eſprit n'acquiert pas plus dans la priſon que la chair n'y perd; la chair ne perdant pas même ce qui lui eſt néceſſaire, par le ſoin que l'Egliſe en a, & par la charité de nos Freres; & l'eſprit acquerant de plus ce qui lui eſt toûjours utile pour la foi. Dans la priſon vous ne voyez point de Dieux étranges: Vous ne rencontrez point leurs Images: Vous ne participez point aux ſolemnitez des Payens, vous trouvant mêlez avec eux: Vous n'êtes point travaillez de la puanteur de leurs

ſacrifices : Vous n'êtes point choquez des cris qui ſe font aux Spectacles, ni de la cruauté & de l'impudicité de ceux qui les célébrent : Vos yeux ne rencontrent point de lieux infames : Vous êtes exemts de ſcandales, de tentations, de mauvaiſes penſées, & préſentement de la perſécution même. La priſon eſt au Chrétien ce que le déſert étoit aux Prophetes. Le Seigneur lui-même ſe tenoit le plus ſouvent à l'écart, afin de prier avec plus de liberté & pour faire place au monde. Enfin ce fut dans un déſert qu'il fit voir ſa gloire à ſes Diſciples. Oſtons à la priſon ce fâcheux nom de priſon, & l'appellons une retraite : Bien que le corps y ſoit renfermé, l'eſprit y eſt libre ; tout luy eſt ouvert. Allez donc où vous voudrez de l'eſprit, & vous promenez tant qu'il vous plaira ; ſans vous ſoucier ni de ces allées couvertes, ni de ces longues galeries, mais ſeulement

du chemin qui conduit à Dieu. Autant de fois que vôtre esprit se promenera par ce chemin là, autant de fois serez-vous hors de prison. Les jambes ne sentent point les fers, lorsque l'esprit est dans le Ciel. L'esprit emporte avec soi l'homme tout entier, & le transporte où il lui plaît. Or où sera vôtre cœur, là sera aussi vôtre thrésor: Que notre cœur soit par conséquent où nous voulons avoir un thrésor. Mais, BIEN-AIMEZ, je veux que la prison soit rude au Chrétien; ne sommes-nous pas appellez à combattre sous les enseignes du Dieu vivant, depuis que nous lui avons prêté serment dans notre Baptême? Les Soldats ne s'enrôlent point dans l'esperance des délices, & ne sortent jamais d'une chambre pour le combat, mais de dessous des tentes étroites, où il n'y a que rigueur & que dureté. Dans la paix même ils apprennent à supporter les fatigues

de la guerre, tantôt se promenant armez par le camp, tantôt faisant des tranchées, tantôt préparant & dessechant des * mantelets. Tout se passe dans le travail, afin que le corps & l'esprit ne s'étonnent point au besoin. Ils vont de l'ombre au Soleil, du chaud au froid, du saye à la cuirasse, du silence au bruit, du repos au tumulte. Ainsi, MES CHERES SOEURS, recevez aussi tout ce que vous souffrirez de rude, comme une épreuve de la force de vôtre corps & de vôtre esprit. Vous êtes sur le point d'entrer dans une belle carriere, où celui qui propose le prix est le Dieu vivant; le Juge des coups le S. Esprit; le prix & la récompense la couronne de l'éternité, & vôtre demeure dans les Cieux avec les S S. Anges. Jesus-Christ, qui est vôtre maître d'escrime, & qui vous a présentez à cette carriere, a voulu avant le jour

* Machine de guerre qui n'est plus en usage.

du

du combat, vous tirer d'un état plus libre, & vous mettre dans un plus fâcheux, afin de redoubler vos forces. Vous voyez que les Athletes se rangent sous une discipline plus austere pour travailler à se rendre plus robustes. Ils s'abstiennent de voir les femmes, de manger des viandes délicates, & de boire des vins délicieux. Ils se génent, ils se tourmentent, ils se fatiguent; & plus ils se sont peinez dans leurs exercices, plus ils ont d'esperance d'être victorieux: Et tout cela, dit l'Apôtre *, pour acquerir une Couronne perissable. Pour nous, qui aspirons à une éternelle, prenons la prison pour une lice, afin qu'après avoir passé par toute sorte d'incommoditez, nous arrivions au bout de la course. La force s'acquiert par le travail, & se perd par la molesse. Nous avons appris du Seigneur que l'esprit est prompt & la chair foible.

* 1. Cor. 9. 25.

car il n'a dit que l'esprit étoit prompt ; que pour montrer lequel des deux devoit obéïr à l'autre ; sçavoir, afin que la chair serve l'esprit le plus foible, le plus fort, & qu'elle tire même sa force de lui. Que l'esprit s'entretienne avec la chair de leur salut commun, & qu'il ne s'arrête plus desormais à penser aux incommoditez de la prison, mais seulement au combat qu'il doit soûtenir. La chair craindra peut-être la pesanteur de l'épée, la hauteur du gibet, la rage des bêtes, le rigoureux supplice du feu, & tous les autres que les Bourreaux n'inventent aujourd'hui que trop ingenieusement. Mais qu'alors l'esprit oppose à la chair, que bien que ces tourmens soient très-rudes & très-fâcheux, ils ont été néanmoins soufferts par plusieurs avec une constance admirable, & même volontairement souhaitez, pour acquerir de la reputation & de la gloire, non-seule-

ment par des hommes, mais par des femmes même, afin que vous auſſi, BIEN-AIME'ES, tachiez d'imiter vôtre ſexe. Il ſeroit ennuyeux de vous rapporter tous ceux qui ſe ſont tuez de leur propre mouvement. Entre les femmes, nous avons Lucrece, qui après la perte de ſon honneur, ſe perça le ſein d'un poignard devant ſes parens, pour rendre ſa chaſteté glorieuſe. Mutius brula ſa main droite ſur l'autel, afin d'éterniſer ſa memoire. Les Philoſophes en ont moins fait, ſe brulant après s'être couverts de fumier, comme Heraclite; ou ſe précipitant dans les flâmes du mont Ætna, comme Empedocle; ou ſe jettant ſur un bûcher, comme fit il n'y a pas long-temps Peregrin; puiſque des femmes ont auſſi mépriſé le feu; témoin Didon, lors qu'après la mort de ſon cher époux * on voulut l'obliger de ſe remarier; & la femme d'Aſ-

* Sichée.

drubal, qui voyant son mari à genoux devant Scipion, la Ville de Carthage étant déja toute en feu, s'alla jetter avec ses enfans au milieu des flâmes de sa patrie. Regulus, Capitaine Romain, ayant été pris par ceux de Carthage, ne voulut jamais être échangé pour plusieurs prisonniers de leur Ville; mais aima mieux qu'on le rendit à l'ennemi, & souffrit ensuite mille tourmens, étant renfermé dans un coffre tout garni de cloux. Cleopatre craignant de tomber entre les mains d'Auguste, se fit piquer par des aspics, les plus hideux de tous les serpens, & beaucoup plus à craindre que les Ours ou que les Taureaux. Mais l'apprehension de la mort n'est pas si grande pour l'ordinaire, que l'apprehension des supplices. Celle-ci obligea une Courtisane Athénienne * de ceder en quelque sorte à la violence de son

* Leæna.

Bourreau ; car se trouvant complice d'une conjuration, & étant mise à la torture par le commandement du Tyran, elle n'y découvrit point à la verité les * conjurez ; mais pour éviter de nouvelles gênes, elle lui cracha sa langue au visage, lui marquant par là qu'il ne gagneroit plus rien à la tourmenter. La Flagellation qui se pratique parmi les Lacedemoniens, & qui est une de leurs plus grandes solemnitez, n'est ignorée de personne. Tous les jeunes Gentilshommes sont foüetez jusques au sang devant leurs parens, qui les exhortent à tout souffrir ; car l'on se tiendra sans doute plus honoré, si l'ame cede plûtôt aux coups que le corps. Si donc la gloire du monde a tant de pouvoir sur le corps & sur l'ame, qu'ils méprisent le fer, le feu, le gibet, les bêtes, & les autres supplices, dans la seule esperance de quelque loüange mon-

* Harmodius & Aristogiton.

daine ; je puis dire que les tourmens que vous endurez ſont legers, en comparaiſon de la gloire celeſte & de la récompenſe divine qui les doit ſuivre. Si l'on eſtime tant une perle fauſſe, combien doit valoir une veritable ? Déja l'ambition des hommes, & je ne ſçai quelle maladie d'eſprit, a fait mettre ſous les pieds l'apprehenſion du mal en ces combats-là. Combien y a-t'il de fainéans qui par un vain deſir de paroître l'épée à la main, ſe loüent pour combattre dans l'Amphitheatre ? Certes c'eſt par oſtentation qu'ils vont attaquer à l'envi les bêtes ; & qu'après en avoir été déchirez, ils ſe croyent plus beaux & plus agréables. Quelques-uns ſe ſont auſſi obligez de ſouffrir le feu, & de marcher certain eſpace avec une chemiſe ardente. D'autres parmi les foüets des Veneurs, ont fait voir des épaules immobiles. Ce n'eſt pas ſans raiſon, FRERES BIEN-

AIMEZ, que Dieu a permis que ces choses arrivassent. Il l'a voulu pour nous encourager pendant que nous vivons ici bas, & pour nous rendre confus au dernier jour, si nous avons apprehendé de souffrir pour notre salut ce que d'autres ont affecté pour leur ruine par je ne sçai quelle vanité. Mais laissons-là ces exemples de fermeté ambitieuse & recherchée, pour jetter les yeux sur la condition des hommes, afin qu'elle nous instruise à supporter constamment ce qui peut nous arriver même malgré nous. Combien de fois le feu a-t'il consumé des personnes vivantes? Combien de fois les bêtes sauvages, & dans les forêts & dans les villes, s'étant échapées de leurs cages, ont-elles devoré les hommes? Combien les voleurs en ont-ils tué? Combien les ennemis en ont-ils pendu, après leur avoir donné la question, & les avoir déchirez par toute sorte

d'outrages ? Un homme peut souffrir même pour un autre homme, ce qu'il fait difficulté d'endurer pour l'amour de Dieu ; & nous ne sçavons que trop aujourd'hui combien de gens à cause d'un homme * ont fait une fin fort éloignée de leur naissance, de leur age, & de leurs emplois ; ayant été punis par lui, s'ils s'étoient revoltez de son obéïssance, ou opprimez par ses ennemis s'ils étoient demeurez fidelles.

* L'Empereur.

FIN.

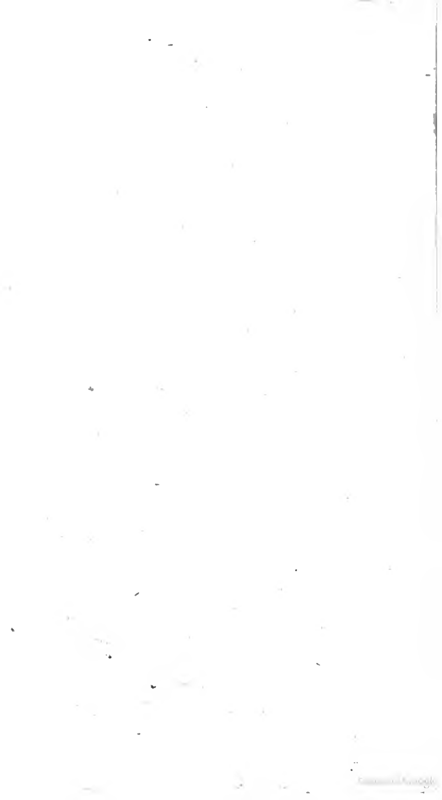
IL ne faut pas douter que ceux à qui Tertullien s'addreſſe, n'ayent été enſuite de veritables Martyrs, qui ayant ſellé de leur ſang les divines veritez que Jeſus nous a annoncées, ſont ainſi entrez dans le ſéjour de la gloire. Peu de gens ignorent, que la plus forte paſſion des Chrétiens d'alors étoit le Martire; & que s'il s'en trouvoit d'aſſez lâches pour refuſer de porter la plus belle de toutes les Couronnes, ils ne faiſoient pas de nombre conſiderable. C'eſt ce qui ſe recueille de leur Hiſtoire, que nous ne pouvons lire aujourd'hui ſans étonnement.

NOTES

DE

M. DE LA MONNOYE,

Sur les Ouvrages de M. Colomiés, de l'Edition de M. Fabricius, imprimée à Hambourg, *in* 4°.





NOTES,

CORRECTIONS ET ADDITIONS

AU

GALLIA ORIENTALIS.

PAg. 3. Joannes Lapidanus.] At hic Germanus erat non Gallus, neque item Hebraïcè doctus, sed Latinæ tantum Linguæ mediocriter ſciens, quam ſe ab eo Reuchlinus didiciſſe, non verò Hebraïcam, ſcribit.

Pag. 5. linea 4. ante vocem *claruit*, add. Scripſit item Lexicon gr. lat. fol. Pariſ. 1543.

Pag. 7. Dionyſius Coronæus.] Gallicè *Denis. Charron de Chartres*, Epigramma enim apud Borbonium in edit. Pariſ. *ad Dionyſium Corronem Carnutenſem* libro Nugarum 3. inſcribitur, in edit. verò Lugd. *ad Coronæum* ſimpliciter. Qua enim poſ-

trema in editione locus adductus ex præfatione ad Lucium Stellam non habetur. Salmonius Macrinus Oden Saphicam ad Dionysium Chorronem scripsit.

Pag. 26. l. 24. post *quatuordecim horis*, add. *se studuisse*.

Pag. 33. Joannes Salignacus.] add. ante lin. ultimam, *& Salignac si sçavant en Hebreu, Grec & Latin, qu'entre tous se peut mettre pour bien juger l'esprit de la Lettre.* Claude Chappuys pag. 150. de son Discours de la Court.

Pag. 35. l. 7. post vocem *alii*, add. inter quos Johannes Lasicius in duabus Epist. ad Bezam editis parte 2. Monumentorum Pietatis. Francof. 1701.

Pag. 46. in fine post *& alios*, add. Matthæus Bandellus præfat. in Historiam (Novellam vocat sua lingua) 63. & 64. part. 3. Beroaldum hunc multis laudat, & præceptorem fuisse dicit Hectoris Fregosii Epis-

copi Aginnensis ab Henrico II. nuncupati. Jo. Gelida Epistola 41. data XIII. Cal. Jan. 1550. ad Joannem Tastæum Burdigalensem qui nunc Lutetiæ Medicinæ operam dabat, hæc habet: *Sed ut ad Furnium redeam, is venerat ad nos Montanorum spe adductus, quo excidit, quod Græcas Literas non teneat, quasi vero non satis meo officio fungar, nisi qui Aristotelem doceat, iidem sint Græcè doctissimi. Vellem hoc quidem, sed fieri hoc non posse tute es optimus testis, qui mea & Gymnasii causa omnia summa facis. Sed adducuntur homines exemplo, qui cum viderint Beroaldum & Saliniacum in docendo Aristotele Græcè doctos, putant id perpetuum esse debere. Interim non intelligunt quantam jacturam fecerim in hujusmodi præceptoribus, nec in promptu esse hujus Doctrinæ præceptores, etiamsi maxime velim.*

Pag. 66. l. 9. post *& alii complures*, add. Mirum hîc præteriri testimonium Florimundi Ræmundi l. 2.

de la naiſſance de l'Hereſie, c. 15. hoc item & Pierre Charron, Replique à la Réponſe de la troiſiéme Verité.

Quant à Poſtel qu'il appelle monſtre abominable, je ne veux dreſſer ici une apologie pour lui, avec lequel je n'eus jamais commerce ni grand ni petit. Mais par un ſimple devoir d'humanité, je dirai que je ſuis aſſez ſuffiſament & certainement averti qu'en ſes derniers ans c'étoit un vrai bon homme, profeſſeur de pieté, ſainteté & mépris du monde, & jamais perſonne ne ſortoit d'avec lui (force gens d'honneur, de qualité & de lettres le hantoient, peu ou point d'autres) qu'il n'en fût plus édifié qu'il n'y étoit entré, ſpecialement ſur le mépris du monde & mortification de ſoi-même. Bien eſt vrai qu'il a été un temps malade en l'eſprit, mettant en avant en public des propoſitions abſurdes & étranges, dont il en fut hué. Ce ne fut qu'une Eloiſe. Il s'en

alla voyager loin du Royaume, depuis revenant, & voulant lire en Hebreu l'Ecclesiaste, il commença à se montrer par une reconnoissance publique de sa maladie & devoiment d'esprit avec ces mots, *fateor me olim laborasse mente laxata*, & depuis a toûjours demeuré en son devoir, soumettant tous ses avis au jugement de l'Eglise, dont il meritoit plûtôt pitié & excuse, qu'accusation & injures, étoit plus digne d'un Sem & Japhet Catholiques, qui couvrent cette sienne mes-avanture, que d'un Cham ou Chanaam Heretiques & malins qui découvrent ses hontes. Et la Sorbonne de Paris ne l'a jamais ni favorisé, ni aussi persecuté depuis sa reconnoissance, si ce n'est pour empêcher qu'il ne lût en public.] On peut voir aussi le P. Bouhours l. 4. de la Vie de S. Ignace.

Pag. 86. l. 28. *è septem.*] Imò sex tantum, quos vidi MSS. Quòd

enim opus inscribatur *Colloquium heptaplomeres*, id est, ut benè notavit Bælius pag. 345. Rerum novarum Reip. Literariæ anni 1684. non ad librorum sed Interlocutorum numerum referri debet.

Pag. 104. l. ult. add. Nicolaus Nancelius Alexi Gaudino Reginæ ἀρχιατρῷ Cal. Maii Turone 1577. *Constantini Codicem meo conferam, ut si quid ille amplius adjecerit, præfatus ejus nomen, adscribam, non paulo in eum gratior, quam is in Julium Scaligerum Medicorum nostri ævi Coryphæum dicitur extitisse, à quo multa suppresso nomine mutuatus dicitur, aut etiam, ut objectant, plagio suffuratus.*

L'Eloge de Robert Constantin par M. Huet pag. 351. de ses Origines de Caën, merite fort d'être lû.

Pag. 111. touchant David Rivault de Flurance v. la deuxiéme édit. des Observations de Menage sur Malherbe pag. 432.

Pag. 140. l. 12. post *Senatu*, add.

Jul. Cæſarem Scaligerum hæc ſpectant non Joſephum.

Pag. 141. l. 13. Teſtimonium item Barthii Scaligerum patrem ſpectat non filium.

Pag. 146. l. 20. au lieu de l'an 1562. il faloit l'an 1592. Là même l. 25. après *claruit* 1612. ajoûtez obiit 1640. natus annos 105.

Pag. 152. l. 31. *qu'il a traduites de Grec en Latin.* Colomiez pouvoit avertir à la marge que Bourdelot n'étoit pas l'Auteur, mais ſeulement l'Editeur de ces Verſions.

Pag. 189. l. 9. *anno* 1652. corrig. 1653.

Pag. 217. poſt lin. 16. addenda teſtimoniis de Salmaſio :

Joan. Meurſius Epiſtola data Soræ 21. Junii 1630. ad G. J. Voſſium quæ inter Epiſtolas Voſſianas adjuncta eſt CXIV. *De Salmaſio facies tuo arbitratu atque nomine, nam in illo certe viro ut libenter diffuſiſſimam lectionem ac doctrinam ſingularem æſtimo pariter prædicoque, ſic modeſtiam &*

candorem merito desiderare mihi videor. Ubique sedulo cavet ne me nominet, etiam ubi deberet, taxet vero, quamlibet suppresso nomine, ubicumque se occasionem nactum esse putet. Ego tamen, uti fert ingenium meum, ejus mentionem honestam pridem feci libro de Ludis Græcorum pag. 35. & tuam fidem an non jure & judicium requiro, cum tam multa ubique inculcet, collo etiam obtorto abducta loco admodum alieno? Adde quod ineptum satis cum Solinum nobis edat, & in illum commentari proposuerit opus totum, quod cum Plinio eum auctorem contulisset, exercitationes Plinianas dicere? Quis Doctorum ad hoc tempus in hunc modum commentationem instituit? Modestiam vero itidem me desiderare jure existimo, nam si qui seorsim sentiant, hos nugari, nugas agere, ridicule agere, ineptè agere, judex iste sine suffragio pronuntiat, sententiæ suæ sæpè etiam minus rectæ nimis pertinax defensor.

Joannes Fredericus Gronovius.

Epistola ad G. J. Vossium ibidem edita num. CCXXXVI. data Hagiæ III. Id. Jun. 1636. *Is* (*Rivetus*) *de Salmasio hæc mihi : Emissarii Pontificis rursum variis pollicitationibus tentarunt ut ad mutandam Religionem ipsum adducerent. Sed ille omnibus spretis paravit ea quæ essent itineri, in quo non leve fuit quod vix ullis rationibus uxor expugnari potuit, ut reditum ad has terras pararet. Itaque tandem ipse constituerat reverti solus, ne quid Domini Curatores in fide ipsius desiderarent. Sed novum ecce de transverso quod nos omnes in maximum metum conjecit. Princeps Condæus amplissimam ipsi in Gallia dignitatem cum lautissimo salario obtulit, hac conditione, si aliam simulare vellet religionem. Cum ille solita constantia id refutaret, commotior paulo Princeps secessit alio, ac stantem reliquit, mox reversus : sed si Rex id tibi det in Gallia stipendium quod Lugduni accipis, eademque lege ac libertate, nunquid habes rationis patriæ te negandi?*

Ille rursum proponere fidem datam, obligatamque apud D. Curatores, quam infirmare nec fas esset, nec se ut frangat, ulla spe, aut præmio proposito adductum iri. Iratus planè Princeps insalutatum reliquit; ac postero die per quendam ex amicis ipsi significari fecit, ni ille ultro maneret, atque acciperet conditionem quam posterius ipsi obtulisset, fore ut decreto Regis Christianissimi ipsi Gallia egredi prohiberetur. Quæ res vehementem ipsi omnibusque ejus amicis perturbationem attulit, adeò ut ipse, Pater Catholicus, & uxor quæ tantopere antea repugnaverat, unum hoc jam optabile habeant, liberum pedem patria efferre, & huc reverti. Hæc ex Epistolâ ipsius ad Rivetum, quam ipse mihi prælegebat, & Gallicè scriptam interpretabatur. Hujus enim consilium in re crepera expetebat, neque enim dubitabat si illud Regis edictum conficeretur res ipsius ad incitas redactum iri, certe πολλὰ χαίρειν dicendum esse isti majorum simplicitati, cujus in Regnis non

licet dicere nomen, veſtri libertatem vocant. Hæc forte non grata tibi, ſed nec mihi ipſi ſcribenti, opto in vino & aqua ſcripta ſint, ut vovere ſolent qui infantes nuncios habent de amoribus ſuis Poëtæ.

Idem ad eundem Epiſtola num. 238. Hagæ IV. Cal. Sept. 1636. *Claudius Salmaſius, cum cura dicendus, nunc tandem bona fide prope diem adfuturus expectatur. Si mandatum D. Curatorum quo ipſum revocabant, veniſſet in manus ejus, antequam ſolvitè Galliis ampliſſimus Legatus ab Hemſtede, non ultra nunc abſentem deſideraremus. Incidit etiam conſilio Principis Condæi & aliorum, magna cum Salmaſii lubentia imminens Galliarum ſtatus, unde horribiles afferuntur nuncii vobis procul dubio certiores.*

Pag. 266. inter Teſtimonia de Daneſio, add. *Daneſius qui les plus grands defie en Rhetorique & en Philoſophie.* Claude Chappuys pag. 150. de ſon Diſcours de la Court.

Pag. 280. l. 6. poſt hæc verba,

Dialog. 1. *Poëtarum*, add. *Guariniana edit. pag.* 25. Strabonis autem locus quem requirit Colomesius habetur lib. 16. pag. editionis postremæ Paris. 742. his verbis, φασὶ δ᾽εἶναι καὶ Περσικὴν ᾠδὴν ἐν ᾗ τὰς ὠφελείας τοῦ φοίνικος τριακοσίας καὶ ἑξήκοντα διαριθμοῦνται. Vide & Plutarch. 8. Symposiac. 4.

Pag. 281. l. 19. *Briennii* corr. *Bryennii.*

Pag. 282. l. 14. *Deest hic versus &c.*] Accuratè postea Lycophronem perlegens Colomesius pag. 108. edit. Genev. & pag. 46. edit. Meursianæ prioris, versum illum invenit paulo aliter conceptum Ἴις οὐκ ἀνδρῶν &c. ut ipse refert in notis ad Gyraldum de Poëtis, fassus se ex parentis fide caput hoc Opusculorum suorum texuisse.

Ibid. l. 15. & 16. *Johannis Pauli de Parisiis.*] Qui vulgò Janus Parrhasius. Vid. Theoph. Raynaudum pag. 135. de Theophilis.

Ib. l. 27. *in margine pag.* 22. *edit. Paris.*

Parif.] Editio illa quæ prodiit 1586. in 8°. unica eft.

Pag. 283. l. 2. Plantiniana.] vel pluribus aliis.

Pag. 285. l. 26. *Referente Suida.*] Ῥοδάνην quidem fcribit Iamblichus apud Photium, fed qui hic laudatur Suidas fcribit Ῥοδῖνα.

Pag. 290. l. 19. *Menagii Poëmata Græca.*] Male Menagius penultimam in Πέρδικες corripuerat, quem errorem poftea agnitum in Wetfteniana tandem editione fic emendavit Περδίκων Παῖδες.

Pag. 296. l. ult. poft *Angelus* ; add. *not. in Apuleii Apolog. pag.* 114.

Pag. 298. l. antepen. *unde Cillanus &c.*] Occurrit talis vox apud Cic. V. ad Atticum. 15. ita quidem legente Bofio.

Page 299. l. 2. *tenebrio.*] Ludit Schottus in proprio nomine quafi ἀπὸ τοῦ σκότους. Vide pag. 834.

Ibid. l. 17. *in Dolabellæ Epiftolam.*] Dictum opportuit *in Epiftolam ad*

Dolabellam , libro 14. *&c.*

Ibid. l. 32. *Parisinæ.*] Adjiciendum erat *Stephanicæ*, duplex enim est Parisina editio Commentariorum Budæi, una Badii, altera Rob. Stephani.

Pag. 303. l. 18. *vulgabimus.*] Vulgatæ sunt anno 1696. post Colomesii mortem quinto, inter notas ipsius ad Gyraldi de Poëtis Dialogum v. Neutra autem in Epistolarum G. J. Vossii editione comparet, quod mirum, cum earum collector fuerit Colomesius.

Ibid. l. 28. *Joannnes Wild.*] Is est Joannes Ferus, Germanicè Wild, celeber Franciscanus.

Pag. 308. l. 20. Epistolam hanc, quæ sanè venustissima est, scripsit ad semetipsum Baltassar Castilionus Hippolytæ conjugis nomine. Eandem autem hanc Epistolam Cœlius Secundus Curio, ratus ab ipsa Hippolyta scriptam, in fine Olympiæ Moratæ Operum, quasi & feminæ

opus, edi curavit, quam & hîc rursus ex Cœliana editione bonus Colomesius, cum omnibus erratis, ut geminum Hippolytæ fœtum, & rarum aliquod κειμήλιον nobis repræsentat. Ego Lectorem ad castigatiores editiones remitto. Addam & hoc, duobus postquam hæc scripseram annis incidisse me in exemplar editionis Carminum Castilioni quæ cum Sannazarii, Altilii, Mutii Aurelii, & aliorum Versibus ex officina hæredum Aldi & Andreæ Soceri prodiit, ubi Elegia de qua loquimur hunc titulum præfert: *Bald. Castilionis Elegia qua fingit Hippolyten suam ad se ipsum scribentem.*

Pag. 311. Epitaphium Hippolytæ &c.] Fecit Bembus, quem vide Epistolar. Italicar. partis 3. l. 8. pag. 127.

Pag. 304. l. 11. *Perscripta sunt ab Herodoto.*] Notandum hic erat Duareni μνημονικὸν ἁμάρτημα, qui non ab Herodoto sed à Plutarcho ἐν τῷ Ὁμή-

ρȣ βίῳ repetitam Politiani prælectionem dicere debuit. Videndus Budæus ipſe priorum in Pandectas annot. pag. 582. edit. Lugd. Vincentianæ.



Notes, Corrections & additions aux Mélanges Historiques.

PAge 811. Colomiez fait beaucoup de fautes dans son apostille à la marge. Le vrai surnom de Gerard Predicateur de la Reine de Navarre n'étoit ni le Roux, ni Russi, ni Rousseau, mais Roussel. Nicolas Bourbon, *in Nugis*, ne le nomme jamais autrement que *Gerardus Russellus*, quoique Roussel lui-même dans ses Livres se soit appellé en Latin *Girardus Russus*.

Pag. 811. l. 28. *Hubert Thomas de Liege.*] Voyez aussi l'Ode Alcaïque de Salomon Macrin *de obitu Jacobi Fabri Stapulensis*, l. 3. de ses Hymnes pag. 119. 120.

Page 811. l. 33. *S. Benin.*] S. Benigne.

Page 813. l. 30. *que celui qui l'avoit.*] Jean Gosselin, touchant lequel on peut voir Scaligerana 2. au

mot Gosselin, & M. Huet pag. 351. de ses Origines de Caen, 2. edit.

Page 816. l. 28. *de Sleïdan.*] Frà Paolo & M. de Thou loüent fort Sleïdan. Son Histoire est très bonne, dit M. de Wicquefort dans ses Memoires des Ambassadeurs. L'Auteur qu'on cite ici de l'Apotheose de Ruard Tapper, & Bernegger c. 9. pag. 77. de son *Idolum Lauretanum* exaltent sa fidelité. Le Jesuite Pontanus sur Cantacuzene, & Dresserus *de usu Historiarum* cité par Melchior Adam dans la Vie de Sleïdan, disent tout le contraire : comment les accorder ?

Page 818. l. 3. *chez les Tibareniens.*] Il faut voir à ce propos Rutgersius l. 4. de ses diverses Leçons ch. 20. qui est fort curieux, quoiqu'il y ait une correction peu necessaire du Livre de Nymphodore, Rutgersius prétendant qu'au lieu de ἐν τισι νομοις il faut lire ἐν τοῖς νόμοις, comme si ce Livre étant un recüeil de quel-

ques coûtumes de diverſes Nations n'avoit pas fortbien été intitulé *τινὲς νόμοι*. D'où il s'enſuit que Varinus & Hartungus n'ont pas eu tort de le citer de la ſorte. Il n'y a proprement que Politien qui s'eſt lourdement trompé en alleguant Nymphodore *in Tiſinomis*, comme ſi ce n'étoit qu'un mot. Mais pour Carrion, s'il eſt tombé dans la même faute, il ſe contente de rapporter la conjecture de Politien ſans parler de *Tiſinomis* ni près ni loin.

Pag. 818. l. 23. la Traduction Latine de l'Hiſtoire du Concile de Trente de Frà Paolo a été imprimée ſous le nom d'Adam Neuton, mais on la croit generalement de Marc-Antoine de Dominis qui s'y eſt fort équivoqué en divers endroits; tel qu'eſt entr'autres celui où il traduit le texte Italien de Frà Paolo l. 2. *Fù da tutti allegato il Concilio Laodiceno, Innocentio primo Pontefice, il terzo Concilio Cartaginenſe, e Gelaſio Papa,*

en ces termes : *Quod factum in Concilio Laodiceno Innocentio I. Pontifice ; & in tertio Concilio Carthaginensi, Gelasio Papa* : erreur ſuivie par Amelot de la Houſſaie, & depuis reconnuë par lui ſur la critique qu'en fit l'Abbé de Saint-Real. Voyez Bayle dans ſes Nouvelles de la Rep. des Lettres Octobre 1685. pag. 1171. & Decembre même année, pag. 1361. & 1362.

Pag. 819. l. 2. Colomiez fait ici deux fautes que j'ai repriſes dans ma Diſſertation des trois Impoſteurs.

Pag. 819. l. 12. *Thomas Clochette.*] Il eſt ridicule de donner à *Campanella* le nom de *Clochette*, comme ſi ce Religieux Calabrois avoit été un François nommé *Clochette*.

Pag. 820. L'Auteur qu'il cite en marge devoit être nommé *Sylveſter Gyraldus Cambrenſis*.

Pag. 820. l. 23. *le Seigneur des Eſſars.*] Nicolas de Herberay Sieur des Eſſars n'a traduit que les huit premiers

miers Livres de l'Amadis. La lecture de ce Roman a toûjours passé pour dangereuse, & l'on peut voir là-dessus le sixiéme Discours politique du Sieur de la Noüë.

Pag. 821. l. 29. *Damfront.*] C'est Domfront.

Pag. 825. l. 8. *mourut peu de jours après*, le 29. Juin 1662.

Pag. 825. l. 29. *au Livre intitulé* Fasciculus.] Pourquoi renvoyer à ce Fasciculus, puisque cette Lettre se trouve parmi les Epistres de Poge dans toutes les éditions. Elle se trouve aussi dans Beze *in Iconibus* au bas de l'Eloge de Jerome de Prague. Le Pape Pie II. c. 36. de son Hist. de Boheme dit que Poge a écrit cette Lettre *ad Nicolaum Nicoli concivem suum*, mais sa mémoire l'a trompé.

Pag. 827. l. 5. *dès l'an* 1551.] Beze s'étant retiré à Geneve sur la fin de 1548. peut avoir dès ce tems là commencé sa version & l'avoir même fini depuis, avant que celle de Poitevin parût.

Pag. 843. l. 18. *Dadré.*] Claude Robert pag. 134. de ſa *Gallia Chriſtiana.*

Pag. 844. l. 15. KESTOI.] Voyez le P. Labbe pag. 183. de ſa Biblioth. des MSS. Naudé pag. 520. & 521. de ſon *Syntagma de Studio Militari* a fort bien parlé de cet Ouvrage περὶ κεστῶν. La partie qui regarde les choſes de la Guerre fut imprimée au Louvre in fol. 1693. dans la Collection des Traitez de Mathematique de divers Auteurs Grecs qui n'avoient point encore paru.



NOTES,

CORRECTIONS ET ADDITIONS

AU

RECUEIL DE PARTICULARITEZ.

PAg. 318. l. 18. *Vertunian.*] Corr. *Vertunien*, il signoit ainsi.

Pag. 321. l. 1. *unum reliqui &c.*] Jean Tortelius d'Arrezzo dans son Livre intitulé, *Commentariorum Grammaticorum de Orthographia Dictionum è Græco tractarum opus*, dedié au Pape Nicolas V. & imprimé pour la premiere fois à Rome in fol. l'an 1471. par Nicolas Jenson François, dit au mot *Hippocrates*, touchant un MS. de Dioscoride, quelque chose qui convient assez à cet article. Voici ses paroles: *Vidi ego apud Constantinopolim pulcherrimum ejus auctoris codicem, antiquissimis Græcis literis exaratum, in quo non solum herbarum effigies, sed vo-*

latilium, quadrupedum, & reptilium tanto artificio & proprietate depictæ erant, quanto natura ipsa, ut puto, producere potuit.

Pag. 322. l. 26. *M. V.*] M. Vossius.

Pag. 323. l. antepen. *de Pictura Veterum.*] Il a été imprimé en 1694. à Rotterdam in fol.

Pag. 324. l. antepen. *Pierre-Paul Rubens.*] C'est Albert Rubens fils de Pierre-Paul, comme l'a depuis connu Colomiés lui-même dans sa Bibliotheque choisie.

Pag. 325. l. 18. Vossius & tous ceux qui croient Pallavicin auteur du *Divorce celeste* se trompent bien fort. Sa Vie qu'on voit audevant de ses Oeuvres fait connoître que c'est une erreur. Rien n'est plus opposé que le genie & le stile de cet ouvrage au genie & au stile de Pallavicin, & il est certain que ce ne fut point cette composition qui fut la cause de sa mort.

Pag. 326. l. 5. *Boxhornius.*] Le fait de Boxhornius ne m'est point connu;

mais pour Barthius il est sûr qu'il s'y est trompé VII. Adversar. 17. & 18. Henry Estienne en 1577. avoit imprimé cette piece in 8°. à la fin d'un Recueil intitulé, *Epistolia, Dialogi breves, Oratiunculæ, Poëmata, ex variis utriusque linguæ Scriptoribus. Inter Poëmatia autem*, ajoute-t-il, *est Satira elegantissima quæ inscribitur Lis, non priùs edita.* M'étant avisé dans ce moment de consulter la Bibliotheque Latine de J. A. Fabricius pag. 676. de l'édition de Hambourg 1708. j'ai trouvé que Boxhornius avoit en 1633. publié à Leyde in 8°. cette Satire comme ancienne, dans un Recueil intitulé *Satirici minores*, mais que s'étant desabusé l'année suivante il avoit pag. 41. de ses Lettres remercié Frideric Gronovius de l'avoir averti de son erreur.

Pag. 348. l. 7. *Dionysii Vossii &c.*] Add. anno 1633. mortui, cum necdum ætatis annum explesset primum & vigesimum.

Pag. 351. l. 4. *il se trouve &c.*] faux.

Pag. 357. l. 19. *à lacteo & c.*] Lepida hercle originatio.

Pag. 358. l. 25. *Dominicum de Caldariis.*] Qui vulgò Domitius Caldarius. Vid. Theoph. Raynaudum pag. 235. de Theophilis.

Pag. 367. l. 5. *Angelus Bassus &c.*] Angelum Politianum intelligit, cui *Bassi* nomen quidam affinxerunt sed malè. Angelus Bassus est Angelus Colotius qui Pomponii Læti morem secutus, *Bassi* cognomen, utpote antiquum assumpsit; hinc, quod à nemine hactenus animadversum, manavit eorum allucinatio qui Angelum illum Bassum non alium quam Politianum esse crediderunt. Gentile Politiani nomen erat non *Bassus* sed *Cinus*, ut videre est apud Menagium in Orig. Italicis, voce *Poliziano*, & 1. Anti-Bailleti 14.

Pag. 375. l. 19. *habuit etiam Salmasius.*] Habuit posteà Joannes Lan-

tinus Senator Divion. doctissimus, anno 1695. mortuus. Hodie habet ejus filius, Senator itidem Divion. talium rerum non admodum curiosus.

Pag. 503. l. 12. *Clemente* 7. Antipapa qui obiit 16. Sept. 1394. Hujus autem Epistolæ quæ data Romæ dicitur Cal. Jul. 1519. auctor esse non potest Huttenus an. 1517. Italiâ profectus, nec eò postea reversus, qui præterea anno ipso 1519. bello adversus Ulricum Wirtembergensem Ducem in Suevia moto interfuerit.

Pag. 507. Extat integra Grotii ad Vossium Epistola inter Grotianas pag. 100.

Pag. 507. l. antepen. *miræ rotunditatis.*] Rectiùs multò de carmine illo judicavit Balzacius Dissertatione critica 9. edit. in fol. pag. 628.

Pag. 509. *Armandus &c.*] Extat inter Barlæi Epistolas pag. 869.

Pag. 509. *Antissiodorensis Episcopus.*] Philippus Lenuncurius qui posteà Cardinalis.

Pag. 510. *Fragmentum Epistolæ Cœlii Calcagnini.*] Extat hæc Epistola & quidem plenior inter Cœlianas, & est 27. libri 7. Anno autem 1519. videtur scripta.

Pag. 512. l. 14. *Aytonis.*] Circà annum 811.

Ibid. l. 25. *Summus Pontifex.*] Alexander VII.

Pag. 521. *Fragmentum Epistolæ Claudii Sarravii.*] Extat integra inter Sarravianas: vide & infrà pag. 591.

Pag. 522. *Cornelii Valerii Epistola.*] Extat integra & multò plenior inter Epistolas Mureti, edit. Ingolstad. tom. 1. pag. 382.

Pag. 524. l. 18. Mirum apud Vossium Patrem semper *Arrium* non *Arium* scribi.

Pag. 534. *Fragmentum Epistolæ Johannis Slechtæ Costelecii.*] Epistolam integram cum Erasmi responso integro habemus, libro Epistolarum Erasmi 14°. Ep. 20. & 21.

Pag. 556. *Fragmentum Epistolæ Ph. Melanchthonis.*] Extat integra hæc

Epistola lib. 4. Epistolarum Melanchthonis, & est 304. ed. Londin. p. 814.

Pag. 564. *Cl. Viro Conrado Rittershusio Jac. Bongarsius.*] Jam pridem hanc Bongarsii de Bodino Epistolam Colomesius ediderat in Gallia Orientali.

Pag. 565. l. 20. *Quibus querebatur Bodinus factam sibi injuriam, qui &c.*] Hæc planè absurda puto sic emendari debere : *Quibus querebatur* (nempe Danzæus) *factam sibi à Bodino injuriam, qui &c.* Sanè pag. 83. Galliæ Orient. abest vox *Bodinus* post *querebatur.*

Pag. 568. *Fragmentum Epistolæ Beati Rhenani.*] Extat integra Rhenani ad Nauseam Epistola, pag. 392. collectionis Epistolarum ad Nauseam.

Pag. 569. *M. Ant. Muretus.*] Mureti Epistola ad Ciofanum edita est inter Mureti Epistolas.

Pag. 570. *Joh. Quistorpius.*] Quistorpii Epistola superiùs jam habetur pag. 460.

Pag. 593. l. 1. *Ut in Glossario probat*

&c.] Nihil tale occurrit in utroque Cangii Glossario.

Pag. 597. l. 29. ὁ μακαρίτης.] Obiit 1670. ætat. 54.

Pag. 601. l. 27. POΔION ne signifie pas *Rose* comme le croit Favyn; mais où est écrit POΔIΩN, on suppose νόμισμα.

Pag. 603. l. 19. *Maximi Salmasii fidem appello.*] Nihil tale scripto prodidit Salmasius, à quo id se in congressu accepisse refert Jolius memoria fortasse lapsus. Verisimilius enim est Apollodorum, vel etiam ut in quibusdam Plinii codicibus legitur, Apollodotum, à Salmasio, qui Plinium triverat, laudatum fuisse, quàm Herodotum. Cum autem αἰχονομένην tam bene *vitiatum stupratumque* interpretari possimus, quam *pudentem*, priori sensu nomen id ab Apollodoro vel Apollodoto sumptum fuisse potuit credere Salmasius.

Pag. 609. l. 11. *An memoret Joannes Ulricus Wildt &c.*] Minimè.

Pag. 625. l. 8. *Resurgendorum.*] Fœdus Spanhemii solœcismus, eis similis quos in Vanini Dialogis deridet Francisc. Garassus Doctr. Curiosæ pag. 642.

Pag. 626. l. 18. *Hymn.* 56. 6.] *Hymnum* hîc usurpat pro *Psalmo*, inepta affectatione.

Pag. 627. l. 25. *Quinquagies & bis* dictum opportuit, alioqui *quinquagies bis* erit centies.

Pag. 630. l. 13. *An commentariolus &c.*] Non prodiit.

Pag. 633. l. 24. Bongarsianæ Epistolæ fragmentum jam exhibitum pag. 508.

Pag. 649. l. 19. *dans son Harmonie Evangelique pag.* 106.] Il falloit dire feuillet 106. tourné.

Pag. 687. *Bellator Presbyter.*] Voyez touchant le Prêtre Bellator, la Vie de Cassiodore par Dom Denys de Sainte-Marthe Benedictin pag. 354.

Pag. 689. l. 24. *Burgundio.*] D'au-

tres le nomment *Berguntio*, touchant lequel on peut voir Pancirole pag. 127. *de claris Legum Interpretibus*.

Pag. 706. l. 32. *Si Johanni Benedicto credimus.*] Minimè verò ipsi credendum est, cum nec Raimundi nec Galatini Hermolaus uspiam meminerit.

Pag. 707. l. 19. Matthiæ Farinatoris, Viennensis Carmelitani, apud Simlerum refertur Liber Moralitatum *Lumen animæ* dictus, in 75. titulos divisus, ex SanctorumDoctorum, Philosophorum, Poëtarum etiam & Oratorum authoritatibus, secundùm ordinem alphabeti collectus. Videtur autem hic, inquit Simlerus, non auctor libri esse, sed solum in titulos distinxisse. Tomi sunt 2. impressi an. 1477.

Pag. 715. l. 24. *cum Jureti notis.*] Cum quibus rursùm prodiit ad calcem Tertulliani Operum Parisiis 1675. editorum, pag. 576.

Pag. 738. *Temoignage de Cl. Fau-*

chet.] Se trouve chap. 8. du 7. livre des Antiquitez Françoises pag. 255. de l'édition de Paris 1610.

Pag. 807. l. 7. La remarque touchant François de Enzinas est inutile, & quand l'Espagnol *Enzina* signifieroit proprement & uniquement *du Houx*; il seroit aussi ridicule d'appeller en Francois cet Auteur *François du Houx* que Thomas Hurtado, Thomas Derobé, par ce qu'en Espagnol *Hurtado* signifie *Derobé*. On trouve d'ailleurs *Quercus* traduit par Enzina dans la plûpart des Dictionnaires Espagnols, & Enzinas lui-même s'étant du Grec Δρῦς composé le nom de *Dryander*, sous lequel il est aussi connû que sous celui d'Enzinas, il s'ensuit qu'on ne le doit citer que par l'un de ces deux noms, sans jamais dire ni *du Chesne*, ni *du Houx*: Comme nous devons toûjours dire Jean Reuchlin ou Jean Capnion, & jamais Jean de la Fumée.

Pag. 71. *Arnoldus Insulanus.*] Ar-

nould de l'Isle près Vezelé en Cleves, Gentilhomme Clevois, Docteur en Medecine, épousa Catherine Duret fille du célebre Medecin & Professeur Louis Duret. Il fut Ambassadeur des Rois Henri III. & Henri IV. à Maroc pour la delivrance des Esclaves François, & pour le Commerce. Il mourut à Paris le 25. Novembre 1613. âgé de 57. ans.

Pag. 148. *à la fin de l'art. de Steph. Hubertus, add.* Etienne Hubert successeur d'Arnould de l'Isle & dans l'Ambassade à Maroc, & dans la Profession de l'Arabe, mourut l'an 1616. à Orleans âgé d'environ 46 ans.

Pag. 312. *Cùm Primus Comes.*] Joannes Petrus Ayroldus Marcellinus Epistola ad Bonifacium Vannozzium data Venetiis X. Calend. Decemb. 1606. quæ habetur Vannozzianarum tom. 2. pag. 499. hæc scribit de illo Primo Comite quem cognatione attingebat : *Habet enim*, loquitur de Jul. Cæsare Ayroldo

Marcellino filio suo, *quem imitetur Marcum Antonium Majoragium virum in omni literarum & officiorum genere præstantissimum, nec hunc solum, sed & perquam reverendum felicis memoriæ Primum Comitem, quem satis laudare, ac pro dignitate celebrare nemo posset. Is autem plures linguas egregiè possidebat, ut illis & scriberet cum lubebat, & componeret etiam. Callebat autem præter hanc nostram patriam & Italicam, Græcam etiam, Latinam, Hebræam, & Chaldæam. Fuit excellens Theologus; & ut uno verbo dicam, omnibus in Scientiis apprimè versatus. Erat autem ea probitate, iis vitæ morumque institutis, ut temporibus illis cum eo conferres neminem. Multa præclara gessit adversus Hæreticos in Germania. Fuit illi cum Erasmo Roterodamo aliqua familiaritas, cum enim illum illis assentiri falsis opinionibus audiisset, illuc ad eum consultò se contulit, ut eum disputando ex erroribus abduceret: obstupuit enim illo viso multòque magis audito Roterodamus;*

itaque ſuum eum multorum dierum convictorem eſſe voluit, eoque pacto plurimos Hæreticos noſtram ad Religionem retraxit, ejectoſque ſuis è ſedibus multos religioſos homines reſtituendos curavit. Nec tamen interea de Joanne Antonio Comite ſileatur, ejus fratre, cariſſimo avunculo meo, viro ſane quàm eloquentiſſimo, cujus ab ore quicquid eſt in me, ſi quicquam eſt boni, fateor hauſiſſe. Videatur & Picinellus in Athenæo Medionalenſi.....

TABLE

TABLE DES AUTEURS,

Qui sont citez ou dont il est parlé dans la Bibliotheque Choisie, & dans les Additions.

A

D

E

F

G

Gruter,

N

T

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'AY lû par Ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux *la Bibliothéque Choisie de Colomiés, avec des augmentations*. Fait à Paris le dix Octobre mil sept cent trente un.

MAUNOIR.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre; A nos amés & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires

de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevost de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers, qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien-amé GABRIEL MARTIN Pere, Libraire à Paris, Ancien Adjoint de sa Communauté, Nous aïant fait remontrer, qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au Public *Les Vies des Poëtes François, de Guillaume Colletet; & la Bibliotheque Choisie de Colomiés, avec des augmentations;* s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége sur ce nécessaires; offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contre-scel des Presentes; A ces causes voulant traiter favorablement ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, d'imprimer ou faire imprimer ledit Livre ci-dessus specifié en un ou plusieurs Volumes conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caractéres conformes à ladite feüille imprimée & attachée sous notredit contre-scel, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de dix années consecutives, à compter du jour de la date desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance: comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contre-faire ledit Livre ci-dessus exposé, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, ou changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiscatien des Exemplaires contre-faits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression de ce Livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs; & que l'Impetrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. & qu'avant que de l'exposer en vente,

le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, *le* sieur CHAUVELIN ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur CHAUVELIN ; le tout à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons que *la* copie desdites Presentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour dûëment signifiée ; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le vingt sixiéme jour du mois d'Octobre l'an de grace mil sept cent trente un. Et de notre Regne le seiziéme. Par le Roi en son Conseil. SAINSON.

Je reconnois que la Demoiselle veuve Delaulne, & les sieurs le Gras & Guerin l'aîné ont part au présent Privilege, chacun pour un quart. Fait à Paris le 29. Octobre 1730.

MARTIN.

Registré ensemble sur le Registre VII. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 44. fol. 47. *Conformément aux anciens Reglemens, confirmez par celui du* 28. *Février* 1723. *à Paris le six Novembre mil sept cent trente*,

LE MERCIER, *Syndic.*